

20
07

Rapport Annuel

MANITOU LEADER MONDIAL DE LA MANUTENTION TOUT TERRAIN



Vision du Groupe

MANITOU, leader mondial de la manutention tout terrain, a l'ambition de poursuivre son développement en accompagnant ses clients sur tous les terrains.

Axes stratégiques

- Elargir nos gammes de produits et accroître nos parts de marché
- Accroître la satisfaction et la fidélisation de nos clients
- Poursuivre un développement rentable et durable
- Fédérer les Hommes et développer le capital humain

Valeurs

- La passion du produit
- Le relationnel client
- L'expertise dans nos métiers
- L'implication et la réactivité des équipes
- L'attachement à l'indépendance financière du Groupe



Carte d'identité

Le Groupe MANITOU est le n°1 mondial de la manutention tout terrain. Près d'un chariot sur trois dans le monde est de la marque MANITOU.

De solides fondamentaux financiers justifiés par :

- Une rentabilité élevée
- Un faible endettement
- Une structure de bilan exceptionnelle

23

filiales commerciales, industrielles ou financières

10

sites de production dont 6 en France, 1 en Italie, 1 aux Etats-Unis et 2 en Chine

2 667

collaborateurs dans le monde

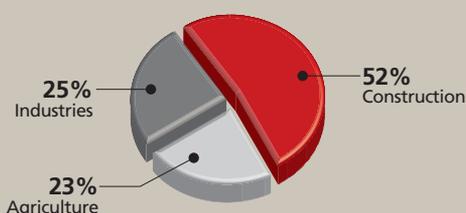
Chiffre d'affaires **+ 11,7%**

Résultat net part du Groupe **- 2,1%**

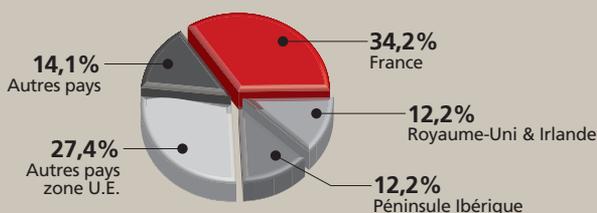
Ventes à l'international **+13,3%**

Investissements **+26,1%**

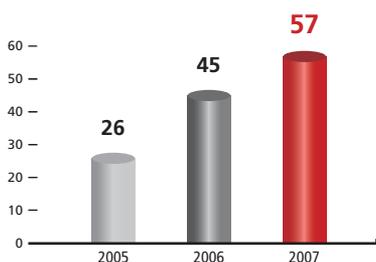
Dividende payé en cours d'exercice **1,05 €**



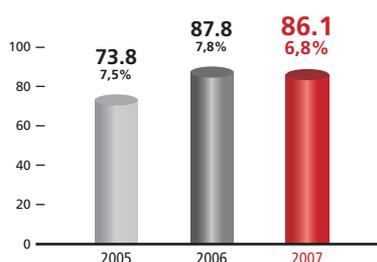
Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité



Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (hors sous-traitance)

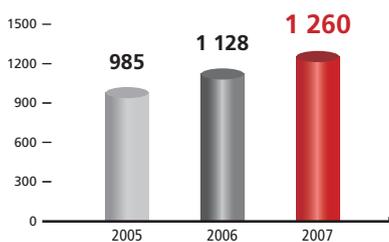


Evolution des investissements (en millions d'euros)

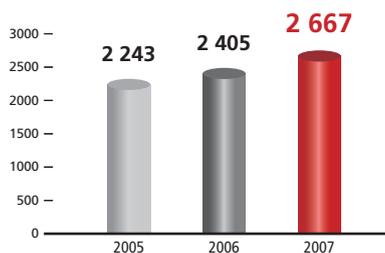


Résultat net part du Groupe (en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)

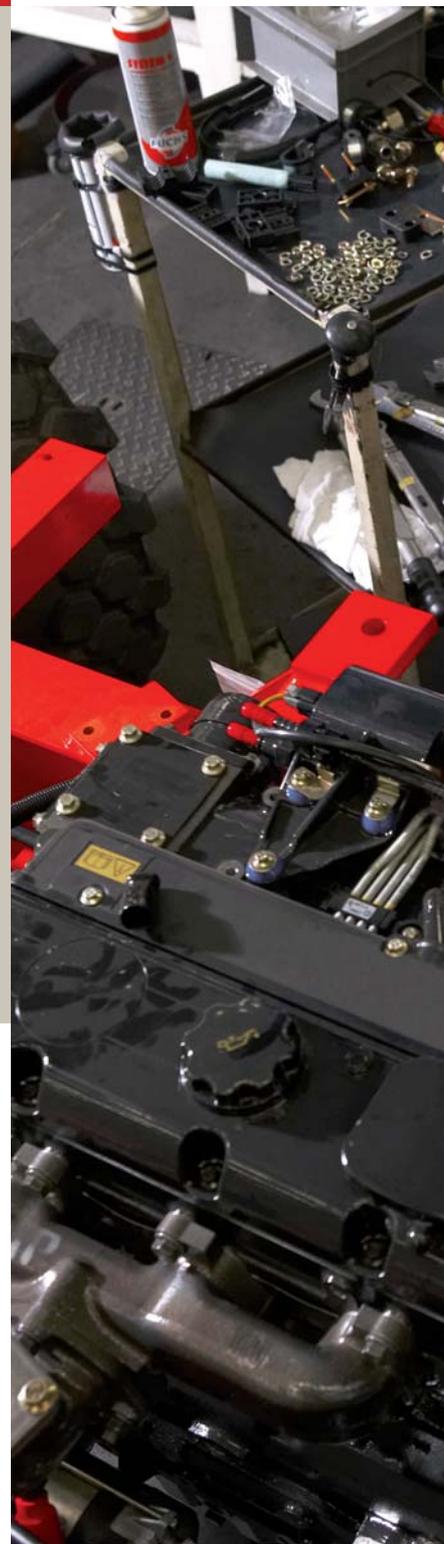
Avec plus de **600 points de vente**,
MANITOU est présent **dans 120 pays**.
L'international représente à lui seul
64% des ventes.



Chiffre d'affaires consolidé
(en millions d'euros)



Effectifs
(en nombre de personnes)



Rapport Annuel 2007

Sommaire



Message du Directoire	p. 4
Gouvernement d'entreprise	p. 6
Panorama 2007	p. 8
Modèle économique	p. 10
Marchés	p. 12
Gammes de produits	p. 14
Développement durable	p. 16
Carnet de l'actionnaire	p. 18

Rapport financier

Rapport de gestion du Directoire	p. 23
Résolutions soumises à l'AGO	p. 52
Résolutions soumises à l'AGE	p. 54
Comptes consolidés	p. 57
Comptes de la Société Mère	p. 93
Rapports	p. 121

Message du Directoire

Après trois années de forte expansion, dans un environnement extrêmement porteur mais aussi très concurrentiel, le Groupe MANITOU a poursuivi, en 2007, le développement de l'ensemble de ses activités, clôturant l'exercice avec un chiffre d'affaires de 1 260 millions d'euros, en croissance de près de 11,7% par rapport à 2006.

Cette nouvelle progression, qui confirme la position historique du Groupe comme leader mondial de la manutention tout terrain, nous conforte dans nos orientations stratégiques. En 2007, nous nous sommes attachés à mettre en œuvre, pour chacun des axes stratégiques que nous avons définis, des projets cohérents et équilibrés visant à :

■ **Poursuivre la réorganisation de nos activités industrielles** sur notre site principal et dans certaines de nos filiales industrielles pour renforcer notre compétitivité, avec un niveau d'investissements encore supérieur à celui de l'exercice précédent ;

■ **Sécuriser nos approvisionnements et optimiser nos flux de production** dans un contexte de fortes tensions des approvisionnements et des prix des composants ;

■ **Assurer le renouvellement et l'élargissement de nos gammes de produits**, dans le souci de nous conformer aux normes européennes mais aussi de rester innovants, avec le lancement d'une nouvelle génération de chariots télescopiques de grande hauteur et de nombreux autres modèles dans toutes nos gammes ;

■ **Développer l'ensemble de nos activités de service**, tant en terme de fourniture de pièces de rechange, avec l'ouverture, en mai 2007 de notre nouveau Centre Logistique de Pièces de Rechange, qu'en terme de service après-vente, en poursuivant le déploiement de nos Chartes Qualité Service auprès de l'ensemble de nos concessionnaires ;

■ **Rechercher et mettre en œuvre les meilleures solutions pour engager le Groupe dans une dynamique de développement durable**, avec le souci permanent d'améliorer la sécurité et la protection de l'environnement. Temps forts de cette année 2007 : l'obtention de la certification 14001 pour le site principal du Groupe et l'élaboration d'une charte éthique, formalisant les règles et principes de comportements déontologiques en vigueur au sein du Groupe ;

■ **Optimiser les processus de fonctionnement de nos organisations** avec la refonte de nos systèmes d'information et la mise en œuvre d'un système intégré d'information — Enterprise Resource Planning ou Progiciel de Gestion Intégré (ERP) — dont le déploiement démarré au dernier trimestre, se poursuivra en 2008 ;

■ **Renforcer les ressources humaines du Groupe** pour lui donner les moyens de poursuivre son développement, avec la mise en œuvre d'une politique dynamique de gestion des compétences et de formation.

La réalisation de ces objectifs est en parfaite cohérence avec notre Vision : **MANITOU, leader mondial de la manutention tout terrain, a l'ambition de poursuivre son développement durable et rentable, en accompagnant ses clients sur tous les terrains.**

Dans un environnement économique qui sera probablement marqué par un ralentissement économique en Europe, nous poursuivrons, en 2008, les actions initiées et entreprises au cours des dernières années, pour être à même de mieux préparer le Groupe aux nombreux challenges du futur.

Le Directoire

11.7%

Croissance
du chiffre d'affaires en 2007



Bruno FILLE
Directeur Général en charge du Développement Groupe

Marcel Claude BRAUD
Président du Directoire

Frédéric MARTIN
Directeur Général en charge des Opérations

Gouvernement d'entreprise

Une dynamique managériale concertée



Yann PAROIS

Jean-Louis HERVIEU

Béatrice GIRAUDET

Laurent DEBON

Bruno FILLE

Au sein du Groupe MANITOU, les organes de contrôle et de direction sont clairement définis et structurés permettant une gouvernance d'entreprise maîtrisée et une cohésion managériale adaptée au projet d'entreprise du Groupe.

Directoire

Il a pour mission :

- L'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et des principales orientations prises par le Conseil de Surveillance,
- La direction et la gestion du Groupe en s'appuyant sur un Comité de Direction et des Responsables de Filiales.

Il est constitué de 3 membres :

- Marcel Claude BRAUD, Président,
- Bruno FILLE, Directeur Général en charge du Développement Groupe,
- Frédéric MARTIN, Directeur Général en charge des Opérations.



Marcel Claude BRAUD

Frédéric MARTIN

Jérôme TERTRAIS

François-F. PIFFARD

Riccardo MAGNI

Hervé ROCHET

Patrick DEMOTS

Comité de Direction

Le Comité de Direction est constitué de 9 membres :

- Laurent DEBON, Directeur Industriel,
- Patrick DEMOTS, Directeur Marketing,
- Béatrice GIRAUDET, Directeur Achats et Logistique,
- Jean-Louis HERVIEU, Directeur Développement Commercial France,
- Riccardo MAGNI, Président de la filiale italienne MCI,
- Yann PAROIS, Directeur Service Clients,
- François-F. PIFFARD, Directeur Commercial International,
- Hervé ROCHET, Directeur Financier,
- Jérôme TERTRAIS, Directeur des Ressources Humaines.

Conseil de Surveillance

Il a pour mission :

- Le contrôle, la gestion et l'examen régulier des comptes du Groupe et de ses filiales,

- L'approbation des investissements majeurs,
- La délibération sur toutes les décisions à caractère stratégique.

Il est constitué de 7 membres :

- Marcel BRAUD, Président,
- Jacqueline HIMSWORTH, Vice-Présidente,
- Georges-Henri BERNARD,
- Marie-Claude BRAUD,
- Serge GHYSDAËL,
- Joël GOULET,
- Gordon HIMSWORTH.

Il comprend en son sein deux comités spécifiques :

- Un Comité d'Audit, constitué de 2 membres : Jacqueline HIMSWORTH et Georges-Henri BERNARD,
- Un Comité de Rémunération, constitué de 2 membres : Joël GOULET et Serge GHYSDAËL.

Panorama 2007

En parfaite cohérence avec nos axes stratégiques

*Le nouveau Centre Logistique
International de Pièces de Rechange,
ouvert en mai 2007*



Elargir nos gammes de produits et accroître nos parts de marché

- Renouvellement des gammes agricoles, en mars 2007, avec une mise en conformité aux normes européennes et un accent particulier porté à l'ergonomie de nos matériels.
- Lancement, en septembre 2007, d'une nouvelle génération de chariots télescopiques tout terrain de grande hauteur, pour le marché de la construction : la gamme PRIVILEGE.
- Présentation, en novembre 2007, d'un nouveau concept de machine pour le marché agricole : le tracteur télescopique MANITRAC.

Accroître la satisfaction et la fidélisation de nos clients

- Ouverture en mai 2007 du nouveau Centre Logistique de Pièces de Rechange, à Ancenis, et inauguration officielle en novembre. Investissement majeur de l'année (23 millions d'euros), le Centre gère 60 000 références et dispose d'outils logistiques de pointe faisant appel à des systèmes de gestion assistée pour le stockage et le transport.

Avec un chiffre d'affaires 2007 de 137 millions d'euros, les pièces de rechange représentent plus de 10% du CA global du Groupe.

- Poursuite du déploiement de la Charte Qualité Service dans le monde, avec 26 nouvelles concessions ayant obtenu le niveau le plus élevé de qualification, soit 4 étoiles et 57, le niveau 3 étoiles.
- Une continuelle montée en puissance de la formation auprès des équipes techniques et commerciales du réseau de concessionnaires, assurant un service de proximité sur l'ensemble des continents.

De gauche à droite

Le convoyeur
du Centre Logistique
de Pièces de Rechange

Le MT Privilège, lors de son
lancement en septembre 2007



Poursuivre un développement durable et rentable

- Obtention de la certification ISO 14001 en juillet 2007 pour le site de production principal du Groupe.
- Elaboration d'une charte éthique visant à définir un ensemble de pratiques déontologiques en interne comme en externe, vis-à-vis de l'ensemble des partenaires et acteurs du Groupe.
- Candidature au Pacte Mondial, ou "Global Compact", (adhésion validée début janvier 2008).

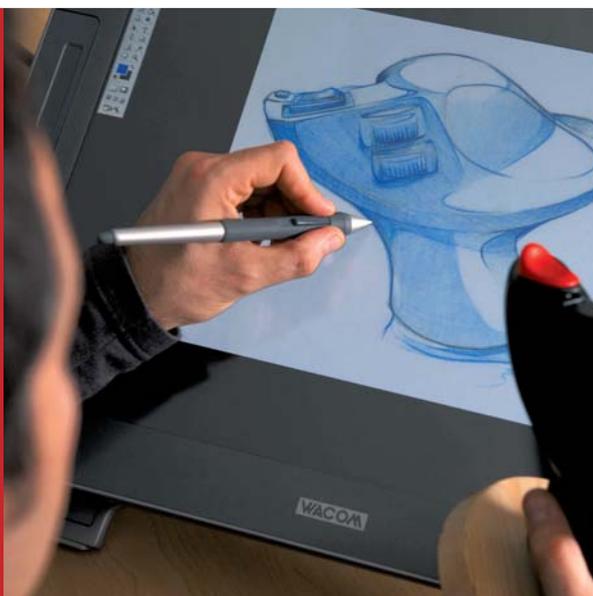


Fédérer les Hommes et développer le capital humain

- Dans le cadre de l'ouverture du nouveau Centre Logistique, de la réorganisation industrielle du site et de la mise en place d'un ERP au sein de l'Entreprise, un effort particulier a été porté à la formation pour gérer au mieux les parcours professionnels et les mobilités.
- Pour accompagner la croissance et l'ouverture de nouvelles filiales dans différents pays du monde, la Direction des Ressources Humaines s'est assurée du soutien d'un Responsable RH International.
- Enjeu majeur pour accompagner la croissance du Groupe, une démarche globale de gestion des compétences a été initiée.

Modèle économique

Une stratégie de développement fondée sur trois métiers



Acteur global de la manutention et de l'élévation de personnes, MANITOU a fondé son modèle économique sur trois métiers essentiels : la conception, l'assemblage et la distribution.

Cette stratégie de développement lui a permis de concentrer ses efforts sur l'innovation produits, la mise en place d'outils industriels performants et flexibles, et la construction d'un solide réseau de distributeurs indépendants.

Concepteur

L'innovation produits, clé de la réussite de la stratégie de développement.

Cette recherche incessante de l'innovation permet à MANITOU d'anticiper les besoins du marché en concevant des produits répondant parfaitement aux besoins de ses clients. Les matériels MANITOU disposent ainsi en permanence d'avantages concurrentiels reconnus par l'ensemble des utilisateurs.

7%

Au total, plus de 7% des effectifs du Groupe sont alloués à la Recherche et au Développement.



Assembleur

Un outil industriel performant doté d'une grande flexibilité.

Pour permettre de s'adapter aux fluctuations de la demande et aux spécificités de ses différents marchés, MANITOU a construit son outil industriel autour de trois idées maîtresses :

- le développement de savoir-faire dans la fabrication d'ensembles mécano-soudés, tels que les châssis, les flèches et les mâts ;
- la flexibilité, grâce à un fort taux de sous-traitance industrielle et au recours d'approvisionnement de composants externes ;
- la mise en œuvre de capacités d'assemblage et de montage performantes.

Distributeur

La solidité d'un réseau de distributeurs indépendants.

MANITOU s'applique, depuis l'origine, à déployer un réseau fiable et puissant. Près de 600 concessionnaires et distributeurs répartis dans 120 pays, tous spécialisés dans le matériel de manutention, portent aujourd'hui la marque MANITOU et partagent avec leur constructeur le même engagement. La qualification de ce réseau de spécialistes est aujourd'hui unanimement reconnue sur tous les secteurs d'activité de MANITOU.

Un marché qui évolue vers le service.

En proposant, via son réseau, une offre de service complète, du financement jusqu'à la maintenance des matériels, MANITOU se donne les moyens d'accompagner cette mutation, à l'échelle internationale.

Marchés

Les solutions de manutention et d'élévation pour la construction, l'agriculture et les industries

Construction

52%
du C.A.



Trois marchés complémentaires

Soucieux d'élargir la diffusion de ses matériels à des branches d'activités complémentaires, le Groupe MANITOU s'attache depuis toujours à maîtriser les fluctuations des secteurs intimement liés à sa croissance, tels que celui de la construction, son premier marché historique. C'est ainsi que le développement des activités dans le secteur agricole ou celui des industries est progressivement venu compléter et élargir les champs d'application des matériels MANITOU. Pour mettre en œuvre sa stratégie, le Groupe s'est à chaque fois efforcé d'adapter son offre produits aux besoins et aux spécificités de chaque marché. Aujourd'hui, disposant d'une offre de produits étendue de matériels de manutention et d'élévation de personnes, le Groupe MANITOU poursuit sa stratégie de développement sur des marchés à fort potentiel de croissance.

Construction

La Construction, métier historique du Groupe MANITOU.

Depuis le 1^{er} chariot tout terrain en 1958, la Société est à l'écoute des professionnels du bâtiment pour leur apporter des matériels de manutention parfaitement adaptés à leurs besoins. Fiabilité, polyvalence et efficacité, trois atouts essentiels pour les entreprises de construction, les maçons, les charpentiers ou les couvreurs dans la gamme des produits MANITOU.

2007 a été l'année du renouvellement de la gamme des chariots télescopiques tout terrain avec la gamme PRIVILEGE, lancée en septembre.



Industries
25%
du C.A.



Industries

Un spécialiste au service de spécialistes.

Initiée au début des années 70, notamment par le partenariat avec TOYOTA, l'offre produits du Groupe MANITOU dans le secteur des applications industrielles s'est enrichie au fil des années. Aujourd'hui, la complémentarité des différentes gammes de matériels permet aux concessionnaires de proposer une offre complète auprès de clients aussi variés que les industries manufacturières, la grande distribution, le traitement des déchets ou de l'industrie du bois.

Agriculture

Une référence en manutention agricole.

Depuis 1986, MANITOU conçoit, fabrique et commercialise une gamme de chariots télescopiques, véritable référence du monde agricole, qui répond aux besoins spécifiques des exploitants, qu'ils soient céréaliers ou éleveurs.

En 2007, les grands salons agricoles, tels le SIMA en France ou AGRITECHNICA en Allemagne, ont été l'occasion pour le Groupe MANITOU de présenter de nouveaux modèles, les MLT Evolution, ainsi qu'un nouveau concept : le tracteur télescopique MANITRAC.

Agriculture
23%
du C.A.

Gammes de produits

Développer des produits innovants et fiables



Historiquement placé au cœur de la stratégie du Groupe MANITOU, le développement de produits innovants et fiables est un élément-clef du succès de l'Entreprise. Parce qu'elle prend en compte les besoins et spécificités de chaque marché et de chaque application, l'offre produits est exprimée en termes de **solutions ou bénéfices apportés aux clients.**

Pour cela, chaque unité de production du Groupe dispose de son propre bureau d'études et développe les produits les plus adaptés à chaque problématique exprimée par le client final, marché par marché : Construction, Agriculture et Industries.

Depuis quelques années, la stratégie produits de MANITOU a été recentrée sur trois grandes familles de matériels :

- **Les matériels tout terrain,**
- **Les nacelles,**
- **Les matériels industriels.**



Les matériels tout terrain restent le savoir-faire incontestable de l'Entreprise. Depuis le premier chariot à mât imaginé par Marcel BRAUD jusqu'aux toutes nouvelles générations de chariots télescopiques tout terrain, les gammes ont été enrichies, au fil des années, pour accompagner les métiers de la Construction d'abord, puis de l'Agriculture, mais aussi de nombreuses Industries. Autour des gammes **MANITOU** et **MANISCOPIC**, celles des **MANILOADER** (chargeuses), **MANITRANSIT** (chariots embarqués), **MANIHOE** (chariots télescopiques avec pelle arrière) et **MANITRAC** (tracteurs télescopiques) viennent compléter l'offre de manutention tout terrain.

Dans une logique de complémentarité, le Groupe a développé, dans les années 90, une gamme de **nacelles élévatrices de personnes**, appelée **MANIACCESS**. En 2007, celle-ci a été renforcée par l'apport de nouveaux modèles, dont un concept de plate-forme télescopique exclusif. Des modèles verticaux aux articulés, en passant par les ciseaux, l'offre compte aujourd'hui près d'une vingtaine de modèles.

Tourné vers l'avenir et en cohérence avec ses métiers de base, le Groupe MANITOU a lancé, en 2005, une gamme additionnelle globale de **matériels industriels** (**MANITOU INDUSTRY**) spécifiquement conçus pour la manutention sur sols stabilisés ou pour le magasinage (**MANILEC**). Plusieurs unités de production du Groupe sont dédiées à la fabrication de ces modèles.

8 gammes de produits clairement identifiées :

- **MANITOU** : chariots à mât tout terrain, industriels et semi-industriels,
- **MANISCOPIC** : chariots télescopiques tout terrain, rotatifs et de fort tonnage,
- **MANILOADER** : chargeuses compactes,
- **MANITRANSIT** : chariots embarqués,
- **MANIACCESS** : nacelles élévatrices de personnes verticales, articulées ou à ciseaux,
- **MANIHOE** : chariots télescopiques avec pelle arrière,
- **MANILEC** : matériels de magasinage, transpalettes et gerbeurs,
- **MANITRAC** : tracteurs télescopiques.

Développement durable

Un Groupe responsable



Fédérer les Hommes et développer le capital humain

Depuis plus de cinquante ans, MANITOU, groupe familial, a construit son développement et sa réussite en s'appuyant sur le respect de fortes valeurs humaines. Pour mettre en œuvre ses projets et la poursuite de son expansion internationale, le Groupe a mis en place une gestion des ressources humaines placée sous le signe du développement des compétences, de la mobilité professionnelle et de l'accompagnement du changement.

Accompagner les ressources humaines à l'international

Sur tous les continents, le Groupe MANITOU continue de renforcer ses équipes ou de mettre en place de nouvelles organisations, commerciales et techniques. Pour accompagner la poursuite de cette internationalisation, une structure dédiée, au sein de la Direction des Ressources Humaines, a été mise en place, avec pour priorité de faciliter les mobilités professionnelles, les échanges, les "best practices" et d'apporter une expertise en Ressources Humaines à l'ensemble des sociétés du Groupe.

Placer l'Homme au cœur de la conduite du changement

Avec la mise en place de nombreux projets, le Groupe MANITOU s'est donné pour objectif d'accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de nouvelles compétences et savoir-faire pour saisir toutes les opportunités de carrières ou de mobilité. En 2007, l'ouverture du nouveau Centre Logistique Pièces de Rechange, les premières étapes de mise en place du nouvel ERP, ainsi que les différentes



MANITOU s'inscrit dans une démarche globale à long terme qui cherche à associer performance économique, qualité des produits et développement durable

Certifications ISO : l'amélioration continue au service des clients

Certifié ISO 9001 depuis 1996, MANITOU intègre la procédure qualité à tous les niveaux de la vie de son produit, de sa conception à son exploitation. Par ailleurs, la certification ISO 14001, obtenue pour le site de production d'Ancenis en juin 2007, est la première étape significative de la démarche de progrès engagée pour la protection de l'environnement. Cette certification s'inscrit, pour MANITOU, dans le prolongement naturel de sa politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité et de la satisfaction clients et témoigne de l'engagement du Groupe dans le domaine environnemental.

Charte Ethique

En 2007, le Groupe MANITOU a entrepris de définir et d'élaborer une Charte Ethique à destination de tous les collaborateurs de l'Entreprise, mais aussi de ses partenaires. Signe de son engagement sur l'application de principes et normes de comportement directement liés à la conduite de ses activités, et approuvée par l'ensemble des organes de Direction, cette Charte sera diffusée en interne et en externe au cours de l'année 2008.

Adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies

Lancé en juillet 2000, à l'initiative du Secrétaire Général des Nations Unies, le Pacte Mondial (ou Global Compact) rassemble des entreprises et des institutions autour de dix principes relatifs aux droits de l'Homme, aux normes sociales et à la protection de l'environnement. Fin 2007, le Groupe MANITOU a décidé d'y adhérer pour promouvoir ces principes (adhésion effective en janvier 2008).



réorganisations industrielles du principal site de production, à Ancenis, ont donné lieu à des plans d'accompagnement et d'études sur les impacts en termes d'organisation et de métiers de ces différents projets.

Intégrer la prévention des risques à tous les niveaux de l'Entreprise

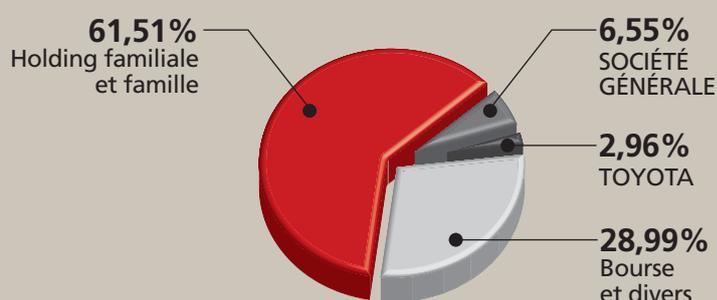
Accompagner les Hommes dans leur cadre de travail signifie pour le Groupe MANITOU, un fort engagement pour garantir sur l'ensemble de ses sites de production des conditions de sécurité, mais aussi d'ergonomie et d'optimisation des postes de travail. De nouvelles démarches préventives ont été mises en place pour identifier les risques au plus près des opérateurs et les rendre acteurs de leur propre sécurité. Par ailleurs, l'année a été marquée, sur tous les sites, par un effort significatif de formation au poste associant non seulement les nouveaux entrants mais aussi les opérateurs confirmés, pour une plus grande sensibilisation aux risques.

L'action MANITOU

Actionnariat

Principaux actionnaires

- **SFERT SA** : 41,79%
- **M^{me} Jacqueline HIMSWORTH** : 10,04%
- **M. Marcel BRAUD** : 9,68%
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** : 6,55%
- **TOYOTA** : 2,96%



Répartition du capital
au 31.12.2007

L'action MANITOU est cotée sur Euronext Paris

- Eurolist compartiment A
- Service à Règlement Différé (depuis le 26.02.2008)
- Code ISIN : FR0000038606
- Valeur nominale : 1€
- Unité de transaction : 1

Le capital et l'actionnariat au 31.12.07

- Montant du capital : 37 809 040 €
- Nombre total d'actions : 37 809 040
- Nombre total de droits de vote : 37 129 384 (hors titres auto-détenus)

Capitalisation boursière

1 182 millions d'euros au 31.12.2007

Moyenne des échanges quotidiens

27 077 titres en 2007

Gestion de l'action

Etablissement chargé du service des titres :
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES
Contrat d'animation :
PORTZAMPARC SOCIÉTÉ DE BOURSE SA

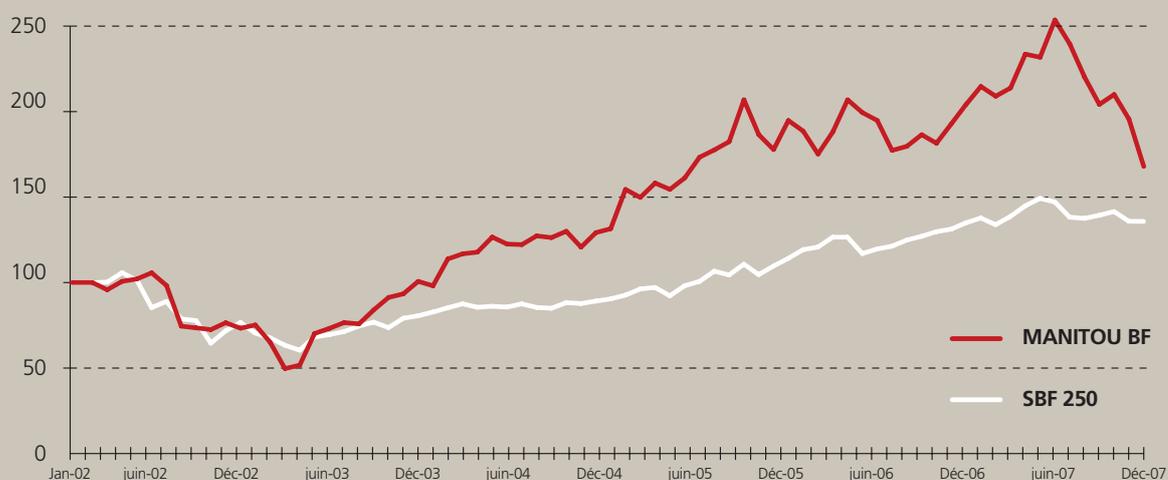
Responsable de l'information financière

Bruno FILLE, Directeur Général.

Une multiplication par 34 du cours de l'action depuis son introduction en bourse il y a 23 ans

Après avoir connu un développement de son cours de +108% entre 2003 et 2006, et atteint un plus haut de 48,70€ en juillet 2007, le titre MANITOU clôture l'année 2007 sur un cours de 31,25€ et enregistre, à l'instar des marchés financiers, un retrait de -17,8% sur l'ensemble de l'année 2007.

L'évolution de la capitalisation boursière et du nombre de titres échangés sur les dernières années a permis à l'action de rejoindre le segment A du marché NYSE EURONEXT en janvier 2006 et d'être éligible aux OSRD (Ordres de Bourse à Règlement Différé) à partir du 26 février 2008.



Cours
de l'action
MANITOU
de 2002 à 2007

clôture au 31.12.2007 base 100 :
01.01.2002

DONNEES BOURSIERES

Cours de l'action en euros	2003*	2004*	2005	2006	2007**
Plus haut	19,12	25,50	39,90	39,30	48,70
Plus bas	8,80	17,50	24,20	30,50	29,54
Dernier cours de l'année	18,25	24,48	36,25	38,00	31,25
Évolution sur l'année	+30,5%	+34,1%	+48,1%	+4,8%	-17,8%
Évolution du Mid CAC 100 sur l'année	+18,1%	+22,1%	+39,0%	+29,8%	-1,9%
Évolution du SBF250 sur l'année	+17,4%	+9,2%	+26,3%	+18,2%	+0,6%
Capitalisation boursière au 31.12 en millions d'euros	689	926	1 371	1 437	1 182
Moyenne des échanges quotidiens	13 540	13 672	26 262	27 128	27 077
Nombre d'actions échangées sur l'année	3 420 544	3 481 080	6 151 072	6 877 886	6 904 754
Taux de rotation des actions	9,0%	9,2%	16,3%	18,2%	18,3%

* En tenant compte de l'attribution, le 12.07.2004, de 3 actions gratuites nouvelles pour 1 action ancienne.

** Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 05.06.2008.

DONNEES PAR ACTION

En euros ou ratio	2003*	2004*	2005	2006	2007**
PER	14,9	15,6	18,6	16,4	13,7
Résultat net part du Groupe par action	1,23	1,57	1,95	2,36	2,32
Dividende	0,45	0,70	0,90	1,05	1,05
Taux de distribution	36,6%	44,7%	46,1%	45,2%	46,1%
Rendement***	2,5%	2,9%	2,5%	2,8%	3,4%

*** Dividende / cours de l'action au 31.12.2007.



Exercice 2007

Rapport financier

Rapport de gestion du Directoire	p. 23
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire	p. 52
Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire	p. 54
Comptes consolidés	p. 57
Compte de résultat 2007 par nature	p. 58
Tableau des flux de trésorerie au 31.12.2007	p. 59
Bilan au 31.12.2007	p. 60
Variation des capitaux propres consolidés au 31.12.2007	p. 62
Périmètre de consolidation du Groupe MANITOU au 31.12.2007	p. 63
Annexes aux comptes consolidés 2007	p. 65
Rapport des Commissaires aux Comptes	p. 92
Comptes de la Société Mère	p. 93
Compte de résultat 2007	p. 94
Tableau des flux de trésorerie au 31.12.2007	p. 95
Bilan au 31.12.2007	p. 96
Annexes aux comptes de la Société Mère 2007	p. 99
Tableau des filiales et participations	p. 116
Inventaire des valeurs mobilières	p. 117
Résultats financiers des cinq derniers exercices	p. 118
Rapport général des Commissaires aux Comptes	p. 119
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	p. 120
Rapports	p. 121
Rapport du Conseil de Surveillance	p. 122
Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le fonctionnement du Conseil et le Contrôle Interne	p. 123
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance	p. 127

PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT SUR LES INFORMATIONS ANNUELLES

*Monsieur Marcel Claude BRAUD, Président du Directoire,
Monsieur Bruno FILLE, Directeur Général,
Monsieur Frédéric MARTIN, Directeur Général,*

*Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont
établis conformément aux normes comptables applicables et
donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation*

*financière et du résultat de la société MANITOU BF et de
l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et
que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle
de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation
financière de la Société et de l'ensemble des entreprises
comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des
principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.*

Fait à Ancenis, le 28.03.2008

Le Directoire

Marcel Claude BRAUD
Président du Directoire

Bruno FILLE
Directeur Général



Frédéric MARTIN
Directeur Général



Rapport financier 2007

Rapport de gestion du Directoire

Rapport de gestion du Directoire

p. 24

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

p. 52

Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire

p. 54

Rapport de gestion du Directoire

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de la gestion de la société MANITOU BF S.A. et de ses filiales durant l'exercice 2007 et pour soumettre à votre approbation les propositions de résolutions.

LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE MANITOU

En continuité avec les exercices précédents, le Groupe MANITOU a connu une croissance soutenue de son chiffre d'affaires qui progresse de +11,7% à 1 260 M€, dans un contexte rendu difficile par des tensions récurrentes sur les approvisionnements et les prix des matières premières et composants. Les hausses des prix de vente mises en œuvre pour compenser ces phénomènes ont vu leur application retardée par l'importance d'un carnet de commandes qui n'a cessé de croître sur l'exercice. Ceci s'est traduit par une contraction de la marge brute de 1,4 point par rapport à l'exercice 2006.

Par ailleurs, le Groupe MANITOU a dû faire face en fin d'année à des événements exceptionnels qui ont affecté sa rentabilité : tout d'abord, la décision de reporter de quelques semaines le lancement d'une nouvelle gamme de chariots télescopiques afin d'améliorer la qualité d'un organe a entraîné une perte de marge sensible en 2007 ; ensuite, la prise en compte d'un ensemble de surcoûts non récurrents consécutifs à la défaillance qualité d'un fournisseur ainsi qu'aux dérapages des charges de certains projets menés au sein de la société MANITOU BF.

Affecté par ces éléments, le résultat net part du Groupe s'établit à 86 M€, en baisse de 2% par rapport à 2006, et fait ressortir une marge nette de 6,8% du chiffre d'affaires, contre 7,8% sur l'exercice précédent.

La structure financière est consolidée à un haut niveau, avec un montant des capitaux propres qui représente 56,5% du total du bilan et un endettement très limité. Le cash-flow de 112 M€ permet au Groupe de maintenir l'autofinancement de ses investissements en 2008 tout en proposant à la prochaine Assemblée des Actionnaires de verser un dividende de 1,05 euro par action, du même niveau qu'en 2006.

Parallèlement à la consolidation de ses résultats financiers, le Groupe MANITOU a poursuivi en 2007 son plan ambitieux de développement en lançant un nombre jusqu'alors inégal de nouveaux produits, tout en renforçant ses infrastructures industrielles et commerciales et en élargissant la couverture géographique de ses implantations commerciales. Fort de ces nouvelles assises et conformément à sa stratégie, le Groupe continuera à mettre en œuvre une politique volontariste pour renforcer sa position de leader mondial du chariot tout terrain tout en apportant satisfaction à ses clients, ses actionnaires et ses collaborateurs.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

Pour la quatrième année consécutive, le chiffre d'affaires connaît une progression sensible avec une hausse de 11,7% et atteint 1 260 M€. Hormis les activités de sous-traitance, les ventes se sont développées dans toutes les autres activités, avec des rythmes de croissance plus particulièrement soutenus dans la nacelle et dans les matériels industriels. Le Groupe a pleinement profité de la poursuite de la croissance économique européenne où il enregistre sa progression la plus forte, notamment en Europe du Nord, dans les pays d'Europe Centrale et d'Europe de l'Est.

La performance commerciale a néanmoins été bridée par des retards de livraison consécutifs à des tensions persistantes sur les approvisionnements, ainsi que par le report de quelques semaines, en fin d'année, du lancement d'une nouvelle gamme de chariots télescopiques.

L'ÉVOLUTION DES VENTES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Bien que le Groupe n'intervienne que dans le seul secteur de la manutention, les ventes font l'objet d'une évaluation par grand secteur d'activité économique.

- Dans le secteur de la construction devenu plus tendu, l'activité a progressé à un rythme plus modéré qu'au cours des dernières années. La remontée des taux d'intérêts intervenue en 2006, qui avait déclenché une crise du secteur de l'immobilier aux Etats-Unis, a débouché en 2007 sur la crise des subprimes, puis sur une crise financière majeure dont le périmètre de contagion reste toujours à préciser. Les pays européens les plus exposés à la remontée des taux n'ont pas résisté à l'onde de choc et enregistrent un arrêt brutal des mises en chantier. L'Irlande connaît dès 2007 une forte récession dans l'immobilier et l'Espagne fait état d'une chute du nombre de logements mis en chantier de 800 000 à 600 000 unités par an, dont les véritables effets ne se feront sentir qu'en 2008. Aucun signe de ralentissement majeur n'a été enregistré en 2007 dans les autres pays européens. En Allemagne et en Italie, la demande est restée forte, alors qu'elle a continué à croître en France et au Royaume-Uni et qu'elle reste très dynamique en Europe Centrale où les besoins considérables d'infrastructures et de bâtiments ne laissent présager aucune accalmie. En dehors de l'Europe, les marchés de la construction sont également restés porteurs, à l'exception des Etats-Unis toujours enlisés dans une crise profonde. Le Groupe bénéficie ainsi, en 2007, d'une croissance globale du marché de la construction où son chiffre d'affaires progresse de +10% et représente 52% du chiffre d'affaires consolidé contre 53% en 2006.

Rapport de gestion du Directoire

- Dans le secteur de l'agriculture, les revenus des exploitants continuent à bénéficier depuis deux ans de la forte remontée des cours mondiaux des céréales, du lait et de la viande. Ce contexte particulièrement favorable permet au Groupe de tirer profit d'un important courant d'investissements de la part des agriculteurs et éleveurs pour le renouvellement et l'extension de leur parc de matériels. La croissance des activités agricoles a pâti, en revanche, de l'arrivée à terme, en juin 2007, du contrat de sous-traitance d'assemblage de chariots télescopiques pour le compte de CASE NEW HOLLAND qui enregistre un chiffre d'affaires de 14 M€ en 2007 par rapport à un chiffre d'affaires de 24 M€ en 2006. Compte tenu de ces éléments, le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe dans le secteur agricole progresse de +12% et représente 23% du chiffre d'affaires consolidé en 2007, pourcentage inchangé par rapport à 2006.
- Dans le secteur de l'industrie, les ventes ont continué à bénéficier du contexte de croissance, de l'économie mondiale. En France, la distribution de produits industriels et les activités de sous-traitance de mâts réalisées pour le compte du constructeur TOYOTA ont connu une vive croissance, soutenue par le lancement de la nouvelle gamme de chariots industriels du constructeur japonais. A l'étranger, la stratégie de renforcement du Groupe dans le secteur industriel initiée en 2005, avec la mise en œuvre de sites de production en Chine, a été poursuivie et s'est traduite par le renforcement du réseau de distribution industrielle et par la montée en puissance des gammes de chariots industriels de marque MANITOU.
Le chiffre d'affaires réalisé dans le secteur industriel progresse de +16% en 2007 et représente 25% du chiffre d'affaires, contre 24% en 2006.
- Le chiffre d'affaires des chariots tout terrain progresse de +8,4% en 2007 pour atteindre 857 M€. En continuité avec les exercices antérieurs, le rythme de croissance des ventes de chariots rotatifs et de chariots de gros tonnage est demeuré soutenu. En revanche, bien que la demande soit restée orientée à la hausse, la progression des livraisons de chariots à mât et de chariots télescopiques a été limitée par des difficultés d'approvisionnement en composants ayant entraîné des retards de production, ainsi que par des problèmes de fiabilité de composants. Les chariots à mât ont ainsi souffert d'une défaillance de qualité d'un fournisseur sur un organe majeur, et de la campagne de reprise mise en œuvre pour les remettre à niveau. Par ailleurs, le choix de décaler de quelques semaines le lancement d'une nouvelle gamme de chariots télescopiques afin de garantir la fiabilité d'un organe, a également restreint la progression des ventes de ce type de matériel. Enfin, le chiffre d'affaires des chariots embarqués se voit affecté par le ralentissement marqué de l'économie aux Etats-Unis, pays de son plus grand marché.
- L'activité nacelles a connu une nouvelle année de progression, supérieure à celle du marché, avec un chiffre d'affaires de 88 M€ en progression de +40,5% par rapport à 2006 et de plus de 350% depuis 2003. Le Groupe tire profit des efforts de développement et de renouvellement de sa gamme réalisés depuis plusieurs années, qui ont permis d'apporter à ses clients des machines de technologie avancée, très robustes et de coût d'utilisation extrêmement compétitif. La croissance des nacelles thermiques a été particulièrement soutenue en Allemagne, en Espagne et en Europe Centrale.
- L'activité matériels industriels a connu également un développement soutenu de +29,4% pour atteindre 94 M€ de chiffre d'affaires. Conformément à sa stratégie, le Groupe renforce, hors de France, son réseau de distribution de matériels de manutention industrielle et de magasinage. La commercialisation des produits manufacturés dans les deux sites chinois du Groupe atteint un chiffre d'affaires de 13 M€ pour son premier exercice, en année pleine. En France, la distribution de produits du Groupe TOYOTA a bénéficié d'un marché toujours porteur ainsi que du lancement, sur le second semestre, de la nouvelle gamme de chariots industriels du constructeur japonais.
- L'activité pièces de rechange, dont la croissance du premier semestre avait été restreinte à +5,4% par le déménagement du Centre de Pièces de Rechange sur une nouvelle plate-forme logistique, achève l'année sur une progression de son chiffre d'affaires de +13,4% à 137 M€. Le niveau de volume d'activité traité au second semestre, qui n'aurait probablement pas pu être absorbé par les anciennes installations arrivées en limite capacitaire, illustre l'avantage compétitif que représente l'investissement de la nouvelle plate-forme logistique.

L'ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR TYPE D'ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires par type d'activité fait état, en 2007 des évolutions suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>	2006	2007	ÉVOLUTION
Chariots tout terrain	790	857	8,4%
Nacelles	63	88	40,5%
Matériels industriels	73	94	29,4%
Pièces de rechange	121	137	13,4%
Sous-traitance industrielle	52	47	-8,2%
Autres activités et services	29	37	23,5%
TOTAL	1 128	1 260	11,7%

Rapport de gestion du Directoire

- Les activités de sous-traitance industrielle enregistrent un retrait de -8,3% à 47 M€ dont l'origine découle de l'arrivée à terme, en juin 2007, du contrat d'assemblage de chariots télescopiques pour le compte de CASE NEW HOLLAND. La dernière année de ce partenariat aura permis de générer un chiffre d'affaires de 14 M€ contre 24 M€ au cours de l'exercice précédent. A contrario, l'activité de sous-traitance de mâts réalisée pour le compte de TOYOTA, dont le contrat a été renouvelé au cours de l'année et pour lequel le Groupe MANITOU a investi en 2007 dans un nouvel atelier de production, a connu une progression de +18,6% à 33 M€.
- Enfin, les autres activités qui concernent à la fois la vente de services, la location de matériels et la commercialisation d'accessoires et d'autres produits complémentaires de gamme, progressent de +23,5% à 37 M€.

L'ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires par zone géographique fait état des évolutions suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>	2006	2007	VARIATION	VARIATION %
France	372	415	43	11,5%
Royaume-Uni & Irlande	136	148	12	9,0%
Péninsule Ibérique	139	148	8	6,0%
Benelux	65	76	10	15,6%
Italie	61	75	13	21,7%
Allemagne	47	60	13	28,4%
Autres pays de l'Union Européenne	94	121	27	28,5%
TOTAL Union Européenne	915	1 042	127	13,9%
Autres pays d'Europe	25	39	14	54,0%
Afrique	29	38	9	29,5%
Amérique du Nord	49	36	-12	-25,5%
Océanie	21	24	3	15,3%
Autres zones du monde	37	34	-4	-9,7%
TOTAL Autres pays	161	171	9	5,9%
TOTAL sous-traitance	52	47	-4	-8,3%
TOTAL GENERAL	1 128	1 260	132	11,7%

Le chiffre d'affaires du Groupe, hors activité de sous-traitance industrielle (TOYOTA et CASE NEW HOLLAND), a connu une croissance de +12,7% du chiffre d'affaires en 2007 à 1 213 M€. L'évolution a été particulièrement soutenue dans les pays de l'Union Européenne, qui enregistrent, pour la

seconde année consécutive, un taux de croissance de l'ordre de +14%. En dehors de l'Union Européenne le chiffre d'affaires, bien que pénalisé par le retrait de l'activité aux Etats-Unis, enregistre une progression de l'ordre de +6%.

Rapport de gestion du Directoire

A l'intérieur de l'Union Européenne

L'activité réalisée au sein de l'Union Européenne qui représente un chiffre d'affaires de 1 042 M€ fait état des évolutions suivantes au sein des principaux pays :

En France, le chiffre d'affaires se développe de +11,5% par rapport à 2006 pour atteindre 415 M€. Les ventes de matériels destinés à la construction progressent dans un marché porté par le maintien à un haut niveau des mises en chantier, et dont les perspectives de ralentissement ont été retardées de façon temporaire par la mise en place d'aides fiscales portant sur la déductibilité des intérêts d'emprunts immobiliers. Dans le secteur de l'agriculture, le Groupe tire pleinement profit de l'excellent moral de la profession jouissant, pour la seconde année consécutive, d'un accroissement de ses revenus stimulés par l'envolée des prix des matières végétales. Enfin, les ventes réalisées dans le secteur industriel, tirent profit d'un contexte économique toujours favorable et progressent à la fois dans la commercialisation des produits regroupés sous le label "MANITOU INDUSTRY" (chariots industriels de fort tonnage, chariots semi-industriels, nacelles et matériels de magasinage) ainsi que dans la distribution de chariots industriels et de matériel de manutention du Groupe TOYOTA.

Au Royaume-Uni et en Irlande, le chiffre d'affaires croît de +9,0% à 148 M€ avec des résultats contrastés entre les deux pays. Au Royaume-Uni, le Groupe a bénéficié de la poursuite de la croissance du secteur de la construction où la demande de logements reste forte du fait de l'étroussure de l'offre, et où la proportion importante de ménages à hauts revenus contribue à maintenir les niveaux de prix à des sommets inégalés. Dans le secteur agricole, la remontée des prix du lait et des céréales a favorisé les investissements et permis d'enregistrer une nouvelle année de forte progression des ventes. Enfin, conformément à sa stratégie, le Groupe a renforcé sa présence dans le secteur de l'industrie sur lequel il était peu présent jusqu'alors en recrutant de nouveaux distributeurs et en amorçant la commercialisation de la gamme de produits MANITOU INDUSTRY.

En Irlande, le chiffre d'affaires régresse d'un tiers par rapport à 2006, dans un pays frappé par le retournement du secteur de l'immobilier à l'issue de 15 années de croissance puis de surchauffe marquée.

Dans la Péninsule Ibérique le chiffre d'affaires se développe de +6,0% à 148 M€.

En Espagne, le cycle de croissance effréné du secteur de la construction, initié depuis plus de dix ans, s'est achevé au cours du second semestre 2006. Le marché enregistre en 2007 un déclin de plus de 25% du nombre de logements mis en chantier et laisse supposer une accentuation de cette tendance sur les années à venir. Les délais nécessaires à l'achèvement

des constructions en cours ont amorti le choc du ralentissement et permettent au Groupe de bénéficier encore en 2007 d'une progression de +3,3% du chiffre d'affaires en Espagne. Au Portugal, le chiffre d'affaires tire profit de la généralisation de l'expansion dans tous les secteurs d'activité et progresse de +22,1%.

Au Benelux, le chiffre d'affaires croît de +15,6% à 76 M€.

A l'instar des évolutions de l'année précédente, le marché néerlandais est resté très porteur (les ventes augmentant de +24,5%) avec un secteur de la construction demandeur de matériel de grande hauteur, et un marché agricole qui bénéficie pleinement en 2007 de la plus forte progression des revenus de l'agriculture enregistrée en 2006 dans les pays de l'Union Européenne.

En Belgique, la croissance de +8,4% du chiffre d'affaires reste portée par le secteur de la construction et tire profit d'une montée en puissance des activités de service.

En Italie, les activités du Groupe continuent à progresser de +21,7% pour atteindre un chiffre d'affaires de 75 M€ sur des marchés pourtant difficiles. Dans le secteur de la construction, le dynamisme des ventes de matériels rotatifs compense très largement le retrait du marché résidentiel amorcé depuis fin 2006 et permet au Groupe d'accentuer sa pénétration dans ce segment d'activité. La stratégie de renforcement de la couverture des marchés a également été déployée avec succès dans le secteur agricole, avec le recrutement de nouveaux distributeurs issus du réseau d'un ancien fabricant de chariots télescopiques, ainsi qu'à travers la mise en place de nouveaux canaux de distribution de matériels industriels et de magasinage.

En Allemagne, le chiffre d'affaires en croissance de +28,4% à 60 M€, continue à bénéficier d'une meilleure acceptation du concept du chariot télescopique dans un marché jusqu'alors plus orienté vers l'utilisation des grues et des chargeuses. Cette ouverture engendre également des opportunités de développement pour des produits complémentaires tels que les nacelles et les chariots à mâts. Fort de ce contexte favorable, le Groupe a poursuivi en 2007 le renforcement de son réseau de distribution sur l'ensemble des secteurs d'activité.

Dans les autres pays de l'Union Européenne, le chiffre d'affaires fait état d'une progression de +28,5% à 121 M€, favorisée par le marché immobilier des pays d'Europe du Nord (Danemark, Pays Baltes, Finlande, Suède) et d'Europe Centrale (Pologne, Roumanie, Bulgarie, etc.) qui s'est envolé ces dernières années, ainsi que par les transformations profondes du secteur agricole jouissant à la fois de la manne des subventions européennes et de la hausse rapide des revenus agricoles.

Rapport de gestion du Directoire

A l'extérieur de l'Union Européenne

Dans les pays européens non-membres de l'Union Européenne, la croissance du chiffre d'affaires de +54,0% à 39 M€ est tirée par le dynamisme des économies de la Norvège et de la Russie qui profitent de la hausse vigoureuse des cours du pétrole et des matières premières, et d'un marché agricole particulièrement dynamique en Russie.

En Afrique, les ventes progressent de +29,5% à 38 M€, avec une présence renforcée dans le secteur de la construction au Maghreb ainsi qu'un développement dans l'ensemble des secteurs d'activité en Afrique Australe.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires enregistre un recul de -25,5% à 36 M€.

Aux États-Unis, où le retournement du marché de la construction intervenu mi-2006 s'est accentué en 2007 avec l'apparition de la crise des subprimes, le chiffre d'affaires

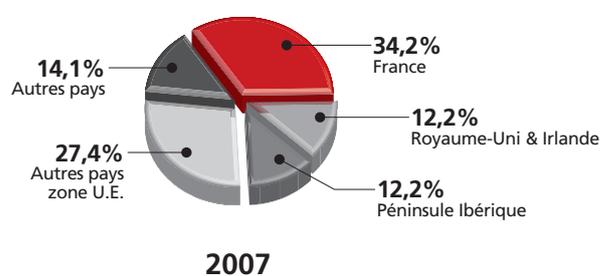
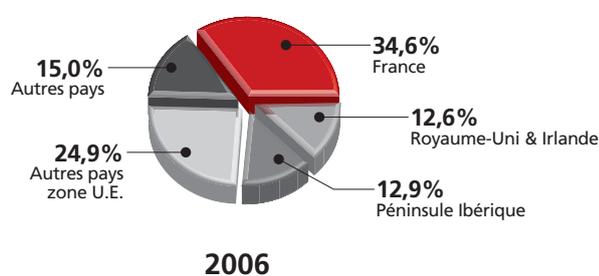
régresse de -39,4% à 22 M€.

A contrario, les activités du Groupe au Canada continuent à se développer et atteignent 14 M€, en croissance de +20,0%. Les secteurs des mines et de la construction restent particulièrement favorables, compte tenu à la fois de la demande mondiale en ressources naturelles et de la poursuite du boom économique des provinces occidentales.

En Océanie, le chiffre d'affaires croît de +15,3% à 24 M€. Le développement ininterrompu de l'économie australienne depuis plus de quinze ans permet au Groupe de consolider son réseau de distribution et de renforcer sa présence dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Dans les autres pays du monde le chiffre d'affaires enregistre un retrait de -4 M€ à 34 M€ avec un recul des ventes au Moyen-Orient et en Indonésie et une croissance soutenue en Amérique du Sud.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique (hors sous-traitance)



LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	2006	2007	VARIATION
Chiffre d'affaires	1 128	1 260	11,70%
Marge brute	383	410	7,00%
% du C.A.	33,9	32,5	
Résultat opérationnel	135	131	-3,00%
% du C.A.	12,0	10,4	
Résultat net part du Groupe	87,8	86,1	-2,10%
% du C.A.	7,8	6,8	
Bénéfice net par action en €	2,36	2,32	-1,69%

NB : Bénéfice net par action calculé selon les principes de l'IAS 33

Les résultats de l'exercice, en retrait par rapport à l'année précédente, ont été marqués par trois faits saillants : une réduction de la marge brute, une perte de marge liée aux reports de livraisons de 2007 sur 2008, et la prise en compte de surcoûts exceptionnels.

Les tensions sur les disponibilités et sur les prix des composants, apparues à partir du second semestre 2006, se sont progressivement accentuées sur l'année 2007 et ont entraîné d'importantes hausses des prix d'achat. A contrario, les augmentations des prix de vente mises en œuvre mi-2006 puis par deux fois en 2007, ont vu leur application considérablement retardée par un carnet de commandes qui n'a cessé de croître de mois en mois pour achever l'année à un niveau deux fois supérieur à celui de décembre 2006.

Rapport de gestion du Directoire

L'impact du différentiel entre les augmentations des prix de vente et des prix d'achat a engendré une perte de marge de l'ordre de -1,3 point. Les évolutions des taux de change ont également pesé négativement sur la marge brute pour un montant de 3 M€ soit -0,2 point de marge, les effets de ces évolutions étant liés à la forte appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar américain, du rand sud-africain et à partir du mois de novembre 2007, de la livre sterling.

Compte tenu de l'ensemble de ces variations auxquelles s'ajoute un effet mix produit légèrement positif, la marge brute du Groupe ressort à 410 M€, en retrait de -1,4 point par rapport à l'exercice précédent.

A cette baisse de marge brute s'ajoute un effet de perte de volume de marge consécutif au décalage de livraisons engendré par le manque de composants ainsi que par le choix de repousser de quelques semaines le lancement d'une nouvelle gamme de chariots télescopiques afin d'améliorer la qualité d'un organe. L'effet cumulé des décalages de livraison se traduit par une perte de marge brute sur l'exercice, estimée à 10 M€ ainsi que par l'accroissement, en corollaire, des stocks et encours de production de plus de 30 M€.

Les difficultés d'approvisionnement de composants et les décalages de livraisons ont entraîné d'importantes pertes de productivité, des temps de reprise dans l'assemblage des matériels, la mise en place de plates-formes intermédiaires, et le recours à des consultants spécialisés sur ces types de problématiques, avec un surcoût total estimé à 3,6 M€. Deux facteurs de dépenses exceptionnels ont également pesé sur le compte de résultat : d'une part, le déménagement du Centre de Pièces de Rechange sur une nouvelle plate-forme logistique qui s'est révélé plus difficile que prévu et a entraîné des surcoûts de 1,2 M€, et d'autre part, des problèmes de qualité apparus suite à la défaillance d'un fournisseur sur un organe

majeur ayant nécessité un plan de rappel de matériel dont le coût net pour le Groupe se solde par un montant de 2,8 M€. Le total des surcoûts exceptionnels sur 2007, estimé à 7,6 M€, a pesé sur les charges externes qui évoluent de +19,4% à 136 M€.

Les salaires et charges croissent de +9,6%, rythme inférieur à celui du chiffre d'affaires.

En progressant de +35,1% à 18,8 M€, les dotations aux amortissements reflètent l'accroissement des investissements réalisés depuis 2005.

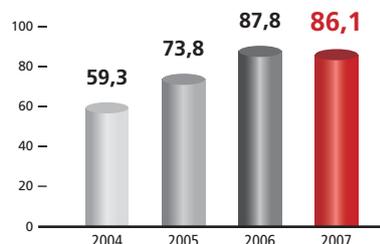
Après imputation de la plus-value réalisée sur la cession partielle des titres de la société TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT de 3,1 M€, le résultat opérationnel s'établit à 131 M€, en retrait de -3,1% par rapport à 2006 et fait ressortir une marge opérationnelle de 10,4% contre 12,0% à la fin de l'exercice précédent.

Le résultat financier progresse de +1 M€ à 2,1 M€.

Au vu de ces éléments, le résultat des sociétés intégrées avant impôt régresse de -3 M€ à 133 M€.

La charge d'impôt enregistre un retrait de -4,3% à 45 M€ en raison de la décroissance du résultat ainsi que de la réduction du taux d'imposition sur les sociétés en Italie. Le taux d'imposition du Groupe évolue en conséquence de 34,5% en 2006 à 33,8% en 2007.

Après déduction des intérêts minoritaires en progression de +26,5% à 6,4 M€, le résultat net, part du Groupe, ressort à 86,1 M€, en retrait de -2,0% par rapport à 2006 et représente une marge nette de 6,8% du chiffre d'affaires contre 7,8% au cours de l'exercice précédent.



Résultat net part du Groupe
(en millions d'euros)

Rapport de gestion du Directoire

STRUCTURE FINANCIÈRE DU GROUPE

La structure financière reste extrêmement saine avec un total des fonds propres de 527 M€ qui représente 56,5% du total du bilan et une rentabilité des capitaux propres de 16,4% en retrait de -1,2 point par rapport à 2006.

Les emprunts et dettes à plus d'un an d'un montant de 40 M€ représentent principalement la valorisation d'engagements donnés par la Société Mère pour le rachat des parts minoritaires dans certaines filiales (31 M€) et le retraitement du contrat de crédit-bail de l'usine italienne (8 M€). L'endettement à plus d'un an représente 7,6% des capitaux propres, en accroissement de 0,5 point par rapport à l'exercice précédent.

Après avoir connu plusieurs années de forte croissance, le fonds de roulement se stabilise à un niveau élevé (405 M€), en progression de +1% sur l'exercice. Cette évolution résulte de l'intensification du plan d'investissement qui atteint 57 M€, concomitante à l'accroissement des versements des dividendes servis de +18,8% à 42 M€.

Les tensions apparues sur les approvisionnements en composants et le décalage du lancement de la nouvelle gamme de chariots télescopiques ont respectivement engendré une augmentation des niveaux de couverture de stocks en composants et un accroissement exceptionnel des encours de production. Au global, la valeur des stocks progresse de +24,4% à 307 M€, et représente 88 jours de chiffre d'affaires contre 79 jours un an plus tôt. Le poste clients évolue de +13,2% à 266 M€ et représente 76 jours de ventes par rapport à 75 jours en 2006. Cette évolution légèrement supérieure à celle du chiffre d'affaires découle de la nécessité d'intégrer, dans les délais de paiement, les temps d'acheminement des matériels commercialisés dans des zones lointaines. Enfin, le poste fournisseurs croît de +22,3% à 255 M€, contrepartie de l'envolée des stocks sur les derniers mois de l'exercice, et correspond à 73 jours de chiffre d'affaires pour 66 jours en décembre 2006. Le besoin en fonds de roulement ressort ainsi à 288 M€ en progression de +18,6%.

Compte tenu de ces évolutions, la trésorerie nette de la part courante des dettes financières ressort à 117 M€, en retrait de -41 M€ par rapport à l'exercice précédent.

LES INVESTISSEMENTS ET LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DU GROUPE

Conformément à sa stratégie, le Groupe a intensifié la mise en œuvre de son programme d'investissements qui atteint 57 M€ en progression de +10,2% par rapport à 2006. Ce plan entièrement autofinancé a principalement porté sur l'intensification des efforts de développement, la modernisation des systèmes d'information et la mise en œuvre de nouveaux moyens capacitaires.

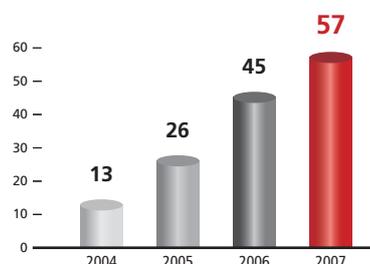
Les investissements incorporels progressent de +13,2 M€ dont 5,7 M€ relatifs à des projets de développement répondant aux

critères d'activation des normes IFRS et 7,6 M€ principalement relatifs à la mise en place d'un ERP dont les premiers modules ont été démarrés fin 2007.

Les investissements corporels ont été réalisés à hauteur de 3,9 M€ en terrains et constructions, de 24,4 M€ en installations et autres immobilisations corporelles et de 15,2 M€ en immobilisations en cours. Les principaux projets réalisés au cours de l'exercice ont porté sur l'achèvement du nouveau Centre Logistique de Pièces de Rechange mis en service en juin 2007 pour 7,8 M€, la remise en activité de l'ancienne usine italienne de Castelfranco qui avait été désaffectée en 2003, suite au déménagement des activités d'assemblage sur un autre site pour un montant de 2,9 M€, la réorganisation industrielle du site d'Ancenis avec la mise en place de nouvelles lignes de pointage de châssis et d'assemblage de mâts pour un montant de 7,9 M€ et l'accroissement des flottes locatives détenues par certaines filiales du Groupe pour un montant de 5,0 M€.

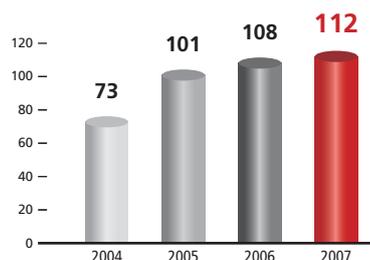
Bien que le résultat net ressorte à un niveau très proche de celui de l'exercice précédent, la marge brute d'autofinancement progresse de +3,5% à 112 M€, tirant profit de l'augmentation de la charge d'amortissement consécutive à l'intensification des investissements réalisés depuis 2005.

Évolution des investissements



Evolution des investissements (en millions d'euros)

Évolution du Cash-Flow



Evolution du Cash-Flow (en millions d'euros)

Rapport de gestion du Directoire

LA SOCIÉTÉ MÈRE MANITOU BF (données en normes locales)

La société MANITOU BF a poursuivi son développement dans un contexte économique favorable, mais rendu difficile par les tensions persistantes sur les approvisionnements en composants et par l'ampleur des projets de mutation menés au sein de l'Entreprise.

La marge brute a été impactée négativement par une évolution des prix d'achat plus rapide que celle des prix de vente, à laquelle s'est ajoutée une perte de marge consécutive au décalage de quelques semaines du lancement d'une nouvelle gamme de chariots télescopiques.

Des surcoûts exceptionnels causés par des projets de réorganisation ainsi que par des défaillances de fournisseurs ont également pesé sur la rentabilité de la Société dont le résultat d'exploitation de 89 M€ fléchit de -13,9% par rapport à 2006 et dont la marge d'exploitation enregistre un retrait de -2,5 points à 8,5% du chiffre d'affaires.

L'ampleur du recul de la rentabilité opérationnelle est compensée par la plus-value de 13,7 M€ réalisée sur la cession des titres de la société TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT et par l'augmentation de 7,9 M€ des remontées de dividendes par rapport à 2006. Ces deux produits hors exploitation, pesant pour 21,6 M€ dans les comptes sociaux, correspondent seulement, en vertu des retraitements de consolidation, à un produit de 3,1 M€ dans les comptes consolidés. Cette différence de traitement permet ainsi de comprendre les évolutions opposées des résultats entre le résultat consolidé du Groupe, en retrait de -1,8 M€ par rapport à celui de 2006 et le résultat net de la Société Mère en progression de 7,6 M€ sur l'année 2007.

LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE MANITOU BF

Le chiffre d'affaires réalisé par la Société Mère a, pour la première fois dépassé le seuil symbolique du milliard d'euros pour atteindre 1 041 M€, en progression de +11,2% par rapport à l'exercice 2006. Le taux de croissance des ventes a cependant souffert de décalages de production résultant de tensions récurrentes sur les approvisionnements qui ont entraîné une hausse de plus de 50% du carnet de commandes sur l'exercice.

C'est dans ce contexte que la Société a poursuivi la recherche de relais de croissance à l'international et a fait évoluer la part de chiffre d'affaires réalisée hors de France de 62,1% au cours de l'exercice précédent, à 63,7% pour l'année écoulée. Les pays d'Europe Centrale et de l'Est, qui connaissent depuis plusieurs années un développement économique vigoureux dans le secteur de la construction et dans le secteur agricole, constituent les zones de croissance les plus dynamiques. Les exportations sur les autres continents poursuivent également leur essor à un rythme soutenu, à l'exception des États-Unis enlisés depuis plus de 18 mois dans une crise immobilière

profonde et dans un climat d'incertitude économique grandissant.

Le chiffre d'affaires réparti à hauteur de 81% dans les ventes de matériel tout terrain, de 12% dans les pièces de rechange, de 5% dans la sous-traitance industrielle et de 2% dans des activités diverses, enregistre des mutations sensibles du mix de ses produits à l'intérieur de certaines activités.

Dans l'activité du matériel tout terrain (844 M€), la progression du chiffre d'affaires des chariots assemblés par la Société Mère a été restreinte à moins de 5% par le manque répétitif de composants et par le décalage de quelques semaines du lancement d'une nouvelle gamme de chariots télescopiques destinée au marché de la construction. A contrario, la distribution de nacelles et de matériel rotatif en provenance d'autres sites de production du Groupe moins pénalisés par les tensions sur les composants progresse respectivement à un rythme de +41,3% et de +26,1% par rapport à 2006.

Dans les activités de sous-traitance (47 M€), le contrat d'assemblage de chariots tout terrain pour le compte de CASE NEW HOLLAND a pris fin en juin 2007 et représente un chiffre d'affaires de 14 M€ contre 24 M€ en 2006. Cette baisse d'activité est partiellement compensée par l'évolution de l'assemblage de mâts pour le compte de TOYOTA en progression de +20,4% à 33 M€. Le partenariat avec TOYOTA se voit par ailleurs renforcé par la signature d'un contrat destiné à fournir les mâts de la nouvelle série de chariots industriels de marque TOYOTA pour l'Europe.

Enfin, les autres activités voient émerger la distribution de chariots industriels de marque MANITOU pour un chiffre d'affaires de 13 M€ en progression de +9 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette activité résulte des deux opérations d'acquisition et de partenariat réalisées en Chine en 2005 et 2006 pour initier la présence du Groupe dans le secteur des chariots industriels en dehors de la France.

LES RÉSULTATS DE MANITOU BF

En 2007, la marge brute de la Société ressort à 27,4% du chiffre d'affaires enregistrant un retrait de -1,7 point par rapport à l'exercice précédent dont les effets résultent d'une hausse moins rapide des prix de ventes que des prix d'achats ainsi que d'un mix produit ponctuellement moins favorable.

Les évolutions des prix de vente mises en œuvre au cours de l'été 2006 et de l'été 2007, accompagnées de hausses spécifiques sur certains types de matériel, ont vu leurs effets différés par l'ampleur et le gonflement constant du carnet de commandes. A contrario, les prix des matières premières et composants ont enregistré, dans un contexte économique de très forte demande, des hausses importantes et rapides. Le différentiel d'évolution des prix d'achat par rapport aux prix de vente a pesé de 1,0 point sur le taux de marge brute.

Rapport de gestion du Directoire

Par ailleurs, le mix des produits commercialisés par la Société a connu un accroissement sensible des activités de négoce qui, à l'exception de la pièce de rechange, produisent une rentabilité inférieure à la distribution de produits manufacturés et pèse pour 0,7 point sur la baisse de taux de marge brute.

Les autres charges externes progressent de +19,7% à 114 M€. Les principales évolutions correspondent au projet de mise en œuvre du nouveau Centre Logistique et d'un atelier pour un montant de l'ordre de 2,3 M€, à l'intensification des travaux de développement produit pour 2,3 M€, au renforcement du coût des structures et des actions commerciales réalisées en France et à l'étranger pour 4,2 M€, et enfin aux surcoûts engendrés par les perturbations sur les disponibilités et la qualité des approvisionnements et des produits pour un montant de 6,2 M€. La part non récurrente de ces frais est estimée à 7,6 M€.

Le montant des salaires et charges progresse de +9,1% à 64 M€ et représente 6,2% du chiffre d'affaires contre 6,3% au cours de l'année précédente. Le taux d'accroissement de la masse salariale reste inférieur au rythme de progression du chiffre d'affaires.

Après déduction des dotations aux amortissements et provisions, en progression de +5,2 M€ du fait de la croissance des investissements réalisés au cours des deux derniers exercices, le résultat d'exploitation ressort à 89 M€, en retrait de -13,9% par rapport à l'exercice précédent et ne représente plus que 8,5% du chiffre d'affaires contre 11,0% un an plus tôt.

Le résultat financier s'établit à 17,3 M€ et ressort en progression de +4,3 M€ sur l'exercice précédent. Cette évolution est la résultante de l'accroissement des remontées des dividendes des filiales à hauteur de 7,9 M€, de la détérioration des opérations et des provisions sur les devises étrangères et de la moindre performance des placements financiers liée à une contraction de la trésorerie à hauteur de respectivement 1,9 M€ et 1,8 M€. Le résultat exceptionnel ressort à 8,1 M€. Il est constitué d'une plus-value de 13,7 M€ sur la cession réalisée en juillet 2007 de la moitié de la participation détenue par MANITOU BF dans la société TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT et par des amortissements dérogatoires de 3,7 M€.

Rappelons pour mémoire, qu'en vertu des retraitements de consolidation, la plus-value de la cession des titres de TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT est de 3,1 M€ dans les comptes consolidés.

Après déduction de l'intéressement, de la participation et de la charge d'impôt, le résultat net de la Société est arrêté à 83 M€, en progression de +10,1% par rapport à celui de l'exercice précédent et représente une marge nette de 8,0% du chiffre d'affaires pour une marge de 8,1% en 2006.

FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES (données en normes IFRS)

Activités et résultats des principales filiales

MANITOU UK

Cette filiale spécialisée dans la distribution de matériels de manutention et d'élévation de personnes au Royaume-Uni et en Irlande enregistre une progression de +9,4% de son chiffre d'affaires à 146 M€. En 2007, le développement s'est avéré très contrasté entre les deux pays.

Au Royaume-Uni, la filiale a bénéficié de la demande toujours en hausse des marchés de la construction et de l'amélioration des revenus agricoles des exploitants. Ses ventes progressent de +20,8%.

En Irlande, dans un pays où l'économie enregistre, pour la deuxième année consécutive, un fort ralentissement de son rythme de croissance et une baisse d'activité du secteur de la construction, la filiale enregistre un retrait d'un tiers de ses ventes par rapport à l'année 2006.

A l'instar de nombreuses autres filiales, MANITOU UK a souffert en 2007 d'un retard important de facturations compte tenu de difficultés d'approvisionnement et des retards de livraison de matériels en provenance des usines d'assemblage du Groupe.

Le résultat net de la Société progresse néanmoins de +26% à 3,4 M€ et dégage une rentabilité nette de 2,3% du chiffre d'affaires en hausse de +0,3 point par rapport à 2006.

MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI

Cette filiale, spécialisée dans la fabrication de chariots télescopiques rotatifs et de gros tonnages, ainsi que dans la distribution de matériels de manutention et d'élévation de personnes en Italie a connu un fort développement de son chiffre d'affaires avec une croissance de +25,4 % à 209 M€. Les ventes aux autres sociétés du Groupe MANITOU croissent de +27,9% en raison du fort accroissement des livraisons de chariots télescopiques rotatifs de grande hauteur. Sur le marché italien, la filiale a poursuivi le renforcement de ses réseaux de distribution dans les secteurs agricoles et industriels et accélère sa pénétration dans le secteur de la construction. Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale sur son marché national augmente de +20,8%, ce qui constitue un taux de croissance supérieur à celui de ses marchés.

Soucieuse de pouvoir répondre au développement de son activité, la Société a par ailleurs réalisé d'importants investissements capacitaires en aménageant un second site de production sur la commune de Castelfranco près de Bologne. Les nouvelles installations mises en service en novembre 2007 permettent de disposer de deux sites de production, spécialisés l'un dans l'assemblage de matériel télescopique rotatif et l'autre dans l'assemblage de matériel télescopique à châssis fixe et de gros tonnage.

Le résultat net de la filiale ressort à 19,5 millions d'euros, en progression de +28,7% par rapport à 2006. Il représente une marge nette de 9,3% du chiffre d'affaires.

Rapport de gestion du Directoire

COMPAGNIE FRANÇAISE DE MANUTENTION

Cette filiale spécialisée dans la distribution en France de chariots industriels et de matériels de magasinage de marque TOYOTA a retrouvé, en 2007, une dynamique de croissance soutenue. La progression de +19% de son chiffre d'affaires à 78 M€ repose sur deux facteurs différenciés : d'une part, l'effet en année pleine de la reprise des activités de maintenance du parc de chariots industriels de l'usine PEUGEOT CITROËN AUTOMOBILE de Rennes réalisée en juillet 2006 ; et d'autre part, l'effet de la politique commerciale volontariste renforcée, à compter du dernier trimestre 2007, par le lancement d'une nouvelle gamme de chariots industriels TOYOTA permettant d'obtenir un rythme de croissance des ventes supérieur à celui du marché.

En 2007, la Société a enregistré une érosion sensible de ses marges commerciales. Le résultat net de la filiale ressort à 1,2 M€, correspondant à une marge nette de 1,5% en retrait de -0,7 point par rapport à celle de 2006.

MANITOU BENELUX

Cette filiale spécialisée dans la distribution au Benelux de matériels de manutention et d'élévation de personnes, a connu une croissance de son chiffre d'affaires de +12,2% à 74 M€. Dans un contexte économique de la région globalement favorable, la Société a su tirer profit du dynamisme de la construction et de l'agriculture aux Pays-Bas, poursuivre la montée en puissance des activités industrielles en Belgique et amplifier la commercialisation des pièces de rechange auprès des réseaux.

L'évolution de son mix produit a permis à la Société d'améliorer sa rentabilité nette de +0,3 point par rapport à l'année 2006 à 3,3% du chiffre d'affaires pour un montant de 2,5 M€.

MANITOU DEUTSCHLAND

Cette filiale spécialisée dans la distribution de matériels de manutention et d'élévation de personnes en Allemagne et en Autriche continue à bénéficier pour la deuxième année consécutive du développement soutenu de l'économie allemande. Après avoir connu une croissance de +61,6% en 2006, le chiffre d'affaires de la Société progresse de +23,7% en 2007 pour atteindre 63 M€.

La Société a su tirer profit en 2007 de la restructuration de son réseau de distribution initiée l'année précédente suite au retrait d'un constructeur concurrent du marché de l'agriculture. Elle a également poursuivi sa pénétration du secteur de la construction à travers son réseau de concessionnaires ainsi qu'auprès des loueurs de matériel de chantier. Enfin, conformément à la stratégie du Groupe, la filiale a renforcé sa présence dans le secteur industriel de manutention et d'élévation de personnes.

Le résultat net de la filiale s'établit à 1,5 M€, étale par rapport à celui de 2006, compte tenu de dépenses non récurrentes liées à un grand salon qui s'est tenu en Allemagne en mai 2007. Pénalisée par cette charge exceptionnelle, la

marge nette de la filiale ressort à 2,3% en retrait de -0,4 point par rapport à l'exercice précédent.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DES PRINCIPALES ENTREPRISES ASSOCIÉES

TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT SA (TIE SA)

Cette participation détenue par MANITOU BF et TOYOTA INDUSTRIES CORPORATION est spécialisée dans l'assemblage de chariots industriels de marque TOYOTA destinés au marché européen.

Après avoir connu un retrait de ses activités en 2006, la Société retrouve une dynamique de croissance en 2007. L'amélioration de la disponibilité des produits réalisée dès le premier trimestre, et le lancement pour l'Europe, sur le second semestre, de la dernière génération de chariots industriels du Groupe TOYOTA, permettent à TIE SA de réaliser un chiffre d'affaires de 253 M€ en progression de +16,3% par rapport à celui de l'année précédente.

Sur l'année civile 2007, la Société dégage un résultat net de 7,5 M€, en hausse de +7,6% par rapport à l'année 2006 et représentant un taux de marge nette de 3,0%.

Compte tenu du réaménagement de participation intervenu entre MANITOU BF et le groupe TOYOTA en cours d'année, le pourcentage de mise en équivalence du résultat est ramené de 40% sur le premier semestre à 20% sur le second, pour un montant total 2007 de 2,8 M€.

MANITOU FINANCE FRANCE

Cette participation détenue à hauteur de 49% par MANITOU BF et de 51% par BNP PARIBAS LEASE GROUP est destinée à offrir des solutions de financement de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits MANITOU et TOYOTA en France. La rentabilité de la filiale a continué à être affectée par les hausses successives des taux de refinancement et le décalage intervenu entre les dates de conclusion des dossiers de financement et les dates de mise en œuvre lors de la livraison des matériels. En 2007, cette filiale a réalisé une production financière de 87 M€ et un résultat net de 1,0 M€, mis en équivalence pour 0,5 M€.

MANITOU FINANCE Ltd.

Cette participation détenue à hauteur de 49% par MANITOU BF et de 51% par BNP PARIBAS LEASE GROUP est destinée à offrir des solutions de financement de leasing et de location longue durée aux utilisateurs finaux des produits MANITOU au Royaume-Uni. En 2007, la Société a réalisé une production financière de 31M€ et généré un résultat net après impôt de 1,0 M€, dont 0,5 M€ est mis en équivalence dans les comptes du Groupe au 31.12 2007.

Rapport de gestion du Directoire

ÉVOLUTIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LES FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES.

Cession de 20% de la participation de MANITOU BF dans la société TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT SA et renouvellement des accords de partenariat entre les deux Groupes

Les sociétés MANITOU BF et TOYOTA INDUSTRIES CORPORATION ont procédé, en date du 19.07.2007 à un réaménagement de leurs accords et de leur participation respective dans leur société commune TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT S.A. (TIE SA). A cette date, MANITOU BF a cédé 50% de sa participation dans TIE SA en ramenant sa détention de capital de 40% à 20%.

Parallèlement à cet accord, MANITOU BF conforte son accord de sous-traitance industrielle pour la fabrication de mâts TOYOTA à destination de TIE SA. Pour ce faire, MANITOU a investi, en 2007 et début 2008, 9 M€ dans une nouvelle unité de fabrication permettant de produire plus de 20 000 mâts par an.

Par ailleurs, il convient de rappeler qu'à la fin de l'année 2006, TOYOTA et CFM, filiale à 98,9% du Groupe MANITOU dont l'activité est dédiée à la distribution de chariots industriels TOYOTA, ont renouvelé pour une période de 4 ans le contrat de distribution qui les lie depuis 35 ans.

La cession des titres a engendré, sur le second semestre de l'exercice une plus-value de 3,1 M€ dans les comptes consolidés du Groupe MANITOU et, en vertu des règles comptables, une plus-value de 13,7 M€ dans les comptes sociaux de la société MANITOU BF.

Evolution du taux de participation de MANITOU BF dans MANITOU ASIA

Au cours de l'exercice, le pourcentage de contrôle de la société MANITOU BF dans la société MANITOU ASIA a évolué de 70% à 93%, par rachat de 23% des parts d'un minoritaire.

Création de succursales au Chili et en Roumanie

Afin de renforcer sa présence et d'accélérer son développement en Amérique du Sud et en Europe Centrale, la société MANITOU BF a constitué en 2007 deux succursales localisées respectivement à Santiago du Chili et à Timisoara en Roumanie.

Création d'une filiale en Pologne, MANITOU POLSKA

Afin de renforcer sa présence et d'accélérer son développement en Pologne, le Groupe a créé, en décembre 2007, une filiale de représentation commerciale à Poznan. Dotée d'un capital de 200 000 PLN, elle est détenue à 100% par la société MANITOU BF.

Acquisition de la société BENOTEC puis fusion avec la société BTMI

Au mois de juin 2007, la société BÉNOTEC, acquise en janvier 2007, a fusionné avec la société BTMI, incluse dans le périmètre de consolidation.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À L'ACTIVITÉ EN 2007

AVANCEMENT DU PROJET D'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU SYSTEME D'INFORMATION

Soucieuse d'optimiser la gestion de ses processus techniques, industriels et commerciaux, la société MANITOU BF poursuit le projet stratégique de refonte de ses outils informatiques à travers la mise en place d'un progiciel de gestion intégré du marché (ERP).

Les premiers modules du progiciel sélectionnés fin juillet 2006 ont été implémentés au cours du quatrième trimestre 2007 sur MANITOU BF et dans certaines filiales de production françaises. La totalité des modules restants sera mise en œuvre en trois phases successives sur 2008 pour le même périmètre, puis déployée progressivement sur l'ensemble des filiales du Groupe, au cours des prochaines années.

DÉMARRAGE DU NOUVEAU CENTRE LOGISTIQUE DE PIÈCES DE RECHANGE

La société MANITOU BF a procédé début juin à la mise en service de son nouveau Centre Logistique de Pièces de Rechange représentant un investissement de 23 M€, financé sur fonds propres. Cette nouvelle plate-forme de 22 000 m² fortement automatisée, est dimensionnée pour pouvoir répondre aux besoins du développement de l'activité des pièces de rechange du Groupe jusqu'en 2014. Elle dispose de capacités d'extensions supplémentaires qui seront mises en œuvre en fonction de l'évolution de la demande.

ARRIVÉE À TERME DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE D'ASSEMBLAGE POUR LE COMPTE DE CASE NEW HOLLAND

Le contrat d'assemblage de chariots télescopiques pour le compte de la société CASE NEW HOLLAND, arrivé à échéance en juin 2007, ne donnera pas lieu à renouvellement, la société CASE NEW HOLLAND ayant souhaité rapatrier cette activité dans ses propres usines.

Pour mémoire, la facturation de chariots télescopiques assemblés pour le compte de CASE NEW HOLLAND a

Rapport de gestion du Directoire

représenté un chiffre d'affaires de 24 M€ en 2006 et de 14 M€ en 2007. Compte tenu du fort développement des activités du Groupe MANITOU, le site industriel qui réalisait l'activité de sous-traitance a été immédiatement utilisé pour assembler un plus grand nombre de chariots de marque MANITOU.

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2008

En 2008, le Groupe se donne pour objectifs:

- d'intensifier sa présence à l'international pour conforter sa place de leader mondial du chariot à mât tout terrain et du chariot télescopique ;
- de poursuivre le renouvellement et l'élargissement de ses gammes de produits ;
- de mieux sécuriser ses approvisionnements de composants pour accompagner sa croissance ;
- de mener à bien les chantiers organisationnels démarrés au cours des deux derniers exercices ;
- et de maintenir à un haut niveau ses ratios de rentabilité.

Compte tenu d'un bon niveau de visibilité sur le premier semestre mais de la crainte d'un ralentissement économique en Europe, le Groupe anticipe une croissance de son chiffre d'affaires consolidé de +10% dont 7% au titre de la croissance du volume de ses ventes et 3% lié à l'effet prix. Ses marges devraient se stabiliser au niveau atteint en 2007 dans la mesure où l'évolution défavorable de la livre sterling et du dollar américain par rapport au cours moyen 2007 pourrait venir annuler l'effet positif attendu de la non-reconduction des charges exceptionnelles de 2007.

INFORMATIONS SUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT, LES BREVETS ET LICENCES

ORGANISATION DU DÉVELOPPEMENT PRODUIT

En conformité avec sa stratégie, le Groupe continue à investir dans l'innovation et l'amélioration de ses produits. Les équipes de développement, réparties dans cinq bureaux d'études, ont continué à être renforcées sur l'exercice 2007 et représentent désormais plus de 7% des effectifs du Groupe. Les projets de développement portent d'une part sur l'innovation technique et le développement de nouveaux concepts et, d'autre part, sur les évolutions des gammes existantes destinées à préparer les évolutions réglementaires sur les moteurs thermiques Euro III et Euro IV, la réduction des émissions sonores, le recyclage des matériaux et composants utilisés, etc.

Sur l'exercice 2007, les frais de développement non capitalisés se sont élevés à 8,6 M€ et représentent 0,7% du chiffre d'affaires consolidé.

Les frais de développement capitalisés représentent un montant additionnel de 5,7 M€ en 2007 et 0,4% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice.

BREVETS ET LICENCES

Le Groupe dispose d'un ensemble de brevets protégeant les innovations mises en œuvre dans ses différents bureaux d'études.

6 brevets ont été déposés en 2007, et le nombre total de brevets actifs à la fin de l'exercice s'élevait à 50.

INNOVATIONS DE L'ANNÉE 2007

Lancement de la nouvelle ligne de chariots télescopiques grande hauteur "MT PRIVILEGE"

Après quatre années de développement, le Groupe a démarré, au cours de l'été 2007, l'assemblage de sa nouvelle gamme de chariots télescopiques de grande hauteur 14-18 mètres "MT PRIVILEGE" destinée au marché de la construction. Intégrant de nombreuses innovations techniques, une meilleure ergonomie, un plus grand confort pour les utilisateurs et un nouveau design, cette gamme de produits est commercialisée depuis le mois de novembre 2007.

Présentation du concept MANITRAC

Le Groupe a présenté fin novembre le nouveau concept MANITRAC destiné au secteur agricole qui associe, à l'avant, un bras télescopique et à l'arrière un attelage trois points et une prise de force qui lui permettent de remplir toutes les fonctions de traction.

Les premiers matériels MANITRAC seront commercialisés en 2009.

Autres innovations

Au cours de l'année 2007, le Groupe a également initié la commercialisation de matériels innovants comme le concept unique de la plate-forme télescopique 150 TP, le nouveau chariot télescopique rotatif d'une hauteur de travail de 30 mètres MRT 3050, le passage en norme Euro III avec cabine re-stylée des chariots télescopiques rotatifs de 18 à 25 mètres, une nouvelle gamme de chariots télescopiques à cabine re-stylée "Evolution" pour l'agriculture, un chariot embarqué TMT 4-WAY bi-directionnel.

Rapport de gestion du Directoire

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE SOCIALE

LE NIVEAU DES EFFECTIFS, SA RÉPARTITION ET SES ÉVOLUTIONS

Au 31.12. 2007, les effectifs du Groupe, Société Mère et ses filiales, représentaient 2 667 personnes, soit une progression de 262 salariés par rapport à décembre 2006. Hors effet de la reprise du personnel de la société BENOtec (31 personnes)

qui a été fusionnée avec BTMI en juin 2007, l'effectif du Groupe a progressé de +9,6% à périmètre constant. Les principales évolutions ont concerné la Société Mère (+125 salariés) et la société MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI (+51 salariés) qui a mis en route une seconde unité de production dans ses anciens locaux à Castelfranco (près de son site principal) pour répondre à une forte demande. Les 55 autres collaborateurs qui ont rejoint le Groupe en 2007 se répartissent entre les différents autres sites de production et de commercialisation en France et à l'étranger.

La répartition des effectifs par société et par zone géographique fait état des évolutions suivantes :

<i>en milliers d'euros</i>	2006	Poids %	2007	Poids %	VARIATION	VARIATION %
MANITOU BF	1 315	54,7%	1 440	54,0%	125	9,5%
Filiales françaises	473	19,7%	525	19,7%	52	11,0%
Filiales européennes	373	15,5%	443	16,6%	70	18,8%
Filiales hors Europe	244	10,1%	259	9,7%	15	6,1%
TOTAL Union Européenne	2 405	100,0%	2 667	100,0%	262	10,9%
France	1 787	74,3%	1 961	73,5%	174	9,7%
Italie	220	9,1%	274	10,3%	54	24,5%
Autres pays UE	153	6,4%	170	6,4%	17	11,1%
Amérique du nord	105	4,4%	87	3,3%	-18	-17,1%
Asie	96	4,0%	113	4,2%	17	17,7%
Autres zones du monde	44	1,8%	62	2,3%	18	40,9%
Total	2 405	100,0%	2 667	100,0%	262	10,9%

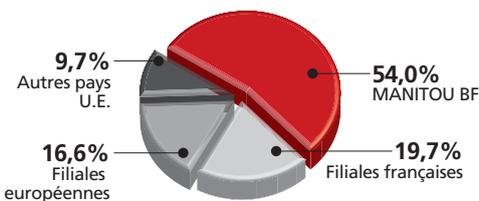
NB : effectifs présents en fin d'année

Rapport de gestion du Directoire

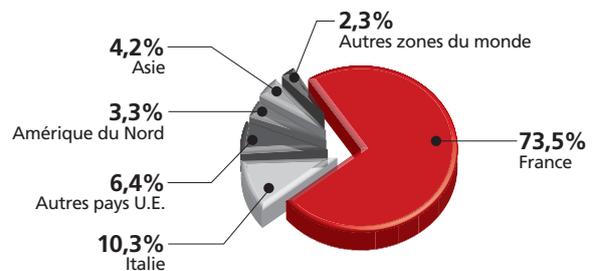
Amorcé depuis trois ans, le projet de recentrage du Groupe sur son cœur de métier industriel a eu pour effet de réintégrer sur les sites de production des tâches génératrices de valeur ajoutée jusque-là sous-traitées (principalement des opérations de mécano-soudure des châssis et des flèches), et d'externaliser certaines fonctions jugées moins stratégiques comme les opérations d'oxycoupage et d'assemblage de petites pièces métalliques. L'ensemble de ces réorganisations a engendré des reclassements de personnel par mutations internes.

La plus grande spécialisation des sites industriels conduit le Groupe à maintenir un mode de gestion prudent de ses ressources humaines afin de pouvoir préserver la flexibilité des outils de production. Pour faire face aux très fortes fluctuations de la demande commerciale, le Groupe a eu recours en 2007 à la main d'œuvre intérimaire et à l'utilisation de sous-traitance extérieure. Cette politique sera maintenue en 2008 avec toutefois l'intégration progressive d'un certain nombre d'opérateurs en contrat à durée indéterminée.

Répartition des effectifs par société



Répartition des effectifs par zone géographique



LA POLITIQUE DE FORMATION

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a poursuivi ses efforts de formation afin d'assurer le développement de ses collaborateurs, la transmission du savoir-faire et l'acquisition de compétences. Au sein des sociétés françaises, le plan d'intégration des nouveaux salariés a été renforcé afin de leur permettre de prendre rapidement connaissance du Groupe, de ses produits, de son histoire, de sa culture, des méthodes de suivi qualité ainsi que de la politique sécurité et environnementale. Cette démarche sera progressivement renforcée en partenariat avec des organismes de formation spécialisés, puis déployée dans certaines filiales du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi, dans la continuité des années antérieures, les actions de renforcement des compétences métiers et managériales de ses équipes.

LA POLITIQUE SALARIALE ET SOCIALE

En 2007, le dialogue établi entre le Groupe et les partenaires sociaux a permis de poursuivre, dans différentes filiales et au sein de la Société Mère, les accords portant sur la rémunération, la formation, l'évolution des carrières. Il existe ainsi un certain nombre d'accords collectifs en conformité avec la législation locale. La représentativité du personnel est généralement assurée, soit par une représentation syndicale, soit par des délégués du personnel élus, un Comité d'Entreprise, etc.. selon les spécificités de chaque pays où le Groupe est présent.

En France, l'année 2007 aura été marquée par la mise en place

de la nouvelle couverture santé et prévoyance refondue au cours de l'exercice précédent, qui permet aux salariés de bénéficier d'une meilleure protection sociale. Cette évolution proposée aux sociétés françaises a été mise en œuvre, à l'issue d'une consultation des organisations représentatives du personnel ou de l'ensemble du personnel, (dans quatre d'entre elles pour le personnel non cadre et dans les six sociétés françaises pour le personnel cadre). Par ailleurs, un projet de mise en place d'un contrat de retraite supplémentaire pour les cadres des sociétés françaises a été négocié en fin d'année avec les organisations syndicales représentatives. La mise en place de cet accord interviendra début 2008.

Sur le plan international, le Groupe a souhaité renforcer la gestion des ressources humaines de ses filiales en créant une fonction dédiée à cette tâche.

LA POLITIQUE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Le Groupe a poursuivi ses actions engagées pour améliorer la sécurité des personnes, l'ergonomie et l'optimisation des postes de travail.

De nouvelles démarches préventives ont été mises en place pour identifier les risques au plus près des opérateurs et les rendre acteurs de leur propre sécurité. Par ailleurs, l'année a été marquée, sur tous les sites, par un effort significatif de formation au poste, associant non seulement les nouveaux entrants mais aussi les opérateurs confirmés, pour une plus grande sensibilisation aux risques.

Rapport de gestion du Directoire

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Soucieux de démontrer son engagement dans une démarche responsable, le Groupe MANITOU a procédé à une refonte de sa Vision Stratégique en y insérant la "recherche d'un développement rentable et durable".

Cette évolution a également été accompagnée par la décision d'adhérer au projet " Global Compact " de l'O.N.U. à travers lequel le Groupe s'engage à mettre en œuvre de nouvelles actions de sauvegarde de l'environnement.

L'obtention en juin 2007 de la certification ISO 14001 pour le site de fabrication d'Ancenis démontre la démarche responsable menée par le Groupe. Cette approche sera déployée sur les autres sites industriels dans les prochaines années.

Le site d'Ancenis est une installation classée soumise à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. La politique environnementale pour le site a été écrite à partir de la Vision et de la charte Sécurité Santé Environnement du Groupe MANITOU.

L'analyse des sensibilités des milieux et des impacts principaux du site sur l'environnement fait ressortir une forte sensibilité à l'eau, compte tenu de la proximité de cours d'eaux, de marais et de l'importance des surfaces imperméables, et une forte sensibilité au patrimoine naturel résultant d'un voisinage de zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique ainsi que d'une zone importante pour la conservation des oiseaux. Les activités du site révèlent également une sensibilité moyenne à forte au bruit, de par la proximité de zones urbaines. Un plan d'action précis a été dressé afin de limiter les effets de l'activité sur chacun des thèmes sensibles.

Sur les autres sites, des investissements ont continué à être réalisés afin de prendre en compte les aspects environnementaux et de respecter l'évolution des normes réglementaires.

INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

Actualisation de la cartographie des risques

Au cours de l'année 2007, le Directoire et le Comité d'Audit ont mandaté une actualisation de la cartographie des risques de 2006 et du plan d'action corrective en découlant.

Risques relatifs aux marchés et aux activités de MANITOU

A la date de rédaction de ce rapport, le Groupe MANITOU dispose d'un bon niveau de visibilité sur l'activité du premier semestre 2008, compte tenu de la nature de son carnet de commandes.

Le Groupe MANITOU précise qu'en dépit de ce contexte favorable il reste exposé aux risques liés à l'existence de cycles économiques de ses différents marchés, aux risques relatifs au renchérissement du coût des matières premières, des composants et de l'énergie, et aux risques relatifs aux clients pour la part de ses créances éventuellement non couverte par des assurances crédit.

Risques relatifs aux fournisseurs

Le Groupe MANITOU est spécialisé dans la conception et l'assemblage de matériel de manutention. Représentant environ 70% de son chiffre d'affaires, les achats de matières premières et de composants tiennent une place prépondérante dans son savoir-faire industriel et dans sa rentabilité.

Les limites capacitaires des outils de production de certains fournisseurs ou l'insuffisance de leurs moyens disponibles pour financer leur développement représentent des risques pour la Société Mère et ses filiales.

En 2007, le Groupe a été pénalisé par des difficultés d'approvisionnement de composants liées aux risques fournisseurs sus-mentionnés. En dépit des plans d'actions mis en œuvre, le Groupe restera exposé dans les mois à venir aux tensions d'approvisionnement de certains composants.

Risques relatifs aux prix des matières premières et composants

Le coût des matières premières et des composants représentant une part prépondérante dans le prix de revient des matériels fabriqués, le Groupe est exposé d'une manière importante aux fluctuations de ses coûts d'achats.

Bien que la Société et ses filiales s'efforcent de contenir leurs coûts d'achats et de répercuter dans leurs prix de ventes les évolutions éventuelles qu'elles auraient pu subir, des décalages peuvent subsister entre la date d'application de ces évolutions respectives et générer un impact sur le résultat d'exploitation et la position financière du Groupe MANITOU.

Risques industriels

Les principaux risques industriels se limitent essentiellement à ceux qui pourraient résulter d'incendie ou d'explosion d'un site particulier. Le Groupe dispose de dix usines dans le monde, spécialisées par gamme de produits. Les sites d'Ancenis en France et de Castelfranco en Italie constituent les principales unités de production et sont respectivement implantés sur de multiples bâtiments parfois distants de plusieurs kilomètres. D'importants moyens ont été déployés sur les principaux sites de fabrication ainsi que sur le Centre Logistique de Pièces de Rechange pour prévenir ces risques et en contenir les effets immédiats.

Rapport de gestion du Directoire

Risque de qualité des produits

Les matériels fabriqués par le Groupe mettent en oeuvre des technologies complexes telles que l'hydraulique ou l'électronique embarquée. Pour contrôler la qualité et la fiabilité de leurs fabrications, les principales usines du Groupe se sont dotées d'un système d'assurance qualité certifié ISO 9001 qui permet d'assurer la qualité et la fiabilité des matériels fabriqués.

Pour les nouveaux produits, un plan de validation produits a été mis en place pour contrôler la qualité des composants et le respect du cahier des charges en matière de fiabilité et de sécurité.

Malgré les moyens importants mis en oeuvre, la Société Mère et ses filiales ne peuvent garantir que des retards ou des erreurs de conception, de développement industriel ou de défauts d'assemblage, n'interviendront pas sur les gammes existantes ou futures. Si de tels cas devaient se révéler, ils impacteraient le résultat net, et la position financière du Groupe MANITOU.

Dépendance par rapport au bon fonctionnement des systèmes d'information

La plupart des fonctions et processus organisationnels s'appuient sur des outils, des logiciels et des infrastructures techniques interconnectés entre les différents sites. Les principaux risques sont l'interruption des services informatiques, la confidentialité et l'intégrité des données, et la capacité du Groupe à gérer la mise en oeuvre de ses nouveaux outils informatiques. Conscient des faiblesses que comportaient ses systèmes existants, le Groupe a décidé, en 2006, de procéder à la refonte de l'ensemble de ses systèmes d'information par la mise en place d'un système d'information intégré. Démarré au dernier quadrimestre 2007, le système devrait être opérationnel à fin 2008 pour la Société Mère et les filiales de production françaises. Il sera ultérieurement déployé aux autres filiales du Groupe pendant la période 2009-2010.

Risques commerciaux

Réglementations et environnement réglementaire

Le Groupe MANITOU conçoit, assemble et distribue des produits à forte technologie répondant à des normes édictées par les autorités administratives et les organismes supranationaux ou nationaux.

L'évolution des normes et réglementations remet en cause de façon permanente la conception des matériels et engendre la mise en oeuvre d'investissements considérables en matière de développement produits.

Comme cela a été le cas en 2007 pour tous les matériels disposant d'une puissance supérieure à 70 kW, le Groupe MANITOU sera amené au cours de l'année 2008 à faire évoluer ses matériels d'une puissance comprise entre 36 et 70 kW vers la norme de pollution EURO III. Par ailleurs, la réglementation sur le passage aux normes EURO IV, sur les émissions de bruit et les rejets de gaz et particules entraînera des efforts importants de conception et de développement produits dans les années à venir.

Risque de non-renouvellement de contrats importants

Au 31.12. 2007, le Groupe MANITOU dispose de deux contrats significatifs, qui, s'ils n'étaient pas renouvelés à leur terme, pourraient avoir un impact sur la position financière du Groupe MANITOU et sur son résultat d'exploitation. Les contrats concernés sont les suivants :

- Un contrat de sous-traitance d'assemblage de mâts pour le compte de la société TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT qui a représenté en 2007 un chiffre d'affaires de 33 M€. Le contrat d'assemblage en vigueur depuis 1995 a été renouvelé en juillet 2007 pour couvrir l'ensemble de la durée de vie de production des chariots TOYOTA de type TONERO. Sans préjuger de la durée de vie du TONERO, la durée de vie des séries précédentes était de l'ordre de 6 à 7 ans.
- Un contrat de distribution pour la France des matériels de manutention industrielle de marque TOYOTA accordé à la filiale "COMPAGNIE FRANÇAISE DE MANUTENTION (CFM)" qui est en vigueur depuis 1972. Ce contrat de distribution a été renouvelé en juillet 2007 pour une période de 4 ans. En 2007, la CFM a réalisé un chiffre d'affaires de 78 M€ et dégagé un résultat net de 1,2 M€.

Risque clients

En vertu de sa politique de gestion du risque clients, de la qualité de ces derniers, et de l'historique de son taux de défaut de paiement, le Groupe MANITOU estime que son risque clients est faible.

Soucieux de la gestion de ses actifs, le Groupe déploie des procédures strictes de contrôle du risque clients. Au sein de la Société Mère, la gestion du risque crédit est encadrée par l'utilisation de contrats d'assurance crédit. En fonction de leur taille et de la spécificité des marchés qu'elles abordent, certaines filiales du Groupe sécurisent les relations avec leurs partenaires par l'utilisation de contrats d'affacturage. Par ailleurs, aucun client du Groupe ne représente plus de 3% du chiffre d'affaires.

Rapport de gestion du Directoire

Risques financiers

Risque de liquidité

Avec des fonds propres part du Groupe de 523 M€, représentant 56,1% du total du bilan consolidé, un endettement de 48 M€ (dont 31 M€ de valorisation de pactes d'actionnaires) et une trésorerie nette de la part courante des dettes financières de 117 M€, le Groupe MANITOU dispose d'une capacité d'emprunt significative.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2007 a délégué au Directoire pour une durée de vingt-six (26) mois une autorisation d'augmentation de capital, par action ou par toute autre valeur mobilière donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance d'un montant maximal de cent-vingt (120) M€.

Enfin, la société MANITOU BF dispose, par ailleurs, de lignes ordinaires de découvert bancaire pour un montant de 83 M€.

Compte tenu de la marge brute d'autofinancement dégagée historiquement par l'activité et des éléments mentionnés ci-dessus, la société MANITOU BF et ses filiales n'anticipent pas de risque significatif de liquidité dans un futur proche.

Risque de taux d'intérêt

La société MANITOU BF et ses filiales et participations sont principalement exposées au risque de taux d'intérêt à travers les points suivants :

- L'activité de financement des ventes exercée à travers les participations MANITOU FINANCE Ltd. et MANITOU FINANCE FRANCE SAS, qui en tant que sociétés financières restent particulièrement sensibles à l'évolution des taux de financement et de refinancement. Le risque principal, quant à l'activité, réside dans la capacité des établissements à corréliser les taux de financement et de refinancement.
- Les placements financiers réalisés par la société MANITOU BF et ses filiales sur des placements directement ou indirectement liés aux taux d'intérêts (SICAV, BMTN, comptes rémunérés, fonds dédiés, etc.). Pour les placements supérieurs à une durée de un an, une clause de garantie en capital est mise en œuvre.

Risque de taux de change

En 2007, le Groupe MANITOU a facturé environ 15% de ses ventes en devises étrangères, principalement en livres sterling (12%), en dollars australiens (1,6%) et en dollars américains

(1,7%), les autres devises étant le rand sud-africain, le dollar Singapour et le yuan chinois. Pour limiter l'impact des variations de parité, le Groupe procède à des couvertures de change sur les flux les plus significatifs pour le montant net de son exposition aux devises, après prise en compte des achats opérés en monnaie étrangère. En 2007, ces couvertures ont consisté principalement en ventes de devises à terme de livres sterling, et de dollars australiens.

Le risque de change porte également sur la valorisation des titres "disponibles à la vente" de la société GEHL Company cotée au NASDAQ en dollars américains.

Une variation importante des taux de change pourrait avoir une incidence sur les résultats du Groupe MANITOU à travers l'impact de conversion des devises qu'elle générerait ainsi qu'à travers la pression qu'elle pourrait engendrer sur les prix de commercialisation dans certaines zones géographiques. Les risques les plus sensibles portent actuellement sur l'évolution de la livre sterling et du dollar américains dans la mesure où les taux de change du début de l'année 2008 se sont significativement écartés des taux moyens de l'année 2007.

Risque de liquidité et de volatilité du cours des marchés boursiers

Les actions de la société MANITOU BF sont cotées depuis avril 1984 à la bourse de Paris.

A la date du 31.12.2007, la Société détenait 679 656 actions dont la valeur moyenne d'acquisition ressortait à 28,49 €. L'évolution du cours de l'action en dessous de cette valeur pourrait entraîner des provisions qui pourraient impacter le résultat des comptes sociaux de MANITOU BF SA (les comptes consolidés sont uniquement impactés au niveau des fonds propres).

Le nombre d'actions composant le flottant détenu par le public, les modifications des résultats de la Société, les résultats de ses concurrents, les évolutions de ses marchés, pourraient entraîner d'importantes évolutions de son cours de bourse.

Par ailleurs, les marchés financiers connaissent périodiquement d'importantes fluctuations en terme de cours et de volumes qui peuvent impacter le cours de l'action MANITOU BF sans prendre en considération ses résultats ou sa situation financière.

Risque action

Le risque action est le risque de prix lié à une variation défavorable du prix des titres de capital détenus de façon directe ou indirecte.

Rapport de gestion du Directoire

Le risque action porte sur les éléments suivants :

- Les titres "disponibles à la vente" de la société GEHL Company cotée au NASDAQ dont la société MANITOU BF détient 14,41 % du capital pour une juste valeur de 19 M€.
- Les "Actifs financiers courants", de certains placements de trésorerie pouvant être affectés par l'évolution des marchés actions (fonds dédiés, SICAV).

Risque de financement complémentaire des participations financières

En vertu de leur statut de sociétés financières, les participations MANITOU FINANCE Ltd. et MANITOU FINANCE FRANCE sont tenues de respecter les ratios financiers requis par la réglementation bancaire, et notamment de garantir un ratio de solvabilité sur la totalité de leurs opérations supérieur à 8% (fonds propres / encours de financement).

La société MANITOU BF est engagée à garantir le ratio de solvabilité soit au moyen de capital, soit au moyen de ressources assimilées au capital (prêts subordonnés, dettes hybrides, etc.).

Autres Risques

Risque de litige

Plusieurs sociétés du Groupe sont actuellement impliquées dans des contentieux ou des procédures judiciaires. Dans l'état actuel des connaissances, le Groupe pense que le niveau des provisions suffit pour couvrir les risques en cours.

Risque fiscal

Bien que la société MANITOU BF et ses filiales estiment que leurs déclarations fiscales, qui ont été préparées avec des experts-comptables ou fiscalistes, sont exactes et complètes et qu'elles ont constitué des provisions adéquates, des divergences d'interprétation avec les administrations fiscales à l'occasion d'un contrôle pourraient apparaître, si les services fiscaux aboutissaient à une interprétation différente des faits. Ceci pourrait avoir des effets négatifs sur la trésorerie à court terme, la position financière et le résultat net du Groupe.

Dépendance par rapport à des personnes occupant des positions clés et au personnel qualifié

La réussite du Groupe MANITOU dépend en grande partie de la contribution permanente de son Conseil de Surveillance, de son Directoire, de son Comité de Direction et des équipes d'experts de la Société.

Le départ d'un ou plusieurs Membres du Conseil de Surveillance, du Directoire, d'un Directeur ou de personnes hautement qualifiées pourrait avoir un aspect négatif sur les activités du Groupe. Afin de limiter ce risque, le Groupe met en œuvre une politique sociale destinée à garder, développer et promouvoir ses collaborateurs qualifiés.

Risque de gestion de la croissance

Le Groupe MANITOU dispose de filiales, succursales et participations en France, au Royaume-Uni, en Belgique, aux Pays-bas, en Allemagne, en Italie, au Portugal, en Espagne, en Pologne, en Roumanie, en Russie, aux Etats-Unis, au Chili, en Afrique du Sud, en Algérie, en Inde, à Singapour, en Chine et en Australie. Le développement futur du Groupe continuera à se faire à travers une pénétration accrue des marchés régionaux.

La forte croissance du Groupe (+86% entre 2003 et 2007), son internationalisation, les évolutions des marchés, des technologies, des process industriels, de la réglementation des produits, des services développés envers les clients, etc. nécessitent une permanente évolution des organisations, des Hommes, des compétences et des moyens mis en œuvre. Malgré l'expertise acquise par le Groupe dans la gestion d'une croissance soutenue, des effets de seuils ou des retards de certains projets (développement produits, informatiques, organisation, etc.) pourraient avoir une conséquence négative sur la valeur nette de la Société, son résultat d'exploitation et sa position financière.

Rapport de gestion du Directoire

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ MANITOU BF

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L'ÉMETTEUR

Nom

MANITOU BF

Siège social

430, rue de l'Aubinière
BP 10 249
44158 ANCENIS CEDEX – France

Forme juridique

Société Anonyme de droit français à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les dispositions du Code de Commerce et du décret du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Durée d'existence de la Société

La Société a été créée le 23.09.1957, date d'immatriculation au Registre du Commerce de Nantes. La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années (99) à compter du 03.06.1980.

Objet social

La Société a pour objet en France et dans tous les pays, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- l'exploitation de tous établissements industriels et commerciaux visant la représentation, la concession, la fabrication, l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous matériels de travaux publics et de levage, ainsi que tous matériels agricoles et industriels et les pièces détachées s'y rapportant directement ou indirectement ;
- la création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets concernant ces activités ;
- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations commerciales, industrielles, ou de financement pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports de commandite, de fusion, d'alliance, ou d'association en participation, ou autrement ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Documents juridiques

Les documents juridiques peuvent être consultés au siège social de la Société.

Numéro RCS et code APE

RCS Nantes B857 802 508
Code APE 292 D

Exercice social

L'exercice social a une durée de douze mois ; il commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Répartition statutaire des bénéfices

Les produits nets de l'exercice constatés par l'inventaire annuel, après déduction des frais généraux et des autres charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels, constituent des bénéfices nets.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

Rapport de gestion du Directoire

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ MANITOU BF

décomposant en 37 809 040 actions d'une valeur nominale de 1 €, chacune entièrement libérée et toutes de même rang.

Capital social

Au 31.12.2007, le capital social s'établit à 37 809 040 € se

Évolution du capital social

Aucune modification n'est intervenue dans le capital social de la Société au cours de l'exercice 2007.

Tableau récapitulatif des délégations consenties par l'Assemblée Générale en matière d'augmentation de capital :

Date	Nature	Objet	Durée de validité	Utilisation faite de cette délégation au cours de l'exercice
07.06.2007	Délégation de compétence	Augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou à l'attribution de titres.	26 mois	Non utilisée

Répartition du capital social et des droits de vote :

	2007	2007
	% du Capital	% des droits de vote
SFERT (holding détenue par les familles BRAUD et HIMSWORTH)	41,79%	42,56%
Monsieur Marcel BRAUD	9,68%	9,85%
Madame Jacqueline HIMSWORTH	10,04%	10,22%
HB - Holding BRAUD	0,35%	0,36%
GENEVAL (Groupe SOCIÉTÉ GÉNÉRALE)	6,55%	6,67%
TOYOTA	2,96%	3,02%
Auto-contrôle	1,80%	
Actionnariat salarié	0,52%	0,53%
Autres	26,32%	26,80%
TOTAL	100,00%	100,00%

Rapport de gestion du Directoire

Actions détenues par la Société

Au 31.12.2007, la société MANITOU BF détenait 679 656 de ses actions en propre pour une valeur globale de 19,4 M€, correspondant à une valeur moyenne de 28,49 € par action. Ces actions étaient affectées pour 665 800 titres à des couvertures d'options d'achat d'actions des Membres du Comité de Direction ou des dirigeants de filiales et, pour 13 856 titres à un compte d'animation de marché, conformément aux autorisations reçues par les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de 2001 à 2007.

Les frais relatifs à l'acquisition des titres en 2007 se sont élevés à 24 105 euros.

Attributions et levées d'options d'achat d'actions pendant l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de Commerce, les options d'achat attribuées et levées pendant l'exercice font l'objet d'un rapport spécial du Directoire. En 2007, la Société a procédé à l'achat de 126 000 actions à un prix unitaire moyen de 42,19 €. Par ailleurs, 67 500 options ont été levées à un prix moyen d'exercice de 15,54 €.

Cotation de l'action

L'action MANITOU est cotée sur le compartiment A du marché Euronext Paris

Code ISIN: FR0000038606

MNO : MTU

Code REUTER : MANP.PA

Code BLOOMBERG : MTU.FP

Éligibilité de l'action MANITOU aux OSRD (Ordres de Bourse du Service de Règlement Différé)

MANITOU est éligible aux OSRD (Ordres de bourse avec Service de règlement Différé) à compter du 26 .02.2008.

Rapport de gestion du Directoire

Évolution du cours de bourse et des transactions

Le cours des marchés actions s'est développé comme suit au cours des 24 derniers mois :

Période 2006	Volume	+ haut	+ Bas	Fin de mois	Capitalisation
Janvier	1 039 097	37,31	32,00	35,10	1 327
Février	634 843	35,30	32,49	32,61	1 233
Mars	840 570	37,10	31,45	35,00	1 323
Avril	775 612	38,55	34,50	38,50	1 456
Mai	623 112	39,30	33,80	37,12	1 403
Juin	335 534	37,89	30,84	36,25	1 371
Juillet	288 390	36,10	30,50	33,00	1 248
Août	501 776	34,30	31,21	33,45	1 265
Septembre	472 092	36,40	31,54	34,72	1 313
Octobre	520 120	36,19	33,11	33,78	1 277
Novembre	310 090	36,19	33,70	35,89	1 357
Décembre	536 650	39,10	34,80	38,00	1 437
Total/ + Haut/ + Bas	6 877 886	39,30	30,50		

Période 2007	Volume	+ haut	+ Bas	Fin de mois	Capitalisation
Janvier	794 986	43,14	37,05	39,96	1 511
Février	383 175	42,70	38,00	38,90	1 471
Mars	386 401	40,99	36,10	39,80	1 505
Avril	484 039	44,79	39,85	43,47	1 644
Mai	517 840	44,90	41,02	43,15	1 631
Juin	513 078	48,00	43,10	47,20	1 785
Juillet	629 514	48,70	42,00	44,60	1 686
Août	619 090	48,49	39,00	40,99	1 550
Septembre	528 765	42,73	37,83	38,00	1 437
Octobre	717 088	41,00	36,31	39,09	1 478
Novembre	706 235	39,13	32,80	36,40	1 376
Décembre	624 543	36,05	29,54	31,25	1 182
Total/ + Haut/ + Bas	6 904 754	48,70	29,54		

Rapport de gestion du Directoire

INFORMATIONS SUR LES MANDATAIRES SOCIAUX

INFORMATIONS SUR LES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102.1 du Code de Commerce, les informations sur les mandats exercés par les mandataires sociaux à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe MANITOU sont les suivantes :

MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Marcel BRAUD

Président du Conseil de Surveillance de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe

PDG de SFERT SA
Co-gérant de HB-Holding BRAUD
Président de MANITOU BENELUX SA (Belgique)
Président de EMPILHADORES DE PORTUGAL (Portugal)
Président de MANITOU TR (Turquie)
Administrateur de PLEDGEMEAD Ltd. (Royaume-Uni)
Président de MANITOU NORTH AMERICA (Etats-Unis)
Président de MANITOU ASIA PTE (Singapour)
Administrateur de OMCI Attachment (Italie)

Autre mandat dans une société indépendante du Groupe

Président du Conseil de Surveillance de OUEST ENTREPRISE SCA

Madame Jacqueline HIMSWORTH

Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de MANITOU BF

Membre du Comité d'Audit de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe

Directeur Général de SFERT SA

Monsieur Georges-Henri BERNARD

Membre du Conseil de Surveillance de MANITOU BF

Membre du Comité d'Audit de MANITOU BF

Madame Marie-Claude BRAUD

Membre du Conseil de Surveillance de MANITOU BF

Monsieur Serge GHYSDAËL

Membre du Conseil de Surveillance MANITOU BF

Membre du Comité des Rémunérations de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe

Administrateur de MANITOU BENELUX SA (Belgique)

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe

Administrateur d'EQUICOM SA (Luxembourg)

Gérant de SAGEMO SPRL (Belgique)

Monsieur Joël GOULET

Membre du Conseil de Surveillance de MANITOU BF

Membre du Comité de Rémunération de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe

Président de HMY International SAS à Directoire et Conseil de Surveillance

Président de HMY Gestion SAS

Président de HMY Management SAS

Représentant de HMY Gestion SAS : Président de HERMES METAL SAS

Représentant de HMY Gestion SAS : Président de ARM SAS

Représentant de HMY Gestion SAS : Président de VANNIER SAS

Gérant de CEP EURL

Gérant de SCI Le Gué de L'Épine

Vice-Président du Conseil d'Administration de TEKNOGON SA

Président de YUDIGAR S.L.

Président du Conseil d'Administration d'AGEMETAL SA

Directeur de RADFORD SHELIVING (Royaume-Uni)

Administrateur de SHANGHAI YONGGUAN COMMERCIAL EQUIPMENT Co. Ltd. (Chine)

Administrateur de SICHUAN YONGGUAN COMMERCIAL EQUIPMENT Co. Ltd. (Chine)

Monsieur Gordon HIMSWORTH

Membre du Conseil de Surveillance de MANITOU BF

Suppléant du Comité d'Audit de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe

Administrateur de SFERT SA

Administrateur de MANITOU UK Ltd. (Royaume-Uni)

Administrateur de PLEDGEMEAD Ltd. (Royaume-Uni)

Administrateur de MANITOU FINANCE Ltd. (Royaume-Uni)

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe

Président Directeur Général de SAEMIA SA

Gérant de SCI " 6 rue Poupard Davyl " Ancenis (France)

MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

Monsieur Marcel Claude BRAUD

Président du Directoire de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe

Représentant de MANITOU BF : Président de CFM SAS (France)

Représentant de MANITOU BF : Président de MLM SAS (France)

Représentant de MANITOU BF : Président de CIMM SAS (France)

Rapport de gestion du Directoire

Représentant de MANITOU BF : Président de AUMONT BSBH SAS (France)

Représentant de MANITOU BF : Président de BTMI SAS (France)

Représentant de MANITOU BF au Conseil d'Administration de TIE SA (France)

Représentant de HB-Holding BRAUD au Conseil d'Administration de SFERT SA (France)

Co-gérant de HB-Holding BRAUD (France)

Président de MANITOU UK Ltd. (Royaume-Uni)

Administrateur de MANITOU NORTH AMERICA Inc (Etats-Unis)

Administrateur de MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI S.r.l. (Italie)

Administrateur de EMPILHADORES DE PORTUGAL (Portugal)

Administrateur de MANITOU BENELUX SA (Belgique)

Vice-Président de MANITOU TR (Turquie)

Président de MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING Co. Ltd. (Chine)

Vice-Président de HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT Co. Ltd. (Chine)

Président de OMCI Attachment (Italie)

Autre mandat dans une société indépendante du Groupe

Administrateur de GEHL Company (Etats-Unis)

Monsieur Bruno FILLE

Directeur Général de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe

Président de MANITOU AUSTRALIA (Australie)

Président de CHARIOTS ELEVATEURS MANITOU CANADA Inc. (Canada).

Président de MANITOU VOSTOK LLC (Russie)

Président de MANITOU POLSKA Sp z.o.o. (Pologne)

Administrateur de MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI S.r.l. (Italie)

Administrateur de MANITOU UK Ltd. (Royaume-Uni)

Administrateur de MANITOU NORTH AMERICA (Etats-Unis)

Administrateur de EMPILHADORES DE PORTUGAL (Portugal)

Administrateur de MANITOU ASIA PTE (Singapour)

Administrateur de MANITOU FINANCE Ltd. (Royaume-Uni)

Administrateur de MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING Co. Ltd. (Chine)

Membre de l'organe collégial de direction de MANITOU FINANCE FRANCE SAS

Autres mandats dans des sociétés indépendantes du Groupe

Administrateur d'AUDENCIA (France)

Gérant de PROGEDIS SARL (France)

Monsieur Frédéric MARTIN

Directeur Général de MANITOU BF

Autres mandats dans des sociétés apparentées au Groupe

Directeur Général de CIMM SAS (France)

Directeur Général de AUMONT BSBH SAS (France)

Administrateur de MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING Co. Ltd. (Chine)

Administrateur de MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI S.r.l. (Italie)

Administrateur de MANITOU UK Ltd. (Royaume-Uni)

Membre de l'organe collégial de direction de MANITOU FINANCE FRANCE SAS

Autre mandat dans une société indépendante du Groupe

Administrateur de l'Ecole de Design (France)

Rapport de gestion du Directoire

INFORMATIONS SUR LA RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions prévues par l'article L225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce, le montant total des rémunérations et des avantages sociaux versés à chaque mandataire social durant l'exercice est détaillé ci-dessous :

Conseil de Surveillance	RÉMUNÉRATION		Jetons de présence	TOTAL
	MANITOU BF	SFERT		
Marcel BRAUD	193 131	92 300	32 071	317 502
Jacqueline HIMSWORTH	96 565	92 300	28 164	217 029
Georges-Henri BERNARD			16 550	16 550
Marie-Claude BRAUD			20 973	20 973
Serge GHYSDAËL				0
Joël GOULET			17 007	17 007
Gordon HIMSWORTH			28 621	28 621
TOTAL	289 696	184 600	143 386	617 682

Directoire	MANITOU BF				Jetons de présence	Total	OPTIONS D'ACHAT	
	Salaire		Intéressement et participation	Mandat			Nombre	Prix moyen d'attribution
	Fixe	Variable						
Marcel-Claude BRAUD	134 260	64 112	30 213	174 396	457	403 438	20 000	39,48
Bruno FILLE	216 903	33 635	30 226	23 352		304 116	15 000	39,39
Frédéric MARTIN	168 287	50 000	30 226	21 900		270 413	15 000	39,39
TOTAL	519 450	147 747	90 665	219 648	457	977 967	50 000	39,42

Il est à noter également que les attributions d'options d'achat au profit des Membres du Directoire, approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02.06.2005 ont été attribuées le 26.04.2007 et le 10.10.2007 à des cours respectifs de 39,80 € et 36,55 € par action.

Il est précisé que la part variable des rémunérations versée en 2007 était assise sur la réalisation du résultat courant de l'exercice 2006.

Par ailleurs, Monsieur Frédéric MARTIN, Membre du Directoire, bénéficie dans son contrat de travail d'une indemnité de rupture

correspondant au différentiel entre une année de salaire et l'indemnité légale qui lui serait versée en cas de rupture de contrat du fait du Groupe.

Enfin il est précisé, qu'en vertu de l'article L225-185 alinéa 4, le Conseil de Surveillance a statué sur le fait que les Administrateurs de la société MANITOU BF doivent conserver au nominatif une quantité minimum de 20% du nombre d'actions issues de levées de stock-options jusqu'à la cessation de leur fonction.

Rapport de gestion du Directoire

INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LES TITRES PAR LES MEMBRES DES ORGANES DE GESTION OU DE SURVEILLANCE

Conformément à l'article 223-26 du règlement de l'AMF, les opérations réalisées sur le titre de la société MANITOU BF par les membres des organes de gestion ou de surveillance au titre de l'exercice se décomposent de la sorte (en nombre d'actions) :

<i>en nombre d'actions</i>	Attribution de stock-options	Achats	Levées d'options	Cessions
Bruno FILLE	15 000	0	5 500	7 415

AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS POSTERIEURES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

A compter du 26.02.2008, le titre MANITOU coté sur Euronext Paris sera éligible aux OSRD (Ordres de bourse avec Service de Règlement Différé).

A la date de signature de ce rapport, aucun autre événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

CHARGES NON DÉDUCTIBLES VISÉES AUX ARTICLES 39-4 ET 39-5 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les sommes de 39 586 euros de dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 223 quater et 30 000 euros de dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 223 quinquies.

INFORMATIONS RELATIVES AUX NORMES COMPTABLES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe au 31.12.2007 ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Pour la présentation et la publication de ses comptes au 31.12.2007, le Groupe a retenu les mêmes principes que lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2006 selon les normes IFRS.

Il est précisé que les comptes consolidés tiennent compte de l'application depuis le 01.01.2007 des normes IFRS 7 et de l'amendement de l'IAS 1, que les interprétations IFRIC 7, IFRIC 8, IFRIC 9 et IFRIC 10 sont sans impact sur les comptes consolidés et qu'aucun texte et aucune interprétation n'a été adopté pas le Groupe MANITOU dans ses comptes consolidés en 2007.

Par ailleurs des changements de présentation et des corrections d'erreurs détaillées dans la note 1.2 de l'annexe des comptes consolidés ont été adoptés.

A l'exception de TIE SA, de FIMAN, de MANITOU FINANCE Ltd., de MANITOU FINANCE FRANCE SAS, d'ALGOMAT, d'EPL ALGARVE, d'EPL CENTRO, d'ACTIS LOCATION SAS et HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale. Toutes ces sociétés arrêtent leurs comptes au 31 décembre, à l'exception de TIE SA, dont les comptes sociaux sont arrêtés au 31 mars, mais dont les données ont été consolidées sur la base de l'année civile 2007.

INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE

Les informations relatives au contrôle interne du Groupe sont incluses dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le fonctionnement du Conseil et le Contrôle Interne.

INFORMATION DU COMITÉ D'ENTREPRISE

Les informations contenues dans ce rapport ainsi que les comptes sociaux et consolidés de la société MANITOU BF ont été portés à la connaissance du Comité d'Entreprise conformément aux dispositions prévues par la loi.

Rapport de gestion du Directoire

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux Comptes titulaires

DELOITTE & ASSOCIÉS, membre inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes, représenté par Madame Anne BLANCHE, Associée, Impasse Augustin FRESNEL – BP 39 - 44801 Saint-Herblain
Nommée le 07.06.2007
Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012.

RSM SECOVEC, membre inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes, représenté par Monsieur Jean-Michel PICAUD, Associé, 213, route de Rennes, BP 60277, 44702 Orvault Cedex
Nommé le 07.06.2007
Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012.

Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Alain PONS, membre inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, Nommé le 07.06.2007
Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012.

Monsieur Patrick MESSUS, membre inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Rennes, Nommé le 07.06.2007
Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012.

INFORMATIONS SOUMISES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Outre l'approbation des comptes consolidés et des comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2007 et l'approbation des conventions visées par l'article L 225-6 du Code de Commerce, il vous sera proposé de porter au vote de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire les résolutions suivantes :

RÉSOLUTIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Affectation des résultats

Il sera soumis au vote de l'Assemblée Générale le bénéfice de l'exercice clos au 31.12.2007, s'élevant à la somme de 83 062 211,29 € et l'affectation de ce bénéfice de la manière suivante :

Bénéfice net comptable	83 062 211,29 €
Report à nouveau antérieur	40 403 624,75 €
Bénéfice distribuable	123 465 836,04 €

Dotations à la réserve facultative	- 35 000 000,00 €
Distribution d'un dividende de 1,05 € par action	- 39 699 492,00 €

(montant maximum)

Le solde, soit 48 766 344,04 €
étant reporté à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices étaient les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net
2004	37 809 040	0,70
2005	37 809 040	0,90
2006	37 809 040	1,05

Il est précisé que la distribution de dividendes est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Rapport de gestion du Directoire

Montant des jetons de présence distribués au titre de 2008

Le Directoire proposera de porter le montant des jetons de présence distribués aux Membres du Conseil de Surveillance à 119 400 euros pour l'exercice 2008.

Programme de rachat d'actions

Dans le cadre des autorisations qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire, le Directoire souhaite que lui soient conférés tous pouvoirs avec faculté de délégation, pour renouveler pour une période de 18 mois, un programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital social. Ces acquisitions pourront être réalisées en vue de :

- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;

- remettre les titres en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;

- le cas échéant, assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées par tous les moyens et à tout moment, voire, le cas échéant, en période d'offre publique. Le prix maximum d'achat est fixé à 65 euros, et le prix minimum de vente à 15 euros. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas de regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Nous vous avons communiqué dans ce rapport l'ensemble des éléments significatifs qui nous ont paru devoir être portés à votre connaissance concernant les activités du Groupe arrêtées au 31.12.2007.

Le Directoire

Marcel Claude BRAUD
Président du Directoire



Bruno FILLE
Directeur Général



Frédéric MARTIN
Directeur Général



Projet de résolutions

RÉSOLUTIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE D'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le Contrôle Interne (Article L.225-68 du Code de Commerce) et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31.12.2007 qui font ressortir un bénéfice de 83 062 211,29 €, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu le rapport de gestion du Groupe et le rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31.12.2007, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de Commerce, déclare approuver les conventions consignées dans ledit rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir

entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L 225-90-1 alinéa 4 du Code de Commerce, et dans le cadre de la mise en conformité avec les dispositions de la loi "TEPA" du 21.08.2007 relative aux indemnités de départ des dirigeants sociaux, approuve l'ensemble des termes et conditions de l'avenant du contrat de travail conclu entre la Société et Monsieur Frédéric MARTIN, Membre du Directoire.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide, sur proposition du Directoire, d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2007 s'élevant à la somme de 83 062 211,29 € :

Bénéfice net comptable	83 062 211,29 €
Report à nouveau antérieur	40 403 624,75 €
	<hr/>
Bénéfice distribuable	123 465 836,04 €
Dotation à la réserve facultative	- 35 000 000,00 €
Distribution d'un dividende de 1,05 € par action (montant maximum)	- 39 699 492,00 €
	<hr/>

Le solde, soit 48 766 344,04 € étant reporté à nouveau.

Ainsi, chacune des 37 809 040 actions au nominal de 1 € recevra un dividende de 1,05 €. Ce dividende sera mis en paiement le 12.06.2008.

Il est précisé que la distribution du dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et les avoirs fiscaux correspondants étaient les suivants :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende net
2004	37 809 040	0,70
2005	37 809 040	0,90
2006	37 809 040	1,05

Projet de résolutions

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, décide de porter le montant des jetons de présence distribués aux Membres du Conseil de Surveillance à 119 400 € pour l'exercice 2008.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, autorise le Directoire, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et dans le respect des conditions définies dans les articles 241-1 à 241-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n° 2273/2003 du 22.12.2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28.01.2003, à acheter des actions de la Société en vue de leur attribution ou de leur vente dans le cadre :

- d'attribution d'options d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, aux conditions prévues par les articles L225-197-1 et suivants du Code de Commerce.
- de la remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de la remise dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de leur annulation éventuelle par voie de réduction de capital ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société détiendra à la suite de ces achats ne dépasse pas 10 % des actions qui composent le capital de la Société, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par le Directoire, en une ou plusieurs fois,

aux époques qu'il appréciera, par tous moyens en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés. La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront avoir lieu en période d'offre publique dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et sous réserve des dispositions de l'article 631-6 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers relatif aux "fenêtres négatives".

Le prix maximum d'achat est fixé à 65 € par action.

Le prix minimum de vente est fixé à 15 € par action.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire le pouvoir d'ajuster les prix d'achat et de vente susvisés afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action. Notamment, en cas d'opération sur le capital, en particulier en cas de division ou de regroupement des actions, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

L'Assemblée décide, en outre, qu'en cas d'offre publique sur les titres de la société, réglée intégralement en numéraire, la Société pourra poursuivre l'exécution de son programme de rachat d'actions.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat est de 245 758 760 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations et pour en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, procéder à l'ajustement prévu par la réglementation en vigueur en cas d'achat d'actions à un prix supérieur au cours de bourse.

Le Directoire est expressément autorisé à déléguer à son Président, avec faculté pour ce dernier de sous-déléguer à une personne qu'il avisera, l'exécution des décisions que le Directoire aura prises dans le cadre de la présente autorisation.

Cette autorisation restera valable dix-huit mois à compter de ce jour.

Elle annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 07.06.2007 dans sa sixième résolution.

Projet de résolutions

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, prend acte de la démission de son mandat de Membre du Conseil de Surveillance de Madame Marie-Claude BRAUD à l'issue de l'Assemblée Générale du 5 juin 2008, et nomme, sur proposition du Conseil de Surveillance, Monsieur Sébastien BRAUD, en qualité de Membre du Conseil de Surveillance. Le mandat de Monsieur Sébastien BRAUD est fixé pour une durée de six ans, conformément à l'article 14 des statuts, et viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes du dernier exercice clos.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE D'UNE ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Directoire, en application des articles L.225-177 et suivants du Code de Commerce, à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des membres du personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de Commerce, ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société, acquises par MANITOU BF dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente Assemblée.

Le nombre total des options ne pourra donner droit à l'achat d'un nombre d'actions supérieur à 450 000 titres, et les options auront une durée entre quatre et huit ans.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide qu'en cas d'octroi d'options d'achat, le prix d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé par le Directoire le jour où les options seront consenties ; ce prix ne pourra être inférieur ni à 95% de la moyenne des cours constatés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties, ni à 95% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de donner tous pouvoirs au Directoire dans les limites fixées ci-dessus pour :

- déterminer toutes les modalités des opérations fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et désigner les bénéficiaires des options ;
- fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties étant précisé que la durée des options ne pourra excéder 8 années à compter de leur date d'attribution ;
- conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplissement de toutes formalités prévues par la loi.

Dixième résolution

Modification de l'article 9 des statuts
"DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHEES AUX ACTIONS"

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société, lequel sera rédigé comme suit :

"Les actionnaires ne sont engagés qu'à concurrence du montant de chaque action.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes.

Toutes les actions qui composent ou composeront le capital social seront toujours assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la Société, soit à la liquidation, seront répartis entre toutes les actions composant le capital lors de ce ou de ces remboursements, de façon que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires, tout en tenant compte, éventuellement, du montant nominal et non amorti des actions et des droits des actions de catégories différentes, les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires contre la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle du groupement du nombre d'actions nécessaire.

Projet de résolutions

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 2,5%, est tenue d'informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

Pour la détermination des pourcentages de détention il sera tenu compte, le cas échéant, des actions possédées par les sociétés contrôlées, telles que définies par l'article L. 233-3 du Code de Commerce.

A défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, si à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus au premier paragraphe du présent article, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure au seuil mentionné audit paragraphe."

Onzième résolution

Modification de l'article 13 des statuts
"POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTOIRE"

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société, lequel sera rédigé comme suit :

"Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires et dans la limite des opérations définies ci-après pour lesquelles un accord préalable du Conseil de Surveillance devra être obtenu.

1.1 / La création, l'acquisition, la fusion, le transfert et la vente de filiales ; l'achat et la vente de participations ou d'actions d'autres entreprises.

1.2 / La conclusion ou la résiliation de contrats de licence et de know-how, ainsi que des contrats de coopération, la création d'activités nouvelles, l'introduction ou l'abandon de produits ou de secteurs d'activités existants, les opérations ou négociations exceptionnelles qui ont ou auront une importance significative sur la rentabilité et la liquidité de la Société ou de ses filiales et participations.

1.3 / L'acceptation de cautions, d'avaux et de garanties, ainsi que d'autres obligations relatives à des engagements extérieurs, dans la mesure où ils dépassent le cadre des affaires courantes.

1.4 / Les constitutions de sûretés sous quelque forme que ce soit (hypothèque, gage, nantissement...) destinées à garantir les engagements pris par la Société pour elle-même ou pour une de ses filiales.

1.5 / Les abandons de créances pouvant être consentis à des filiales et participations.

1.6 / Les cessions d'immeuble par nature."

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs autres membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur général. Le Président du Directoire et le ou les Directeurs Généraux, s'il en existe, sont autorisés à substituer partiellement dans leurs pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

Le Directoire convoque toutes Assemblées Générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Projet de résolutions

Douzième résolution

Modification de l'article 20 des statuts
"ASSEMBLÉES GÉNÉRALES"

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires décide de modifier l'article 20 des statuts de la société, lequel sera rédigé comme suit :

"Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de la Société pour les propriétaires d'actions nominatives ;
- au dépôt au lieu indiqué par l'avis de convocation des actions au porteur ou d'un certificat délivré par une banque, un établissement financier ou un dépositaire des titres pour les propriétaires d'actions au porteur.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire trois jours francs avant la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou son conjoint (Art. 225.106 du Code de Commerce).

Deux Membres du Comité d'Entreprise, désignés par ce comité et appartenant l'un à la catégorie des cadres techniques et agents de maîtrise, l'autre à la catégorie des employés et ouvriers, ou, le cas échéant, les personnes mentionnées aux troisième et quatrième alinéas de l'article L 432-6 du Code de Travail, peuvent assister aux assemblées générales.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil de Surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance, ou le Président du Directoire, ou par toute autre personne qu'elles élisent.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée sont valablement certifiés par le Président du Conseil de Surveillance, par le Vice-Président du Conseil de Surveillance, par un Membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire de l'assemblée.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi."

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Rapport financier 2007

Comptes consolidés

Compte de résultat 2007 par nature	p. 58
Tableau des flux de trésorerie au 31.12.2007	p. 59
Bilan au 31.12.2007	p. 60
Capitaux propres consolidés au 31.12.2007	p. 62
Périmètre de consolidation du Groupe MANITOU au 31.12.2007	p. 63
Annexe aux comptes consolidés au 31.12.2007	p. 65
Rapport des Commissaires aux Comptes	p. 92

Comptes consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR NATURE

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006
Chiffre d'affaires	note 15	1 260 246	1 127 980
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		19 796	8 720
Achats consommés		- 870 087	- 753 947
Charges de personnel	note 18	- 120 872	- 110 312
Charges externes		- 135 480	- 113 505
Impôts et taxes		- 10 131	- 9 804
Dotations aux amortissements		- 18 835	- 13 937
Dotations aux provisions		- 3 769	- 5 817
Autres produits et charges d'exploitation	note 17	7 194	5 867
Produit des cessions d'activités	note 4	3 050	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		131 112	135 245
Produits financiers		5 105	3 916
Charges financières		- 2 977	- 2 739
Produits financiers nets		2 129	1 177
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES AVANT IMPÔT		133 240	136 422
Impôt	note 14	- 45 091	- 47 117
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	note 4	4 278	3 555
RÉSULTAT NET			
Part du Groupe		86 076	87 839
Intérêts minoritaires		6 351	5 021

RÉSULTAT PAR ACTION

<i>en euros</i>			
Résultat net part du Groupe	note 1.20	2,32	2,36
Résultat dilué par action	note 1.20	2,32	2,36

Comptes consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006
RÉSULTAT NET	92 427	92 860
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées	- 4 278	- 3 555
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>		
+ Amortissements	18 834	13 937
- Variation de provisions	5 864	7 172
- Variation des impôts différés	3 087	- 1 428
- Produits de cession éléments de l'actif	- 18 292	- 2 257
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	14 144	1 227
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	111 786	107 956
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les créances et dettes d'exploitation</i>		
+/- Variations des stocks	- 64 366	- 43 044
+/- Variations des créances clients	- 29 737	- 26 069
+/- Variations des autres créances d'exploitation	- 1 947	- 13 117
+/- Variations des dettes fournisseurs	46 768	34 733
+/- Variations des autres dettes d'exploitation	- 7 794	8 136
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	54 710	68 595
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement</i>		
+ Cession d'immobilisations corporelles	2 773	2 257
+ Cession d'actifs financiers non courants	15 520	1
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	- 13 191	- 6 935
- Acquisition d'immobilisations corporelles	- 43 515	- 38 030
- Acquisition de filiales	- 1 896	- 4 210
- Acquisition de titres disponibles à la vente	0	- 4 015
+ Dividendes reçus d'entreprises associées	1 136	1 046
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	- 4 171	3 608
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	- 43 344	- 46 278
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement</i>		
- Distributions mises en paiement	- 42 479	- 35 765
+/- Vente/rachat d'actions propres	- 4 338	- 3 235
+/- Variation des dettes financières	- 4 651	- 2 138
+/- Variation des actifs financiers courants	9 716	2 346
+ Incidence variations périmètre de consolidation	251	- 155
+/- Autres		- 472
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	- 41 501	- 39 419
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES	- 30 135	- 17 102
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture	105 827	123 633
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie	- 2 162	- 704
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES À LA CLÔTURE	73 530	105 827
ACTIFS FINANCIERS COURANTS (POUR MÉMOIRE)	51 662	61 443

Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF

en milliers d'euros

	Notes	MONTANT NET	
		Au 31.12.2007	Au 31.12.2006
ACTIF NON COURANT			
GOODWILL	note 2	612	1 098
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	note 2	23 256	12 526
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	note 3	121 675	95 627
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	note 4	24 848	34 023
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	note 5	19 337	36 827
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	note 6	5 155	5 657
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	note 14	4 640	11 740
		199 523	197 499
ACTIF COURANT			
STOCKS ET EN-COURS	note 7	306 996	246 776
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	note 8	265 681	235 199
AUTRES DÉBITEURS			
Impôt courant	note 14	8 798	190
Autres créances	note 9	26 956	31 548
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	note 5	51 662	61 443
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	note 5	73 530	105 827
		733 623	680 983
TOTAL GÉNÉRAL		933 146	878 483

Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDÉ

PASSIF <i>en milliers d'euros</i>	Notes	MONTANT NET	
		Au 31.12.2007	Au 31.12.2006
CAPITAL SOCIAL		37 809	37 809
PRIMES		439	439
ACTIONS PROPRES		- 19 364	- 15 080
RÉSERVES CONSOLIDÉES		423 810	388 256
ECARTS DE CONVERSION MONÉTAIRE		- 5 374	- 646
RÉSULTAT (PART DU GROUPE)		86 076	87 839
CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)		523 396	498 616
INTÉRÊTS MINORITAIRES		3 467	7 107
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	note 10	526 863	505 723
PASSIF NON COURANT			
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	note 14	4 417	7 415
PROVISIONS PART À PLUS D'UN AN	note 11	10 220	13 263
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS			
Emprunts et dettes	note 5	40 105	35 859
		54 743	56 537
PASSIF COURANT			
PROVISIONS PART À MOINS D'UN AN	note 11	17 198	15 056
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	note 13	254 564	208 119
AUTRES DETTES COURANTES			
Impôt courant	note 14	1 944	322
Autres dettes	note 13	69 407	81 073
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	note 5	8 429	11 653
		351 541	316 223
TOTAL GÉNÉRAL		933 146	878 483

Comptes consolidés

CAPITAUX PROPRES

1. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Actions propres	Réserves (1)	Résultat de l'exercice	Écart de conversion	Écart de réévaluation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (Part du Groupe)	Intérêts minoritaires	TOTAL GÉNÉRAL DES CAPITAUX PROPRES
<i>en milliers d'euros</i>										
Situation au 31.12.2005	37 809	438	- 11 700	354 361	73 810	2 112	1 170	458 000	6 395	464 395
Résultats 2005				73 810	- 73 810					
Résultats 2006					87 839			87 839	5 021	92 860
Dividendes hors Groupe				- 33 582				- 33 582	- 2 183	- 35 765
Variation écarts de conversion						- 2 759		- 2 759	- 76	- 2 835
Ecart d'évaluation IFRS				- 1 398				- 1 398		- 1 398
Mouvements sur actions propres			- 3 380	145				- 3 235		- 3 235
Variation de périmètre et divers		1		- 256			- 262	- 517	- 161	- 678
Variation des pactes d'actionnaires				- 5 732				- 5 732	- 1 889	- 7 621
Situation au 31.12.2006	37 809	439	- 15 080	387 348	87 839	- 647	908	498 616	7 107	505 723
Résultats 2006				87 839	- 87 839					
Résultats au 31.12.2007					86 076			86 076	6 351	92 427
Dividendes hors Groupe				- 38 949				- 38 949	- 3 530	- 42 479
Variation écarts de conversion						- 4 776		- 4 776	- 35	- 4 811
Ecart d'évaluation IFRS				- 17 401				- 17 401		- 17 401
Mouvements sur actions propres			- 4 320					- 4 320		- 4 320
Ecart actuariels sur avantages au personnel				1 975				1 975	23	1 998
Variation de périmètre et divers				1 158				1 158	3	1 161
Variation des pactes d'actionnaires				1 016				1 016	- 6 451	- 5 435
Situation au 31.12.2007	37 809	439	- 19 400	422 987	86 076	- 5 423	908	523 396	3 467	526 863

(1) Dont réserves Société Mère :

Réserve légale	3 781
Réserve facultative	255 000
Report à nouveau	40 404

2. ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES

	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006
<i>en milliers d'euros</i>		
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	92 427	92 860
Ajustements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	- 17 401	- 1 955
<i>Dont variation de juste valeur portée en capitaux propres</i>	- 17 401	- 1 955
<i>Dont variation de juste valeur transférée en résultat de la période</i>		0
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	- 4 811	- 2 835
<i>Dont part revenant au Groupe</i>	- 4 776	- 2 759
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>	- 35	- 76
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés	1 998	0
<i>Dont part revenant au Groupe</i>	1 975	
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>	23	
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DE LA PÉRIODE	72 213	88 070
<i>Dont part revenant au Groupe</i>	65 874	83 125
<i>Dont part revenant aux minoritaires</i>	6 339	4 945

Comptes consolidés

PÉRIMÈTRE DU GROUPE MANITOU au 31.12.2007

▼	Société Mère	FILIALES			
SOCIÉTÉS INTÉGRÉES GLOBALEMENT	MANITOU BF SA Capital 37 809 040 EUR 430, rue de l'Aubinière - 44150 ANGENIS, France	COMPAGNIE FRANÇAISE DE MANUTENTION Capital 1 320 000 EUR 510, bd Pierre et Marie Curie - 44150 ANGENIS, France	98,90 % →		
		CIE INDUSTRIELLE DE MATERIELS DE MANUTENTION Capital 1 800 000 EUR Route de Challaïn-la-Potherie - 49440 CANDE, France	82,00 % →		
		MLM Capital 1 800 000 EUR Av. du Vert-Galant - 95130 SAINT-OUEN L'AUMONE, France	99,87 % →		
		AUMONT-BSBH Capital 1 747 200 EUR ZA Bout de Lande - 35890 LAILLE, France	99,86 % →		
		BTMI Capital 230 000 EUR 59, rue de la Cité - 49600 BEAUPREAU, France	82,00 % →		
		MANITOU UK Ltd. Capital 230 000 GBP VERWOOD, Royaume-Uni	98,70 % →		
		MANITOU NORTH AMERICA Inc. Capital 63 900 USD WACO, Texas U.S.A.	100,00 % →		
		MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI Srl. Capital 5 000 000 EUR CASTELFRANCO EMILIA, Italie	74,97 % →		
		MANITOU BENELUX SA Capital 500 000 EUR PERWEZ, Belgique	98,00 % →		
		MANITOU ASIA PTE Ltd. Capital 400 000 SGD SINGAPOUR	93,00 % →		
		MANITOU TR Capital 250 000 000 TRY ISTANBUL, Turquie	99,64 % →		
		EMPILHADORES DE PORTUGAL SA Capital 600 000 EUR VILLA FRANCA, Portugal	90,00 % →		
		MANITOU DEUTSCHLAND GmbH Capital 800 000 EUR OBER - MORLEN, Allemagne	100,00 % →		
		MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd. Capital 796 875 ZAR SPARTAN EXTENSION, Afrique du Sud	100,00 % →		
		CHARIOTS ÉLEVATEURS MANITOU Canada Inc. Capital 20 000 CAD MONTREAL, Canada	100,00 % →		
		MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd. Capital 400 000 AUD ALEXANDRIA, Australie	75,00 % →		
		MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING Co Ltd. Capital 5 400 000 USD HANGZHOU, Chine	100,00 % →		
		SL MANITOU MANUTENCIÓN ESPAÑA Capital 200 000 EUR MADRID, Espagne	100,00 % →		
		MANITOU VOSTOK LLC Capital 350 000 RUB BELGOROD, Fédération de Russie	100,00 % →		
		MANITOU POLSKA Sp z o.o Capital 200 000 PLN OBOZKINI, Pologne	100,00 % →		
		SOCIÉTÉS ASSOCIÉES		TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT SA Capital 9 000 000 EUR ANGENIS, France	20,00 % →
				MANITOU FINANCE FRANCE SAS Capital 13 600 000 EUR PUTEAUX, France	49,00 % →
				MANITOU FINANCE Ltd. Capital 2 000 000 GBP BASINGSTOKE, Royaume-Uni	49,00 % →
	FIMAN Capital 2 600 ILS TEL AVIV, Israël		49,04 % →		
	ALGOMAT Capital 20 000 000 DZD ALGER, Algérie		30,40 % →		
	HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT Co Ltd. Capital 3 000 000 USD HANGZHOU, Chine		40,00 % →		
	PLEDGEMEAD Capital 10 000 GBP VERWOOD, Royaume-Uni		100 % →		
	OMCI ATTACHMENTS Srl. Capital 50 000 EUR CASTELFRANCO EMILIA, Italie	50 % →			
	EPL ALGARVE Capital 50 000 EUR St BARTHOLOMEU de MESSINES, Portugal	49 % →			
	EPL CENTRO Capital 50 000 EUR POMBAL, Portugal	49 % →			
	ACTIS LOCATION Capital 62 000 EUR ANGENIS, France	38,71 % →			

Comptes consolidés

INFORMATIONS GÉNÉRALES

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

MANITOU BF SA est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français au capital de 37 809 040 euros, composé de 37 809 040 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées. Les actions sont cotées au compartiment "A" d'Euronext Paris.

Le siège social de la maison mère, correspondant également au principal site de production du Groupe est :

**430 rue de l'Aubinière - BP 10249
44158 ANCENIS CEDEX France**

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro :

**857 802 508 RCS Nantes
SIRET : 857 802 508 00047
Code APE 292 D /APE - NAF 2822Z**

RENSEIGNEMENT SUR LES ACTIONS ET LE CAPITAL

Les actions sont cotées au compartiment "A" d'Euronext Paris. Le nombre d'actions constituant le flottant au 31.12.2007 s'élevait à 14 134 294 actions, soit 37,38% du capital social.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE A L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du Groupe MANITOU ont été arrêtés par le Directoire le 12.02.2008 et présentés au Conseil de Surveillance le 19.02.2008.

ÉVOLUTIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au cours de l'exercice 2007, le périmètre du Groupe MANITOU a évolué principalement de la façon suivante :

- > Au mois de juin 2007, la société BENOTEC a fusionné avec la société BTMI, incluse dans le périmètre de consolidation. La société BENOTEC, acquise en janvier 2007, avait été intégrée aux opérations du Groupe à compter de cette date.
 - > Les sociétés MANITOU BF SA et TOYOTA INDUSTRIES CORPORATION ont procédé, en date du 19.07.2007, à un réaménagement de leurs accords et de leur participation respective dans leur société commune TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPEMENT SA (TIE SA). A cette date, MANITOU BF a cédé 50% de sa participation dans TIE SA en ramenant sa détention de capital de 40% à 20%. La cession des titres a généré sur le second semestre de l'exercice une plus-value de 3,1 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe MANITOU.
 - > Au mois de novembre 2007, MANITOU BF SA a créé la société MANITOU POLSKA dont le rôle sera de promouvoir les matériels du Groupe en Pologne. La participation de MANITOU BF SA est de 100% du capital fixé à 200 000 PLN.
- Hormis la cession TIE SA, ces évolutions de périmètre n'ont pas eu d'impact significatif sur les données consolidées du Groupe.
- > Au mois d'avril 2007, MANITOU BF SA a procédé au rachat de 23% d'intérêts minoritaires dans la société MANITOU ASIA portant ainsi son pourcentage d'intérêts dans MANITOU ASIA de 70 à 93%.

Comptes consolidés

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES**NOTE 1.1 - NORMES ET INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES**

Les états financiers du Groupe MANITOU au 31.12.2007 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Nouveaux textes applicables obligatoirement aux comptes 2007

Les nouvelles normes et interprétations suivantes entrées en vigueur au 01.01.2007 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date de clôture des comptes sont également appliquées. Les informations complémentaires requises par ces normes ont été incluses dans les annexes aux comptes consolidés :

- norme IFRS 7 "Instruments financiers-informations à fournir",
- amendement à IAS 1 portant sur les informations à fournir sur le capital.

Les interprétations IFRIC 7 "Retraitement des états financiers selon IAS 29", IFRIC 8 "Champ d'application d'IFRS 2", IFRIC 9 "Réexamen du caractère séparable des dérivés incorporés" et IFRIC 10 "Information financière intermédiaire et dépréciation" sont sans impact sur les états financiers du Groupe MANITOU.

Nouveaux textes adoptés par l'Union Européenne applicables par anticipation

Le Groupe MANITOU n'a pas appliqué par anticipation la norme IFRS 8 "Secteurs opérationnels", applicable à compter du 01.01.2009. Les critères de regroupement des secteurs opérationnels ainsi que les seuils quantitatifs énoncés par la norme ne remettent pas en cause, à la date d'arrêtés des comptes, le format de présentation des états financiers du Groupe MANITOU. L'interprétation IFRIC 11 "Actions propres et transactions intra-groupe" n'a pas non plus fait l'objet d'une application par anticipation.

Nouveaux textes non encore adoptés par l'Union Européenne applicables par anticipation

Les états financiers étant préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31.12.2007, les normes et interprétations suivantes applicables par anticipation, mais non adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes, n'ont en conséquence pas été appliquées :

- norme IAS 1 révisée "Présentation des états financiers",
- amendements à IAS 23 "Coûts d'emprunts",
- IFRIC 12 "Accord de concession de service", IFRIC 13 "Programme de fidélisation", IFRIC 14 "IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction".

NOTE 1.2 - CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION ET CORRECTIONS D'ERREURS**Changements de présentation**

Le Groupe a décidé de modifier la présentation de son bilan

afin d'identifier de façon claire, conformément à IAS 1, les actifs et passifs courants et les actifs et passifs non courants, notamment :

- les impôts différés actifs ont été reclassés en actifs non courants (11,7 millions d'euros au 31.12.2006 et 4,6 millions au 31.12.2007) ;
- la part non courante des créances clients et autres débiteurs a, elle aussi, été reclassée dans la catégorie des actifs non courants (5,6 millions d'euros au 31.12.2006 et 5,2 millions au 31.12.2007) ;
- les provisions pour risques et charges ont été réparties entre part à moins d'un an (affectée aux passifs courants) et part à plus d'un an (affectée aux passifs non courants).

Par ailleurs, compte tenu de leurs caractéristiques et conformément à IAS 1, les fonds structurés et FCP à capital garanti antérieurement enregistrés dans l'agrégat "Trésorerie et équivalents de Trésorerie" ont été reclassés dans le bilan en "Actifs financiers courants" pour un montant de 60,8 millions d'euros au 31.12.2006 et de 50,8 millions d'euros au 31.12.2007.

La présentation du tableau des flux de trésorerie a également été modifiée. Cette modification de présentation concerne notamment l'effet de la variation des cours de change qui est désormais mentionné au niveau de la variation de trésorerie.

Corrections d'erreurs

Après réexamen des clôtures antérieures, le Groupe a été amené à constater certaines corrections d'erreurs positives ou négatives qui, individuellement et au total, ne présentent pas un caractère significatif. Compte tenu du caractère non significatif, ces corrections d'erreurs ont été enregistrées dans le résultat de l'exercice 2007.

Un projet mené au sein du Groupe afin d'enrichir l'information financière concernant les engagements envers le personnel et les rémunérations sur base d'actions, a permis d'identifier une sous-évaluation des engagements nets envers le personnel de 300 K€ pour les entités françaises et une erreur de comptabilisation de l'engagement de 531 K€ dans la filiale MANITOU NORTH AMERICA. Pour les rémunérations sur base d'actions, le montant enregistré en charges au titre de l'exercice 2006 aurait dû s'élever à 830 K€ contre 145 K€ effectivement enregistrés à cette date. Par ailleurs, le traitement d'un plan de stock-options portant sur une filiale non cotée et comportant une clause de rachat des actions a été modifié sur la période. Le Groupe a enregistré, suite à cette correction de traitement comptable, une charge de 522 K€ relative aux exercices antérieurs (voir note 1.13.2).

Le Groupe a par ailleurs identifié des provisions pour risques (829 K€), des provisions sur créances (372 K€) et un actif courant (445 K€) non justifiés au 31.12.2006 qui ont été repris sur l'exercice.

Comptes consolidés

NOTE 1.3 - PRINCIPALES BASES D'ÉVALUATION RETENUES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. MANITOU revoit régulièrement les estimations et hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Directoire a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. notes 1.6 à 1.8),
- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 1.15),
- avantages du personnel (cf. note 1.16),
- valorisation des options d'achat d'actions (cf. note 1.13),
- traitement des pactes avec les actionnaires minoritaires (cf. note 1.14).

NOTE 1.4 - MÉTHODES DE CONSOLIDATION

MANITOU BF et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (les filiales) sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles MANITOU BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence.

Il n'y a pas, dans le périmètre du Groupe MANITOU, de société contrôlée conjointement. Dans le cas de MANITOU FINANCE FRANCE SAS et de MANITOU FINANCE Ltd., détenues par MANITOU BF à 49%, le co-actionnaire dispose d'une voix prépondérante au sein du Conseil d'Administration. MANITOU BF exerce en conséquence sur ces deux sociétés une influence notable.

A l'exception de TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT SA, de MANITOU FINANCE FRANCE SAS, de MANITOU FINANCE Ltd., de FIMAN, d'ALGOMAT, d'EPL ALGARVE, d'EPL CENTRO,

d'ACTIS LOCATION et d'HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT, mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale et selon des principes identiques à ceux de l'exercice 2006. Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31.12.2007.

Le Groupe MANITOU ne dispose d'aucune entité ad hoc. Aucun montage déconsolidant n'a par ailleurs été mis en place sur l'exercice 2007, ni sur les exercices précédents.

NOTE 1.5 - MÉTHODE DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Conversion des états financiers libellés en devises

La méthode retenue pour convertir les états financiers des sociétés étrangères est la méthode du taux de clôture :

- > bilan : au cours de clôture,
- > compte de résultat : au cours moyen de l'exercice.

Conversion des transactions en monnaie étrangère

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

A la date de clôture, les créances et dettes libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont converties en utilisant le cours de change de clôture. Les différences de change ainsi constatées sont enregistrées en compte de résultat (à l'exception des différences relatives aux titres disponibles à la vente et aux investissements nets dans une société étrangère).

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- > en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,
- > en autres produits et charges d'exploitation dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

NOTE 1.6 - GOODWILLS ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- Les **goodwills** constatés lors des prises de participation dans des filiales ou des entreprises associées correspondent à la différence entre le coût d'acquisition (y compris coûts accessoires) et la juste valeur de la quote-part des actifs acquis.

Les goodwills ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur existe (cf. note 1.8).

Les goodwills se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées sont inclus dans la valeur de ces participations au bilan.

Comptes consolidés

- **Les frais de développement** sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :
 - > le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable ;
 - > le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant ;
 - > la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée ;
 - > l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé ;
 - > il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée ;
 - > des ressources suffisantes existent et sont disponibles.

Ces frais comprennent principalement les coûts des personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiés à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

- Les coûts encourus dans le cadre de la **mise en place d'un système d'information intégré (ERP)** sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

■ Evaluation postérieure

La norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le Groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

- **Les amortissements** sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- fonds commercial : 5 ans,
- brevets : 5 ans,
- logiciels informatiques : 3 ans,
- systèmes d'information complexes - ERP : 7 ans,
- frais de développement : 5 ans.

NOTE 1.7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

■ Comptabilisation initiale

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- > en ce qui concerne les bâtiments, la partie "construction" proprement dite (gros œuvre) et la partie "aménagements" (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissements différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements) ;
- > en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 K€), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15% de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

- **Les amortissements** sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables. Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
- installations techniques : 10 ans,
- matériel industriel : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,
- outillage industriel et moules : 3 ans,
- matériel de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
- matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
- mobilier de bureau : 10 ans.

• Matériels pris ou donnés en location

- > Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des sociétés du Groupe ont été immobilisés, lorsque leur valeur unitaire est supérieure à 15 K€.
- > Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.
- > Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées.

Comptes consolidés

NOTE 1.8 - PERTE DE VALEUR D'UN ACTIF IMMOBILISÉ

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (Unité Génératrice de Trésorerie).

Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents et produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du Groupe MANITOU, les principales Unités Génératrices de Trésorerie identifiées correspondent aux unités de fabrication de chariots et nacelles, à l'unité de fabrication des mâts, aux unités de commercialisation et au centre de distribution de pièces de rechange.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie considérée.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné en résultat opérationnel.

NOTE 1.9 - VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les méthodes adoptées pour la valorisation des stocks et le calcul des dépréciations de stocks sont conformes à la norme IAS 2. Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- matières premières : valorisées au prix moyen pondéré,
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

NOTE 1.10 - ACTIFS FINANCIERS

■ Titres disponibles à la vente

Les titres de participation dans des sociétés qui ne sont ni contrôlées, ni sous influence notable, sont classifiés comme "titres disponibles à la vente". Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

■ Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" comprend les liquidités, les dépôts bancaires ainsi que des placements à capital garanti mobilisables ou cessibles à très court terme. Tous les éléments sont évalués à leur juste valeur par résultat.

■ Actifs financiers court terme

Les actifs financiers à court terme sont évalués à leur juste valeur en contrepartie du résultat.

NOTE 1.11 OPÉRATIONS DE COUVERTURE DE CHANGE

Le Groupe facture une partie de ses ventes en devises étrangères, principalement en livres sterling. Afin de limiter l'impact des variations de parités, le Groupe procède également à des achats dans cette devise. Le Groupe facture aussi une partie de ses ventes en dollars américains, dollars australiens et rands sud-africains.

Le Groupe MANITOU utilise en outre des instruments dérivés dans le cadre de couvertures de flux de trésorerie. Conformément à la norme IAS 39, les variations de juste valeur d'un instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou d'un passif comptabilisé sont enregistrées en capitaux propres pour leur part efficace, et en résultat pour la part inefficace de la couverture.

Les contrats de ventes à terme de devises n'étant pas affectés à des couvertures précises d'actif et de passif, la couverture n'est pas considérée comme efficace au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée en résultat. Au 31.12.2007, le Groupe ne détient pas de contrat de ventes à terme.

Comptes consolidés

NOTE 1.12 - ACTIONS PROPRES

Les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

NOTE 1.13 - OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS**1.13.1 Options d'achat d'actions MANITOU BF**

Conformément à IFRS 2, les options d'achat d'actions attribuées à des salariés et aux mandataires sociaux du Groupe après le 07.11.2002 ont été évaluées à leur juste valeur à leur date d'attribution définie comme étant la date à laquelle le Directoire consent à attribuer les options au profit des salariés ou mandataires sociaux concernés.

Les options d'achat d'actions ont été valorisées sur la base d'un modèle binomial en se basant sur les hypothèses suivantes mesurées à la date d'attribution de chacun des plans :

- prix d'exercice,
- cours de l'action à la date d'attribution,
- durée de vie estimée,
- taux sans risque,
- volatilité estimée,
- taux de dividende par action.

Ces hypothèses sont décrites dans la note 10.4 aux états financiers consolidés.

La juste valeur ainsi déterminée est prise en compte de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits (4 ans).

1.13.2 Option de souscription d'actions attribuée dans une société non cotée et comportant une clause de rachat par MANITOU BF

Un plan de stock-options comportant une clause de rachat par MANITOU BF des actions détenues a été accordé dans une filiale du Groupe MANITOU. Conformément à la norme IFRS 2, le Groupe enregistre une charge représentative de l'avantage accordé avec une contrepartie dette, et les actions concernées ne sont pas traitées comme des intérêts minoritaires.

NOTE 1.14 - VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société MANITOU BF a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées en intégration globale. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique,

la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du Groupe.

La variation du passif financier relatif à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du Groupe.

Les pactes d'actionnaires étaient valorisés à 25 674 K€ au 31.12.2006 et 31 032 K€ au 31.12.2007.

NOTE 1.15 PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue.

Garantie

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

NOTE 1.16 AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies.

> **Les régimes à cotisations définies** désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe MANITOU verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs

Comptes consolidés

ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.

- > Les engagements résultant de **régimes à prestations définies**, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du Groupe MANITOU, ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 12 aux états financiers consolidés.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves au 31.12.2007 (méthode SORIE).

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation et du rendement attendu des actifs du régime.

1.17 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12 "Impôt sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés ; les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que s'ils ont une chance raisonnable de se réaliser.

1.18 - INFORMATION SECTORIELLE

Bien que distribuant ses produits sur trois principaux marchés : la Construction, l'Agriculture et les Industries, le Groupe MANITOU n'évolue que dans un seul secteur d'activité : la manutention (chariots élévateurs et nacelles élévatrices de personnes). Par ailleurs, les moyens de production et de distribution du Groupe ne peuvent être identifiés selon les produits ou les marchés.

1.19 - PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du Groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de produits sont comptabilisées au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes. La marge est constatée immédiatement.

1.20 - MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de MANITOU BF, ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Comptes consolidés

NOTE 2 - GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.1 Evolution de la valeur nette comptable

en milliers d'euros						MONTANT BRUT	
	Au 31.12.2006	Acquisition	Sortie	Var. périmètre & autres	Écart de conv.	Au 31.12.2007	
Goodwill	4 512			- 810		3 702	
Frais de développement	11 289	5 666		- 815		16 140	
Autres immobilisations incorporelles	10 778	7 525	47	905	- 43	19 118	
Total immobilisations incorporelles	22 067	13 191	47	90	- 43	35 258	

en milliers d'euros						AMORTISSEMENTS ET PERTES DE VALEUR	
	Au 31.12.2006	Dotation	Reprise	Virts/Var. de périmètre	Écart de conv.	Au 31.12.2007	
Goodwill	3 414			- 324		3 090	
Frais de développement	445	1 170				1 615	
Autres immobilisations incorporelles	9 097	1 291	47	54	- 8	10 388	
Total immobilisations incorporelles	9 542	2 461	47	54	- 8	12 002	

en milliers d'euros	MONTANT NET	
	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Goodwill	1 098	612
Frais de développement	10 845	14 525
Autres immobilisations incorporelles	1 681	8 730
Total immobilisations incorporelles	12 526	23 256

Les investissements de l'exercice 2007 concernent principalement :

- Le développement de nouvelles gammes de matériels, dont la gamme MT Privilege commercialisée au quatrième trimestre 2007. Le total des frais de développement enregistrés en immobilisations incorporelles au cours de la période s'élève à 5 666 K€.
- La mise en place d'un système d'information Groupe intégré (ERP) dont le déploiement au sein des différentes fonctions (commercial, achats, production, etc.) se poursuivra aux cours des exercices 2008 et 2009. Les montants immobilisés relatifs à ce projet s'élèvent à 5 478 K€ au 31.12.2007.

Au 31.12.2007, il n'existe aucun indice de perte de valeur concernant les immobilisations incorporelles enregistrées dans les comptes du Groupe.

2.2 Détail des goodwills à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros	MONTANT NET	
	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
EMPILHADORES DE PORTUGAL SA	70	70
MANITOU HANGZHOU MACHINERY HANDLING	542	542
TIE SA	486	
TOTAL	1 098	612

Le goodwill TIE SA a été reclassé dans le poste "Participations dans les entreprises associées" au 31.12.2007.

Comptes consolidés

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

MONTANT BRUT

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31.12.2006	Acquisitions	Cessions	Inc. Monétaire	Virts / Var. de périmètre	Au 31.12.2007
Terrains	14 118	534		- 127	140	14 666
Constructions	67 475	3 386	935	- 637	20 219	89 507
Inst. techn. matériel et outillages	60 544	14 618	2 574	- 132	5 526	77 982
Autres immobilisations corporelles	35 728	9 751	4 622	- 276	388	40 969
Immob. corporelles en cours	15 410	13 420	5	- 19	- 22 533	6 272
Avances et acomptes	1 837	1 807			- 1 580	2 063
TOTAL	195 113	43 515	8 136	-1 192	2 160	231 460

AMORTISSEMENTS

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31.12.2006	Dotation	Reprise	Inc. Monétaire	Virts / Var. de périmètre	Au 31.12.2007
Terrains	3 254	362		- 4	11	3 623
Constructions	30 635	4 002	484	- 220	337	34 271
Inst. techn. matériel et outillages	46 073	6 489	2 440	- 101	172	50 193
Autres immobilisations corporelles	19 524	5 520	3 544	- 140	339	21 698
Immob. corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	99 486	16 373	6 468	- 465	859	109 785

MONTANT NET

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Terrains	10 864	11 043
Constructions	36 840	55 237
Inst. techn. matériel et outillages	14 471	27 788
Autres immobilisations corporelles	16 204	19 271
Immob. corporelles en cours	15 410	6 272
Avances et acomptes	1 837	2 063
TOTAL	95 627	121 675

Au cours de l'exercice 2007, le Centre Logistique de Pièces de Rechange (CLPR) a été mis en service. L'investissement de la période concernant le CLPR s'élève à 7,8 millions d'euros qui s'ajoutent aux 11,9 millions d'euros comptabilisés au 31.12.2006. Par ailleurs, le Groupe a renforcé ses actifs industriels en investissant dans une ligne de fabrication de mâts (3,8 millions d'euros) et en rénovant l'usine historique de MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI en Italie (2,9 millions d'euros).

Au 31.12.2007, il n'existe aucun indice de perte de valeur concernant les immobilisations corporelles enregistrées dans les comptes du Groupe.

Comptes consolidés

NOTE 4 - ENTREPRISES ASSOCIÉES

4.1 Evolution des participations dans les entreprises associées

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31.12.2006	Quote-part du résultat net	Dividendes	Variation	Inc. Monétaire	Au 31.12.2007
TIE SA	22 983	2 794	- 1 136	- 11 981		12 660
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	6 605	527				7 132
MANITOU FINANCE Ltd.	2 873	490			- 275	3 088
FIMAN	49	- 16				33
ALGOMAT	98	18			- 8	108
ACTIS LOCATION	43	3		- 2		45
EPL ALGARVE	407	38				445
EPL CENTRO	58	27				84
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	907	398			- 52	1 253
TOTAL	34 023	4 278	- 1 136	- 11 983	- 335	24 848

MANITOU BF SA a cédé le 19.07.2007, pour 15,5 millions d'euros, 20% des titres de la société TIE SA représentatifs d'une valeur d'équivalence de 12,4 millions d'euros. Le Groupe a réalisé lors de cette cession une plus-value de 3,1 millions d'euros.

4.2 Quote-part de résultat et de capitaux propres des entreprises associées

<i>en milliers d'euros</i>	RÉSULTAT		CAPITAUX PROPRES	
	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007
TIE SA (1)	2 778	2 794	17 770	8 792
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	167	527	- 58	468
MANITOU FINANCE Ltd.	573	490	1 390	1 605
FIMAN	- 18	- 16	- 68	- 84
ALGOMAT	22	18	24	34
ACTIS LOCATION	- 1	3	19	20
EPL ALGARVE	52	38	383	378
EPL CENTRO	12	27	33	54
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	- 31	398	- 87	258
TOTAL	3 555	4 278	19 406	11 525

(1) 40% du résultat de TIE SA du 01.01.2007 à la date de cession des titres, 20% pour le reste de l'exercice.

Comptes consolidés

4.3 Détail par société des éléments significatifs

AU 31.12.2006

<i>en milliers d'euros</i>	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	Quote-part détenue
TIE SA	Production	217 544	6 946	102 907	57 455	40,0%
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	Financement	6 043	341	149 152	13 481	49,0%
MANITOU FINANCE Ltd.	Financement	4 026	1 169	55 838	5 862	49,0%
FIMAN	Dormante	66	- 36	683	100	49,0%
ALGOMAT	Distribution	3 488	72	1 595	323	30,4%
ACTIS LOCATION	Distribution	271	- 1	267	109	39,9%
EPL ALGARVE	Distribution	5 137	106	2 557	831	44,1%
EPL CENTRO	Distribution	3 162	25	1 364	118	44,1%
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	Production		- 78	2 639	2 269	40,0%

AU 31.12.2007

<i>en milliers d'euros</i>	Activité	Chiffre d'affaires	Résultat net	Total bilan	Actif net	Quote-part détenue
TIE SA	Production	253 237	7 471	113 958	62 087	20,0%
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	Financement	8 556	1 074	184 814	14 555	49,0%
MANITOU FINANCE Ltd.	Financement	4 558	999	62 435	6 300	49,0%
FIMAN	Dormante		- 32	640	67	49,0%
ALGOMAT	Distribution	3 405	58	2 728	356	30,4%
ACTIS LOCATION	Distribution	316	8	225	118	38,7%
EPL ALGARVE	Distribution	6 132	97	1 933	908	44,1%
EPL CENTRO	Distribution	4 025	63	1 935	173	44,1%
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	Production	7 570	994	4 203	3 132	40,0%

Comptes consolidés

NOTE 5 - INSTRUMENTS FINANCIERS

5.1 Réconciliation des lignes du bilan - Actif

AU 31.12.2006

<i>en milliers d'euros</i>	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Total bilan 31.12.2006
Actifs financiers non courants (Note 5.2)	36 827			36 827
Actifs financiers courants (Note 5.3)			61 443	61 443
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 5.4)			105 827	105 827
Autres actifs non courants (Note 6)		5 657		5 657
Clients (Note 8)		235 199		235 199
Autres créances courantes (Note 9)		31 548		31 548
TOTAL	36 827	272 404	167 270	476 501

AU 31.12.2007

<i>en milliers d'euros</i>	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur	Total bilan 31.12.2007
Actifs financiers non courants (Note 5.2)	19 337			19 337
Actifs financiers courants (Note 5.3)			51 662	51 662
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 5.4)			73 530	73 530
Autres actifs non courants (Note 6)		5 155		5 155
Clients (Note 8)		265 681		265 681
Autres créances courantes (Note 9)		26 956		26 956
TOTAL	19 337	297 792	125 192	442 321

5.2 Actifs financiers non courants

MONTANT BRUT

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31.12.2006	Variation	Juste valeur	Inc. Monétaire	Virts / Var. de périmètre	Au 31.12.2007
Titres disponibles à la vente :						
GEHL COMPANY	36 447		- 17 401			19 046
Autres titres	406	- 108		- 3		295
TOTAL	36 853	- 108	- 17 401	- 3		19 341

PROVISIONS

MONTANT NET

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007
Titres disponibles à la vente :				
GEHL COMPANY			36 447	19 046
Autres titres	26	4	380	291
TOTAL	26	4	36 827	19 337

Comptes consolidés

Au 31.12.2006, MANITOU BF SA détenait 1 748 046 titres pour 14,41% du capital de GEHL. Au cours de l'exercice 2007, MANITOU BF SA n'a procédé à aucun mouvement sur ces titres.

Les titres de participation de la société GEHL, non intégrés dans le périmètre de consolidation, ont été valorisés au cours du dernier jour de bourse (Nasdaq) et convertis en euros au cours de clôture de l'USD au 31.12.2007. Cette valorisation a conduit à constater une diminution de 17 401 K€ des titres disponibles à la vente, ainsi qu'une réduction symétrique des capitaux propres pour le même montant. Aucune fiscalité n'a été constatée en raison de l'exonération des plus-values sur titres de participation à compter de l'année 2007.

L'impact cumulé sur les capitaux propres du Groupe de l'évaluation à la juste valeur des titres disponibles à la vente s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	MONTANT NET	
	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Impact de juste valeur	15 573	371
Effet de change	- 1 509	- 3 708
TOTAL	14 064	- 3 337

5.3 Actifs financiers courants

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur au 31.12.2007.

<i>en milliers d'euros</i>	MONTANT NET	
	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Placement structuré à capital garanti	20 000	10 100
FCP à capital garanti	40 818	41 160
Autres	625	402
TOTAL	61 443	51 662

Les placements structurés à capital garanti et les FCP à capital garanti avaient été initialement classés en "Trésorerie et équivalents de trésorerie" au 31.12.2006.

5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>en milliers d'euros</i>	MONTANT NET	
	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Disponibilités	94 930	62 824
SICAV monétaires et autres	10 897	10 706
TOTAL	105 827	73 530

Comptes consolidés

5.5 Réconciliation des lignes du bilan - Passifs

Les différentes catégories de passifs financiers au 31.12.2007 sont les suivantes. Elles sont détaillées dans les notes 5.6 et 13 aux états financiers.

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Passifs financiers non courants (Note 5.6)	35 859	40 105
Passifs financiers courants (Note 5.6)	11 653	8 429
Fournisseurs (Note 13)	208 119	254 564
Autres dettes courantes (Note 13)	81 073	69 407
TOTAL	336 704	372 504

5.6 Passifs financiers courants et non courants

<i>en milliers d'euros</i>	COURANT		NON COURANT			
	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007	Un à cinq ans	+ de cinq ans
Financements à court terme et découverts bancaires	800	562				
Emprunts sur locations financement	2 493	2 581	9 005	7 957	6 722	1 235
Autres emprunts	8 360	5 287	1 180	1 116	1 116	
TOTAL	11 653	8 429	10 185	9 073	7 838	1 235
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-options (cash-settled)			25 674	31 032		31 032
TOTAL	11 653	8 429	35 859	40 105	7 838	32 267

5.7 Analyse de sensibilité aux variations de taux de change

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie et des actifs financiers disponibles à la vente au 31.12.2007 pour les principales devises utilisées par le Groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité affichée ci-dessous correspond à une variation de plus 5% des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

<i>en milliers d'euros</i>	USD/EUR + 5%	GBP/EUR + 5%	AUD/EUR + 5%
Créances	32	422	269
Dettes	212	- 82	- 1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	60	227	- 3
Effet en résultat	304	567	265
Actifs financiers disponibles à la vente	952		
Effet sur les capitaux propres	952		

Comptes consolidés

NOTE 6 - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	MONTANT NET		
	Au 31.12.2006	Mouvements	Au 31.12.2007
Créances	5 657	- 554	5 103
Autres		52	52
TOTAL	5 657	- 502	5 155

Les créances présentées en autres actifs non courants correspondent pour l'essentiel aux créances liées à des contrats de location financement.

NOTE 7 - STOCKS

<i>en milliers d'euros</i>	AU 31.12.2006			AU 31.12.2007		
	Total brut	Dépréciation	Net	Total brut	Dépréciation	Net
Matières premières	70 128	1 840	68 287	104 547	1 154	103 393
Encours de fabrication	31 972		31 972	57 048		57 048
Produits finis	110 992	3 151	107 842	104 920	3 848	101 073
Marchandises	42 426	3 751	38 675	50 503	5 021	45 482
TOTAL	255 518	8 742	246 776	317 019	10 023	306 996

NOTE 8 - CLIENTS

En général, le Groupe a recours à une assurance crédit ou à du factoring pour sécuriser son encours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le Groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti. Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé.

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007	Dont créances échues depuis plus de 90 jours
COURANT			
Clients - brut	238 464	269 047	7 161
Clients - dépréciation	3 264	3 367	3 085
Clients - net	235 199	265 681	4 076
NON-COURANT			
Clients - brut (Cf. note 6)	5 657	5 103	0
TOTAL	240 857	270 784	4 076

Les créances clients dont l'échéance est postérieure à un an ont été reclassées en "Autres actifs non courants". Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise de provisions pour dépréciation de créances clients sont inclus dans la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

Comptes consolidés

NOTE 9 - AUTRES CRÉANCES

en milliers d'euros	MONTANT NET		
	Au 31.12.2006	Mouvements	Au 31.12.2007
Créances fiscales et sociales	20 969	- 1 698	19 271
Autres créances	2 673	- 888	1 784
Avances et acomptes sur commandes	1 597	- 386	1 211
Charges constatées d'avance	6 310	- 1 620	4 690
TOTAL	31 548	- 4 592	26 956

NOTE 10 - CAPITAUX PROPRES

10.1 Capital social

Le capital social est composé de 37 809 040 actions de 1 euro.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 07.06.2007 a accordé une délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la Société ou à l'attribution de titres de créances sur la Société portant sur un montant nominal maximal de 1 200 000 euros (auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société) et / ou d'un montant maximal de 120 millions d'euros (ou la contre-valeur de ce montant en toute autre devise).

Cette délégation de compétence, non mise en œuvre par le Directoire à la date de signature de ce rapport, et n'ayant par conséquent pas d'effet dilutif sur le résultat par action, expire le 06.06.2009.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 07.06.2007 a par ailleurs conféré au Directoire tous pouvoirs avec faculté de délégation pour renouveler, pour une période de 18 mois, un programme de rachat d'actions dans la limite de 10% du capital social. Ces acquisitions pourront être réalisées en vue de :

- consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- le cas échéant, assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées, cédées ou transférées par tous les moyens et à tout moment, voire, le cas échéant, en période d'offre publique. Le prix maximum d'achat est fixé à 65 € et le prix minimum de vente à 25 €. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas de regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

10.2 Proposition de distribution de dividendes

Le Directoire propose de distribuer un dividende de 1,05 € par action, montant identique à celui versé lors de l'exercice précédent.

10.3 Titres d'auto-contrôle

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales Ordinaires, des actions de la société MANITOU BF ont été rachetées. La part du capital social a évolué de la façon suivante :

en milliers d'euros	Réalisation 31.12.2006	% du capital	Réalisations au 31.12.2007	% du capital
Détentions à l'ouverture (plan d'actions)	559 878		607 300	
Achats d'actions (Assemblée Générale Ordinaire du 01.06.2006)	128 000		126 000	
Ventes d'actions				
Levées d'options d'achat	- 80 578		- 67 500	
Détention à la clôture (plan d'actions)	607 300	1,61%	665 800	1,76%
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	12 241		13 856	
Somme des titres en auto-contrôle	619 541	1,64%	679 656	1,80%

Le coût d'acquisition des titres achetés, ainsi que le produit de la cession des titres vendus, ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette.

Comptes consolidés

10.4 Options d'achat d'actions par certains salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 02.06.2005 a autorisé le Directoire à consentir au profit des dirigeants sociaux et des membres du personnel de la Société et des sociétés liées, des options d'achat d'actions existantes de la Société Mère du Groupe MANITOU, et ce, dans la limite de 450 000 titres. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Au 31.12.2007, 394 000 options ont été consenties dans le cadre de cette autorisation.

10.4.1 Caractéristiques

Les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions par certains salariés sont les suivantes :

<i>caractéristiques</i>	Date de maturité	Date d'échéance du plan	Nombre de bénéficiaires (origine)	Prix moyen d'exercice (en €)	Nombre d'options accordées
Plan du 29.03.2001	29.03.2005	29.03.2008	15	16,73	
Plan du 12.09.2001	12.09.2005	12.09.2008	2	14,26	
Plan du 14.06.2003	14.06.2007	14.06.2011	15	13,40	104 000
Plan du 05.08.2003	05.08.2007	05.08.2011	3	13,61	34 000
Plan du 20.09.2004	20.09.2008	19.09.2012	16	22,06	34 000
Plan du 13.12.2004	13.12.2004	13.12.2012	16	22,66	102 000
Plan du 05.09.2005	06.09.2009	05.09.2013	15	32,56	70 000
Plan du 19.12.2005	20.09.2009	19.12.2013	15	31,88	70 000
Plan du 10.07.2006	11.07.2010	10.07.2014	16	32,76	108 000
Plan du 21.08.2006	22.08.2010	21.08.2014	5	30,95	20 000
Plan du 26.04.2007	27.04.2011	26.04.2015	16	39,80	95 200
Plan du 10.10.2007	11.10.2011	10.10.2015	16	36,55	30 800

10.4.2 Évolution du nombre d'options en cours de validité

<i>en unités</i>	Options en circulation au 31.12.2006	Options attribuées	Options exercées	Options radiées	Options en circulation au 31.12.2007
Plan du 25.07.2000	4 000		- 4 000		
Plan du 29.03.2001	43 300		- 20 000		23 300
Plan du 12.09.2001	40 000				40 000
Plan du 14.06.2003	92 000		- 38 000		54 000
Plan du 05.08.2003	34 000		- 5 500		28 500
Plan du 20.09.2004	31 500				31 500
Plan du 13.12.2004	94 500				94 500
Plan du 05.09.2005	70 000				70 000
Plan du 19.12.2005	70 000				70 000
Plan du 10.07.2006	108 000				108 000
Plan du 21.08.2006	20 000				20 000
Plan du 26.04.2007		95 200			95 200
Plan du 10.10.2007		30 800			30 800
TOTAL	607 300	126 000	- 67 500		665 800
Prix moyen pondéré pour la période			15,54 €		

Comptes consolidés

10.4.3 Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés dans la note 1.13, les plans d'attribution d'options sont évalués au 31.12.2007 à leur juste valeur à la date d'attribution.

<i>en milliers d'euros</i>	Plans 2007	Plans 2006	Plans 2005	Plans 2004	Plans 2003	TOTAL
Valorisation initiale	1 532	1 156	1 241	939	767	5 635
Charge de l'exercice 2007	223	289	310	235	96	1 153

La charge de l'exercice est enregistrée dans les charges de personnel.

Hypothèses

Les principaux critères retenus pour la valorisation et la comptabilisation des droits sont les suivants :

- > prix d'exercice : prix fixé par le règlement des plans, soit la moyenne des 20 derniers jours d'ouverture du titre MANITOU précédant la date d'attribution, décotée de 5% ;
- > volatilité : volatilité historique du titre MANITOU sur trois ans pour l'ensemble des plans ;
- > taux de dividendes versés : taux de dividende moyen constaté sur les trois années précédant l'attribution de chaque plan ;
- > durée de vie estimée de l'option : 5 ans ;
- > taux : taux sans risque correspondant à la durée de vie de l'option, mesuré à la date d'attribution de chacun des plans ;
- > durée de vesting : la durée de vesting est de 4 ans pour l'ensemble des plans existants.

NOTE 11 - PROVISIONS**11.1 Détail des provisions**

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31.12.2006	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an	Au 31.12.2007	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions - hors avantages au personnel						
Provisions pour garantie	17 238	10 843	6 395	21 232	14 555	6 677
Provisions pour risques divers	5 537	4 214	1 323	3 454	2 643	811
	22 775	15 056	7 718	24 686	17 198	7 488
Provisions pour avantages au personnel (Note 12)	5 545		5 545	2 733		2 733
TOTAL	28 319	15 056	13 263	27 418	17 198	10 220

11.2 Mouvements des provisions - Hors avantages au personnel

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31.12.2006	Augmentation	Reprise de provision	Reprise de provision utilisée	Reclassement/ Var. de non utilisée	Écarts de conversion périmètre	Au 31.12.2007
Provisions pour garantie	17 238	12 588	7 879	462		- 253	21 232
Provisions pour risques divers	5 537	1 370	1 904	543	- 990	- 16	3 454
TOTAL	22 775	13 958	9 783	1 005	- 990	- 269	24 686

Garantie

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont inclus dans la ligne "Dotations aux provisions" du compte de résultat.

Risques divers

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux ou sociaux.

Comptes consolidés

NOTE 12 - AVANTAGES AU PERSONNEL

12.1 Définition

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat,
- d'autres avantages à long terme, de type médailles du travail,
- certains compléments de retraite versés annuellement aux salariés.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19.

12.2 Evaluation

12.2.1 Principales hypothèses actuarielles retenues

AU 31.12.2006

	France	Royaume-Uni	Italie	États-Unis
Evolution des salaires	4,00%	n/a	3,00%	3,00%
Evolution des retraites	n/a	3,15%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	4,00%	5,15%	4,25%	5,75%
Taux de rendement attendu des actifs	4,25%	6,50%	n/a	7,00%

AU 31.12.2007

	France	Royaume-Uni	Italie	États-Unis
Evolution des salaires	4,00%	n/a	3,00%	3,00%
Evolution des retraites	n/a	3,00%	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	5,50%	5,80%	5,50%	6,30%
Taux de rendement attendu des actifs	4,25%	6,50%	n/a	7,00%

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2007 se situent entre 42 et 49% en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

Comptes consolidés

12.2.2 Composition des actifs de couverture (en %)

Au 31.12.2007, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

	AU 31.12.2007		
	France	Royaume-Uni	États-Unis
Actions	15%	65%	53%
Obligations	80%	9%	30%
Immobilier	5%	24%	
Autres		2%	17%
TOTAL	100%	100%	100%

12.2.3 Réconciliation des postes de bilan

en milliers d'euros	AU 31.12.2006					
	France IFC**	France Autres	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	Total
Valeur actuelle de l'obligation	7 126	944	10 783	2 038	2 506	23 397
Juste valeur des actifs financiers	6 690		7 866		1 687	16 243
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(436)	(944)*	(2 917)	(2 038)	(154)	(5 545)

* Les médailles du travail étaient enregistrées en "Autres provisions pour risques" au 31.12.2006.

** IFC : Indemnités de Fin de Carrière

en milliers d'euros	AU 31.12.2007					
	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	Total
Valeur actuelle de l'obligation	6 724	545	8 618	910	2 226	19 023
Juste valeur des actifs financiers	6 625		8 314		1 632	16 571
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	(99)	(545)	(304)	(910)	(594)	(2 452)
					Dont : Provision	(2 733)
					Actif	281

Comptes consolidés

12.2.4 Evolution des engagements et des actifs de couverture sur l'exercice

AU 31.12.2007

<i>en milliers d'euros</i>	France	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	Total
Engagement					
<i>Début de période</i>	8 070	10 783	2 038	2 506	23 397
Ajustement méthodologique	298				298
Coût des services	638		28	159	825
Coût de l'actualisation	368	539	60	132	1 099
Prestations payées	- 399	- 234	- 431	- 143	- 1 207
Liquidation/réduction			- 364		- 364
Entrée de périmètre	6				6
Pertes (Gains) actuariels	- 1 712	- 1 651	- 421	- 170	- 3 954
Correction taux de change		- 819		- 258	- 1 077
<i>Fin de période</i>	7 269	8 618	910	2 226	19 023
Actifs de couverture					
<i>Début de période</i>	6 690	7 866		1 687	16 243
Cotisations de l'employeur	13	1 365		175	1 553
Prestations payées	- 365	- 234		- 143	- 742
Rendement réel du fonds	287	60		100	447
Correction taux de change		- 743		- 187	- 930
<i>Fin de période</i>	6 625	8 314		1 632	16 571
Réconciliation de la provision					
<i>Début de période</i>	(436)	(2 917)	(2 038)	(154)	(5 545)
Reclassement Médailles du travail	(944)				(944)
Charge de l'année	(951)	(1)	678	(713)	(987)
Cotisation employeur	13	1 365		175	1 553
Prestations payées	35		431		465
SORIE	1 639	1 173	19	53	2 884
Correction taux de change		76		46	122
<i>Fin de période</i>	(644)	(304)	(910)	(593)	(2 452)

Comptes consolidés

12.2.5 Ventilation de la charge de la période

en milliers d'euros					AU 31.12.2007
	France	Royaume-Uni	Autres Europe	États-Unis	TOTAL
Ajustements méthodologiques	300			531	831
Coût des services rendus	638		28	159	825
Coût de l'actualisation	368	539	60	132	1099
Rendement attendu des actifs	- 291	- 538		- 109	- 938
Amortissement des pertes et gains actuariels	- 69				- 69
Transfert/acquisition	5				5
Réduction			- 766		- 766
Charge nette	951	1	- 678	713	987

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS COURANTS

en milliers d'euros	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Fournisseurs et comptes rattachés	208 119	254 564
Dettes fiscales et sociales	57 456	40 701
Autres dettes d'exploitation	22 920	28 288
Produits constatés d'avance	697	417
Autres dettes	81 073	69 407
TOTAL PASSIF COURANTS	289 192	323 970

NOTE 14 - IMPÔTS

14.1 Variation des postes de bilan

en milliers d'euros	Au 31.12.2006	Résultat	Paiement	Conversion	Reclassements & autres	Au 31.12.2007
Impôts courants						
Actifs	190					8 798
Passifs	322					1 944
Total	- 132	- 42 004	48 952	38		6 854

en milliers d'euros	Au 31.12.2006	Résultat	Paiement	Conversion	Reclassements & autres	Au 31.12.2007
Impôts différés						
Actifs	11 740					4 640
Passifs	7 415					4 417
Total	4 325	- 3 087		- 41	- 974 (1)	223

(1) Voir décomposition page suivante

Comptes consolidés

Décomposition des autres mouvements d'impôts différés 2007 :

en milliers d'euros

Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées (SORIE)	- 880
Entrée de périmètre	- 187
Reclassement	93
TOTAL	- 974

14.2 Impôts enregistrés en compte de résultat

en milliers d'euros

	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Impôts courants	48 545	42 004
Impôts différés de la période	- 1 428	2 993
Changement de taux d'impôts différés		- 72
Activation de déficits non reconnus et pertes de valeur		167
Total d'impôts différés	- 1 428	3 087
TOTAL	47 117	45 091

- La charge **d'impôts courants** correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice. Ces montants sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des règles fiscales applicables dans les pays concernés.
- La charge **d'impôts différés** est déterminée selon la méthode énoncée dans la note 1.17. Le montant d'impôts différés lié au changement de taux provient pour l'essentiel de la réduction prévue en 2008 du taux d'impôt sur les sociétés en Italie (IRES). Ce taux passera de 33% en 2007 à 27,5% en 2008.

14.3 Réconciliation entre l'impôt au taux légal en France et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

en milliers d'euros

	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale	136 422	133 240
Taux d'impôt légal en France	34,44%	34,44%
Charge d'impôts théorique de l'exercice	46 984	45 888
Crédit d'impôt recherche et autres crédits d'impôts	- 1 203	- 1 288
Autres impôts - Italie	1 479	1 582
Plus-value de cession TIE non taxable		- 823
Différences permanentes	494	708
Réduction des taux d'impôts (courants et différés)		- 127
Différences de taux à l'étranger et autres	- 637	- 849
TOTAL - Impôts sur le résultat	47 117	45 091

Comptes consolidés

14.4 Bases d'impôts différés

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

<i>en milliers d'euros - Actif / (Passif)</i>	Différences temporelles au 31.12.2006	Impôts différés au 31.12.2006	Différences temporelles au 31.12.2007	Impôts différés au 31.12.2007
Immobilisations corporelles et incorporelles	(6 311)	(2 119)	(12 336)	(4 038)
Locations financement	(6 827)	(2 482)	(7 970)	(2 552)
Participation	5 197	1 790	3 663	1 261
Provisions	8 015	2 612	5 474	1 794
Stocks	9 537	3 325	10 828	3 661
Autres créances & dettes	1 266	380	- 81	- 22
Divers	2 273	819	377	121
Sous- total	13 150	4 324	- 45	223
Crédits d'impôts				
Déficits fiscaux reportables		979		1 216
Actifs sur déficits non reconnus à l'origine		- 979		- 1 216
TOTAL	13 150	4 324	- 45	223

NOTE 15 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Chiffre d'affaires par nature		
Ventes de biens	1 110 834	1 241 172
Ventes de services	17 119	19 074
TOTAL	1 127 953	1 260 246
Chiffre d'affaires par zone géographique		
France	423 022	461 783
Zone Euro	353 618	390 744
Union Européenne hors zone Euro	183 686	236 860
Autres pays d'Europe	31 102	38 909
Autres pays du monde	136 525	131 950
Total Export	704 931	798 463
TOTAL	1 127 953	1 260 246

Comptes consolidés

NOTE 16 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	DELOITTE & ASSOCIÉS				RSM SECOVEC				AUTRES				TOTAL	
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant	
<i>en milliers d'euros</i>	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007
Audit														
Commissariat aux Comptes, certification des comptes individuels et consolidés														
- émetteur	96	100	65%	61%	96	100	74%	73%					192	200
- filiales intégrées globalement	52	65	35%	39%	34	36	26%	27%	227	211	100%	94%	313	312
Autres diligences et prestations directement liées à la prestation du Commissaire aux Comptes														
- émetteur														
- filiales intégrées globalement										13				13
Sous-total	148	165	100%	100%	130	136	100%	100%	227	224	100%	100%	505	525
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement														
TOTAL	148	165			130	136			227	224			505	525

NOTE 17 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	PRODUITS		CHARGES		NET	
	2006	2007	2006	2007	2006	2007
<i>en milliers d'euros</i>						
Cession d'actifs (hors TIE SA)	2 257	2 772	1 227	1 668	1 030	1 104
Autres	6 301	15 164	1 464	9 074	4 837	6 090
TOTAL	8 558	17 936	2 691	10 742	5 867	7 194

NOTE 18 - CHARGES DE PERSONNEL

	2006	2007
<i>en milliers d'euros</i>		
Salaires, primes et commissions	70 683	79 589
Intéressement et participation	10 672	8 749
Charges sociales et autres	28 957	32 534
TOTAL	110 312	120 872

Comptes consolidés

NOTE 19 - FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

En application de la norme IAS 38, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et développement autres que ceux décrits dans la note 1.6 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et représentent un montant de 8 595 K€ pour le Groupe.

NOTE 20 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Avals, cautions, nantissements	4 097	6 696
Hypothèques		
Engagements financiers (dont ventes à terme)	34 783	1 647
Rachat d'actions	1 130	0
Engagements de reprises de matériels (1)	37 642	43 908

(1) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 21 - INFORMATIONS SUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques au sein du Groupe MANITOU est développée dans le paragraphe "Information sur la gestion des risques" du Rapport de Gestion.

NOTE 22 - INFORMATIONS SUR LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D.I.F.)

Au cours de l'exercice 2007 ont été pris en charge les coûts afférents au D.I.F. dans le cadre du plan de formation en cas d'accord entre l'employeur et le salarié.

Les demandes de formation au titre du D.I.F. ne faisant pas, au 31.12.2007, l'objet d'un accord d'une part, et s'imputant sur l'obligation légale de l'entreprise au titre de la formation professionnelle continue d'autre part, ne sont pas provisionnées.

A titre d'information, le total des droits ouverts à l'ensemble du personnel français du Groupe n'ayant pas donné lieu à demande représente 112 605 heures au 31.12.2007.

Comptes consolidés

NOTE 23 - EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE

	2006	2007
MANITOU BF SA	1 315	1 440
COMPAGNIE FRANCAISE DE MANUTENTION	126	130
CIE INDUSTRIELLE DE MATERIELS DE MANUTENTION	96	110
MLM	106	110
AUMONT-BSBH	108	107
BTMI	37	68
MANITOU UK Ltd.	44	46
MANITOU NORTH AMERICA Inc.	103	83
MANITOU COSTRUZIONI INDUSTRIALI Srl.	213	264
OMCI ATTACHMENTS Srl.	7	10
MANITOU BENELUX SA	23	23
MANITOU ASIA PTE Ltd.	21	25
EMPLIHADORES DE PORTUGAL	57	56
MANITOU DEUTSCHLAND GmbH	21	24
MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.	36	44
CHARIOTS ÉLÉVATEURS MANITOU CANADA Inc.	2	4
MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.	8	9
MANITOU HANGZHOU MACHINERY HANDLING	74	87
MANITOU MANUTENCIÓN ESPAÑA	8	12
MANITOU VOSTOK		7
MANITOU POLSKA		8
TOTAL Groupe	2 405	2 667
Pour mémoire :		
TIE SA	350	395

NOTE 24 - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

24.1 Opérations avec les sociétés du Groupe consolidées selon la méthode de mise en équivalence

en milliers d'euros	2006		2007	
	Charges	Produits	Charges	Produits
TOYOTA INDUSTRIAL EQUIPMENT SA	4 744	30 130	5 072	33 176
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	265	3 454	272	3 777
MANITOU FINANCE Ltd.	1 123	88 356	1 448	115 593
ALGOMAT	45	2 484	0	2 845
ACTIS LOCATION	12	156	19	176
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT Co. Ltd.	0	0	7 379	2 050
EPL ALGARVE	24	2 280	59	2 412
EPL CENTRO	87	2 498	75	3 152

Comptes consolidés

24.2 Opérations avec la Société Mère

<i>en milliers d'euros</i>	2006		2007	
	Charges	Produits	Charges	Produits
SFERT	815		700	

24.3 Opérations avec les personnes physiques

<i>en milliers d'euros</i>	2006		2007	
	Intérêts 2006	Solde au 31.12.2006	Intérêts 2007	Solde au 31.12.2007
Comptes courants d'associés :				
Monsieur Marcel BRAUD	140	2 482	14	10
Madame Jacqueline HIMSWORTH	57	655	131	3 829

Par ailleurs, le Groupe MANITOU a acquis auprès de M. Marcel BRAUD au cours de l'exercice 2007 un bâtiment industriel pour un montant de 635 K€.

24.4 Rémunération et autres avantages des dirigeants

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux :

<i>en milliers d'euros</i>	2007				
	Salaires	Mandats	Options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Conseil de Surveillance	475	143			
Directoire	758	220	50 000 actions	5 500 actions	130

Le Groupe a enregistré dans ses comptes une charge relative aux options d'achat d'actions attribuées aux membres du Directoire pour un montant de 438 K€ en 2007.

Par ailleurs, un membre du Directoire bénéficie dans son contrat de travail d'une indemnité de rupture de contrat correspondant au différentiel entre une année de salaire et l'indemnité légale qui lui serait versée en cas de rupture de contrat du fait du Groupe.

NOTE 25 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement significatif postérieur à la clôture au 31.12.2007 n'est intervenu au 12.02.2008, date d'arrêtés des comptes consolidés par le Directoire.

Comptes consolidés

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31.12.2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société MANITOU BF relatifs à l'exercice clos le 31.12.2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe qui expose les positions comptables retenues par le Groupe MANITOU en vertu des paragraphes 10 et 12 de la norme IAS 8 ("Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs").

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Absence de norme ou d'interprétation IFRS spécifique

Nous avons examiné les positions comptables retenues par le Groupe MANITOU pour les engagements de rachats sur intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions particulières dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et nous nous sommes assurés que la note 1.14 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée à cet égard.

Principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre groupe, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note 1.6 de l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée.

Estimations comptables

La note 1.15 de l'annexe aux comptes consolidés expose le fait que votre groupe constitue des provisions au titre des garanties données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par le Groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Orvault et Saint-Herblain, le 02.04.2008
Les Commissaires aux Comptes

RSM SECOVEC



Jean-Michel PICAUD

DELOITTE & ASSOCIÉS



Anne BLANCHE

Rapport financier 2007

Comptes de la Société Mère

Compte de résultat 2007 par nature	p. 94
Tableau des flux de trésorerie au 31.12.2007	p. 95
Bilan au 31.12.2007	p. 96
Annexes aux comptes de la Société Mère 2007	p. 99
Tableau des filiales et participations	p. 116
Inventaire des valeurs mobilières	p. 117
Résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices	p. 118
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	p. 119
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés	p. 120

Comptes de la Société Mère

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>en milliers d'euros</i>	France	Export	Notes	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises	129 364	240 617		369 981	288 794
Production vendue (biens)	247 146	417 145		664 291	640 941
Production vendue (services)	1 737	5 256		6 993	6 821
Montant net du chiffre d'affaires	378 247	663 018	H.1	1 041 265	936 556
Production stockée				15 019	5 944
Production immobilisée				6 994	4 347
Subventions d'exploitation				14	7
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges				14 989	12 869
Autres produits				2 452	1 516
		TOTAL		1 080 733	961 239
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises				295 115	234 401
Variation de stock				-9 968	-12 697
Achats matières premières et autres approvisionnements				509 100	459 148
Variation de stock				-16 188	-6 025
Autres achats et charges externes				114 250	95 412
Impôts et taxes et assimilés				7 803	7 438
Salaires et traitements				45 311	41 596
Charges sociales				18 822	17 197
Dotations aux amortissements et provisions					
- sur immobilisations : dotations aux amortissements				10 745	7 565
- sur immobilisations : dotations aux provisions					
- sur actif circulant : dotations aux provisions				6 079	4 852
- pour risques et charges : dotations aux provisions				9 662	8 865
Autres charges				1 411	595
		TOTAL		992 142	858 347
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				88 591	102 892
Produits financiers					
De participations (3)				20 202	12 102
Autres intérêts et produits assimilés (3)				1 205	702
Reprises sur provisions et transferts de charges				130	129
Différences positives de change				2 345	1 336
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement				2 831	4 021
		TOTAL		26 713	18 290
Charges financières					
Dotations aux amortissements et provisions				1 228	130
Intérêts et charges assimilées (4)				4 293	3 460
Différences négatives de change				3 902	1 582
		TOTAL		9 423	5 172
RÉSULTAT FINANCIER				17 290	13 118
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS				105 881	116 010
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion				413	69
Sur opérations en capital				17 266	636
Reprise sur provisions et transferts de charges				1 275	1 344
		TOTAL		18 954	2 049
Charges exceptionnelles					
Sur opérations de gestion				434	359
Sur opérations en capital				3 223	421
Dotations aux amortissements et provisions				7 154	1 465
		TOTAL		10 811	2 245
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				8 143	-196
Participation des salariés aux résultats				7 344	9 446
Impôts sur les bénéfices			H.2	23 618	30 940
Total des produits				1 126 400	981 578
Total des charges				1 043 338	906 150
BÉNÉFICE				83 062	75 428
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs					
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs					
(3) Dont produits concernant les entreprises liées				20 469	12 467
(4) Dont charges concernant les entreprises liées				969	320

Comptes de la Société Mère

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006
RÉSULTAT NET	83 062	75 428
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité</i>		
+ Amortissements et provisions (1)	15 743	9 030
- Reprises sur amortissements et provisions (1)	- 1 275	- 1 344
- Produits de cession éléments de l'actif	- 17 262	- 632
+ Valeur nette comptable des éléments cédés	3 223	421
- Subventions d'investissements inscrites en résultat	- 4	- 4
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	83 487	82 899
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation</i>		
+/- Variations des stocks	- 39 434	- 23 805
+/- Variations des créances clients	- 18 107	- 43 988
+/- Variations des autres créances d'exploitation	- 5 997	- 11 744
+/- Variations des dettes fournisseurs	30 971	18 687
+/- Variations des autres dettes d'exploitation	- 159	1 714
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	50 761	23 763
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement</i>		
+ Cession d'immobilisations incorporelles	0	0
+ Cession d'immobilisations corporelles	1 743	632
+ Cessions d'immobilisations financières	15 655	764
- Acquisition d'immobilisations incorporelles	- 11 269	- 5 196
- Acquisition d'immobilisations corporelles	- 28 010	- 21 580
- Acquisition d'immobilisations financières	- 817	- 10 051
+/- Variations des dettes fournisseurs sur immobilisations	- 5 857	3 223
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	- 28 555	- 32 208
<i>Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement</i>		
+ Augmentation de capital	0	0
- Réduction de capital		
- Distributions mises en paiement	- 38 949	- 33 511
+ Augmentation des dettes financières		
- Remboursement des dettes financières		
+/- Variations du capital souscrit appelé non versé		
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	- 38 949	- 33 511
Trésorerie d'ouverture	109 570	151 526
Trésorerie de clôture	92 827	109 570
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	- 16 743	- 41 956

(1) Hors actif circulant

Comptes de la Société Mère

BILAN

ACTIF

en milliers d'euros	Notes	Exercice au 31.12.2007		31.12.2006	
		Montant brut	Amortissements ou provisions	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES B.1					
Frais de recherche et développement		6 001	659	5 342	86
Concessions, brevets, licences		9 030	5 915	3 115	753
Fonds commercial (1)		1 416	1 416	0	0
Autres immobilisations incorporelles en cours		8 378		8 378	5 957
Avances et acomptes		0		0	248
IMMOBILISATIONS CORPORELLES B.2					
Terrains		7 935	3 116	4 819	4 647
Constructions		48 084	20 393	27 691	13 065
Installations techniques, matériels et outillages		60 429	36 989	23 440	12 021
Autres immobilisations corporelles		10 275	7 276	2 999	2 547
Immobilisations corporelles en cours		1 827		1 827	11 370
Avances et acomptes		2 063		2 063	1 837
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2) B.3					
Participations		35 605		35 605	37 435
Créances rattachées à des participations		0		0	0
Participations évaluées par équivalence	B.4	148 151		148 151	137 233
Prêts		43		43	87
Autres immobilisations financières		820	72	748	840
		340 057	75 836	264 221	228 126
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET ENCOURS C.1					
Matières premières et autres approvisionnements		51 027	685	50 342	33 767
Encours de production		40 523		40 523	22 885
Produits intermédiaires et finis		41 783	1 415	40 368	43 594
Marchandises		60 920	4 666	56 254	47 808
Avances et acomptes versés sur commandes		59		59	2 752
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3) C.2 / C.3					
Créances clients et comptes rattachés		215 728	171	215 557	197 450
Autres créances		10 785		10 785	9 167
Créances diverses		21 224		21 224	13 648
Capital souscrit appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placements C.4					
Valeurs mobilières de placements		81 613	2 233	79 380	77 744
Disponibilités		13 568		13 568	31 891
COMPTES DE RÉGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)	G.4	2 948		2 948	3 451
		540 178	9 170	531 008	484 157
Ecart de conversion actif		712		712	130
TOTAL GÉNÉRAL		880 947	85 006	795 941	712 413
				791	968
				118	59

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Comptes de la Société Mère

BILAN

PASSIF

en milliers d'euros	Notes	31.12.2007	31.12.2006
		Montant net	Montant net
CAPITAUX PROPRES	D.1		
Capital social	D.2	37 809	37 809
Primes d'émission, de fusion, d'apport, etc.		439	439
Écarts de réévaluation (4)	G.5	122 237	112 137
Réserves			
Réserve légale		3 781	3 781
Autres réserves		255 000	220 000
Report à nouveau		40 404	38 925
Résultat de l'exercice		83 062	75 428
Subventions d'investissements		11	14
Provisions réglementées		8 314	4 591
		551 057	493 124
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	E.1	19 186	16 035
Provisions pour charges	E.1	0	163
		19 186	16 198
DETTES (1)			
DETTES FINANCIÈRES	F.1		
Emprunts et dettes établissements crédit (2)		121	64
Emprunts et dettes financières divers (3)		8 295	7 998
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	906
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		178 099	147 128
Dettes fiscales et sociales		20 580	19 422
Autres dettes d'exploitation		11 473	8 157
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 522	8 379
Dettes fiscales (impôt sur les sociétés)		0	4 949
Autres dettes		4 509	6 020
COMPTES DE RÉGULARISATION (1)			
Produits constatés d'avance		225 599	203 023
Écart de conversion passif		99	68
TOTAL GÉNÉRAL		795 941	712 413
(1) Dont à plus d'un an dont à moins d'un an		0 225 599	0 203 023
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		121	64
(3) Dont emprunts participatifs			
(4) Dont écart d'équivalence		121 329	111 650

Comptes de la Société Mère

INFORMATIONS GÉNÉRALES

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

MANITOU BF est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français au capital de 37 809 040 euros composé de 37 809 040 actions de 1 euro nominal.

Le siège social de la Société, correspondant également au principal site de production, est :

**430 rue de l'Aubinière - BP 10 249
44158 ANCENIS CEDEX France**

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro :

**857 802 508 RCS Nantes
SIRET : 857 802 508 00047
Code APE 292 D /APE - NAF 2822Z**

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

S.F.E.R.T. SA au capital de 8 020 000 €
318, rue Georges Clémenceau - 44150 ANCENIS

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE A L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes de la société MANITOU BF ont été arrêtés par le Directoire le 12.02.2008 et présentés au Conseil de Surveillance le 19.02.2008.

INFORMATION RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2007 :

<i>en milliers d'euros</i>	Salaires	Mandats	Stock-options attribuées	Stock-options levées	Autres provisions et engagements
Conseil de Surveillance	290	0			
Directoire	758	220	50 000	5 500	130

COMMENTAIRES SUR L'ANNEXE AU BILAN

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 795 941 K€.
- Le compte de résultat affiche :
 - un total de produits de 1 126 400 K€,
 - un total de charges de 1 043 338 K€,
 - un résultat de 83 062 K€.

■ L'exercice considéré :

- débute le 01.01.2007,
- finit le 31.12.2007,
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

En 2007, deux succursales ont été ouvertes pour soutenir le développement de la Société à l'international, l'une à Santiago du Chili et l'autre à Timisoara en Roumanie.

Comptes de la Société Mère

A - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

A.1 / PRINCIPES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France.

La méthode de base retenue pour les éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il est toutefois rappelé qu'une réévaluation a été pratiquée en 1976, portant sur les immobilisations corporelles, incorporelles et titres de participation.

Un certain nombre de chapitres pouvant avoir un caractère significatif sont développés ci-après.

A.2 / RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

A.2.1 / ACTIF IMMOBILISÉ

FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Conformément au PCG art. 311-3-1 créé par l'article 2-6 du règlement CRC N° 2004-06, les coûts de développement engagés en 2007 par la Société, se rapportant à des projets nettement individualisés ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale, ont été immobilisés, les conditions d'activation précisées par le PCG étant remplies. S'agissant d'une méthode préférentielle, la Société avait opté dès 2005 pour ce traitement comptable. Les frais de développement activés répondant à ces critères ont été comptabilisés pour un montant de 4 245 K€ se répartissant en projets en cours pour 2 284 K€ et projets terminés pour 1 961 K€.

Tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus et représentent un montant de 6 326 K€.

LOGICIELS INFORMATIQUES

Ils comprennent essentiellement les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation.

Les coûts pour les projets mis en service en 2007 s'élèvent à 3 220 K€ et se répartissent comme suit :

• Système d'Information Intégré (ERP) :	1 294 K€
• Logiciels du Centre Logistique Pièces Rechange :	416 K€
• Logiciel de Gestion des Ressources Humaines :	805 K€
• Autres	705 K€

Les frais enregistrés lors de l'étude préalable, la phase d'analyse fonctionnelle et pour la formation des utilisateurs, sont enregistrés en charges.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Il s'agit d'immobilisations en cours au 31.12.2007, non mises en service à cette date, pour 8 377 K€ correspondant à :

• Frais de développement	3 760 K€
• Systèmes d'information (Convergence M3)	4 193 K€
• Autres	424 K€

Comptes de la Société Mère

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

Conformément aux règlements CRC 2002-10 (modifié par le CRC 2003-07) et CRC 2004-06, les méthodes comptables relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles (hors frais de développement) sont les suivantes :

- la base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables ;
- les durées d'amortissement ont été adaptées à la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et calculées sur le mode linéaire ;
- les principales durées d'amortissements sont les suivantes :
 - fonds commercial : 5 ans,
 - brevets : 5 ans,
 - logiciels informatiques : 3 ans et 7 ans pour le système d'information intégré (ERP),
 - frais de développement : 5 ans,
 - constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
 - aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
 - installations techniques : 10 ans,
 - matériels industriels : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,
 - outillages industriels et moules : 3 ans,
 - matériels de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
 - matériels de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
 - mobiliers de bureau : 10 ans.

La différence constatée entre les amortissements fiscaux calculés selon le mode dégressif et les amortissements linéaires définis sur la durée probable d'utilisation, est inscrite en provisions réglementées (amortissements dérogatoires). Pour les frais de développement, des amortissements dérogatoires sont comptabilisés, comme prévu par les textes, à compter de la date d'inscription du bien à l'actif.

A.2.2 / TITRES DE PARTICIPATION

INFORMATIONS SUR LES TITRES DE PARTICIPATION (mouvements en 2007)

Au 31.12.2007, le nombre de titres de participation de GEHL détenus par MANITOU BF reste inchangé. La participation de MANITOU BF dans la société GEHL s'établit à 14,41%. Le coût moyen d'achat des titres est de 15,72 \$, le cours au 31.12.2007 est de 16,04 \$. Après conversion en euros, le coût d'acquisition est de 22 383 K€, l'évaluation au cours de bourse

au 31.12.2007 ressort à 19 047 K€. Cette différence, directement liée à l'évolution de la parité du dollar par rapport à l'euro, ne paraît pas suffisante pour justifier une dépréciation, notamment compte tenu de l'intérêt pour MANITOU à détenir cette participation.

Afin de présenter des capitaux propres homogènes entre les comptes sociaux et les comptes consolidés, la Société avait opté, lors de la clôture des comptes de l'exercice 1990, conformément à l'article 3 de la loi du 03.01.1985 et à l'article 11 du décret du 17.02.1986, pour la valorisation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en fonction de la quote-part de capitaux propres que ces titres représentent, capitaux propres déterminés d'après les règles de consolidation.

Pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2007, comme pour l'exercice 2006, la Société appliquant obligatoirement les normes IFRS, la valeur retenue des capitaux propres de chaque société consolidée selon la méthode de l'intégration globale pour la mise en équivalence dans les comptes sociaux, est celle calculée selon les normes IFRS applicables.

A.2.3 / ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale Ordinaire du 07.06.2007, en continuation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 01.06.2006 et faisant usage de la faculté prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, a autorisé le Directoire à acheter des actions de la Société en vue :

- de mettre en œuvre des plans d'options d'achat d'actions destinées aux salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales,
- de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Au 31.12.2007, les actions propres détenues par la Société (665 800) ont été inscrites, comme l'exercice précédent, en valeurs mobilières de placement pour le prix d'acquisition de 18 843 K€, soit un prix moyen de 28,30 € par action.

A cette date, les plans d'options d'achat attribuées par le Directoire s'établissaient à 665 800 titres.

Le cours moyen du mois de décembre ressort à 32,42 €, et celui au 31.12.2007, à 31,25 €.

Pour se conformer aux règles comptables, il a été comparé, plan par plan, le prix moyen d'acquisition et le cours moyen de bourse de décembre 2007. Lorsque le prix moyen d'acquisition était supérieur au cours moyen, une dépréciation a été calculée ; elle s'élève au 31.12.2007 à 1 716 K€. D'autre part, lorsque le prix moyen d'exercice de l'option est inférieur à la valeur nette comptable des actions affectées à ce plan, une provision pour risques est calculée. Elle s'élève au 31.12.2007 à 368 K€.

Comptes de la Société Mère

A.2.4 / STOCKS

MÉTHODES D'ÉVALUATION DES STOCKS

- Marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré.
- Matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré.
- Produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

MÉTHODES DE DÉPRÉCIATION DES STOCKS

- Marchandises : comme les années précédentes, les marchandises ont fait l'objet d'une dépréciation calculée statistiquement en fonction de la rotation et de la perte probable.
- Matières premières : la méthode précédente, c'est-à-dire la dépréciation d'articles à faible rotation, a été poursuivie.
- Produits finis : les matériels ont fait l'objet d'un examen, élément par élément, les matériels concernés étant des matériels d'occasion ainsi que des matériels de démonstration, en dépôt ou à rotation lente.

A.2.5 / CRÉANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur de recouvrement, appréciée au cas par cas, est estimée inférieure à la valeur comptabilisée.

A.2.6 / PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Ce poste comprend principalement une provision constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle ainsi que son éventuelle extension, après étude cas par cas, ou dans le cadre de campagnes.

A.2.7 / ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Pour l'exercice 2007, l'engagement a été calculé, comme l'exercice précédent, conformément à la recommandation 2003-R-01 du 01.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS19. La méthode retenue est la méthode des unités de crédit projetées, parfois appelée méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, alors que jusqu'au 31.12.2006, la méthode de calcul retenue était la méthode rétrospective avec droits accumulés. Les nouvelles modalités de calcul appliquées en 2007 sont apparues désormais plus adaptées puisqu'elles permettent un étalement linéaire annuel des droits projetés à la date de départ en retraite, alors que les modalités de calcul précédentes avaient pour conséquence une montée en charge progressive de l'engagement résultant du barème du régime.

Les paramètres retenus sont les suivants :

- Âge de départ : 60 ans,
- Taux de progression annuel des salariés : 4,0%,
- Taux d'actualisation : 5,50%,
- Taux de rendement des actifs : 4,25%,
- Taux de mortalité : Table 1999/2001,
- Taux de rotation de personnel : Cadres : 2,5%,
Non cadres 1,0%.

Les écarts actuariels ont été pris en compte en totalité dans le résultat.

Au 31.12.2007, le calcul de l'engagement de retraite s'élève à 5 502 K€ alors que l'actif de couverture représente 5 783 K€ ; il en ressort un excédent de 281 K€ qui a été inscrit en charges constatées d'avance. L'exercice 2007 a donc pris en compte en produits 444 K€, à savoir l'excédent de couverture pour 281 K€ et la reprise de la provision au 31.12.2006 pour 163 K€. Cette somme se décompose comme suit :

• Ajustement méthodologique	434 K€
• Coût des services	444 K€
• Coût d'actualisation	281 K€
• Rendement attendu des actifs de couverture	- 255 K€
Sous-total	904 K€
L'écart actuariel calculé s'élève à	- 1 348 K€
Total	- 444 K€

A.2.8 / MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'engagement a été calculé, comme pour l'exercice précédent conformément à la recommandation 2003-R-01 du 01.04.2003 du CNC reprenant les dispositions de la norme internationale IAS 19. Toutefois, les modalités de calcul ont été revues de la même manière qu'énoncé précédemment pour les engagements de retraite. Le calcul au 31.12.2007 tenant compte du prorata d'ancienneté, de la table de mortalité et d'un taux d'actualisation, ressort à 445 K€.

A.2.9 / CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Pour 2007, la Société a bénéficié d'un crédit d'impôt de 1 230 K€, conformément au dispositif fixé par la loi de finances pour 2006 prévoyant un crédit d'impôt de :

- 40% de la progression des dépenses de recherche et développement en 2007 par rapport à la moyenne de 2005 et de 2006,
- et 10% des dépenses engagées en 2007.

Comptes de la Société Mère

A.2.10 / CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISE

Les transactions en devises sont évaluées au taux de change à la date de la transaction. A la date de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes sont converties au taux de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises, au cours de la clôture, est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

A.2.11 / ÉCARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CRÉANCES EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

(hors zone EURO)

	ECARTS D'ACTIF*	ECARTS DE PASSIF
Clients	641 K€	4 K€
Fournisseurs	71 K€	95 K€
	712 K€	99 K€

* couverts par une provision pour risque constituée pour 712 K€.

Comptes de la Société Mère

B - ACTIF IMMOBILISÉ

B.1 / IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				MONTANTS BRUTS
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Frais de recherche et développement	125	1 961	3 915		6 001
Concessions, brevets, licences	5 849	910	2 311	40	9 030
Fonds commercial	1 416				1 416
Autres immobilisations incorporelles	0				0
Immobilisations incorporelles en cours	5 957	7 975	- 5 554		8 378
Avances et acomptes	248	424	- 672		0
TOTAL	13 595	11 270	0	40	24 825

<i>en milliers d'euros</i>	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			AMORTISSEMENTS
	Amortissements au début de l'exercice	Dotations	Autres diminutions	Amortissements à la fin de l'exercice
Frais de recherche et développement	40	619		659
Concessions, brevets, licences	5 096	859	40	5 915
Fonds commercial	1 416			1 416
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
Avances et acomptes	0			0
TOTAL	6 552	1 478	40	7 990

<i>en milliers d'euros</i>	MONTANTS NETS	
	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Frais de recherche et développement	85	5 342
Concessions, brevets, licences	753	3 115
Fonds commercial	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	5 957	8 378
Avances et acomptes	248	0
TOTAL	7 043	16 835

Comptes de la Société Mère

B.2 / IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				MONTANTS BRUTS
	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Terrains	7 497	438			7 935
Constructions	16 811	33	10 450		27 294
Installations, agencements et aménagements	14 606	385	6 014	215	20 790
Installations techniques, matériels industriels	47 266	13 423	5 007	5 267	60 429
Installations, agencements et aménag. divers	86	23			109
Matériels de transport	1 104	296		156	1 244
Autres immobilisations corporelles	8 006	1 258		342	8 922
Immobilisations corporelles en cours	11 370	10 348	- 19 891		1 827
Avances et acomptes	1 837	1 806	- 1 580		2 063
TOTAL	108 583	28 010	0	5 980	130 613

<i>en milliers d'euros</i>	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE			AMORTISSEMENTS
	Amortissements au début de l'exercice	Dotations	Autres diminutions	Amortissements à la fin de l'exercice
Terrains	2 850	266		3 116
Constructions	8 584	1 000		9 584
Installations, agencements et aménagements	9 768	1 190	150	10 808
Installations techniques, matériels industriels	35 245	5 701	3 956	36 990
Installations, agencements et aménagements divers	72	6		78
Matériels de transport	774	154	141	787
Autres immobilisations corporelles	5 803	949	342	6 410
TOTAL	63 096	9 266	4 589	67 773

<i>en milliers d'euros</i>	MONTANTS NETS	
	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Terrains	4 647	4 819
Constructions	8 227	17 710
Installations, agencements et aménagements	4 838	9 982
Installations techniques, matériels industriels	12 021	23 440
Installations, agencements et aménagements divers	14	31
Matériels de transport	330	457
Autres immobilisations corporelles	2 203	2 511
Immobilisations corporelles en cours	11 370	1 827
Avances et acomptes	1 837	2 063
TOTAL	45 487	62 840

Comptes de la Société Mère

B.3 / IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>en milliers d'euros</i>	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE					MONTANTS BRUTS
	Valeur brute au début de l'exercice	Réévaluations	Acquisitions	Remboursements	Cessions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Participations	37 435				1 830	35 605
Créances rattachées à des participations	0					0
Participations évaluées par équivalence (B4)	137 233	10 101	817			148 151
Prêts	87			44		43
Autres immobilisations financières	840		1 776		1 796	820
TOTAL	175 595	10 101	2 593	44	3 626	184 619

Comptes de la Société Mère

B.4 / PARTICIPATIONS ÉVALUÉES PAR ÉQUIVALENCE

en milliers d'euros	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE 2007			
	% détenu	Valeur comptable (coût acq. ou valeur réév. 1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Écart d'équivalence (IFRS)
SOCIÉTÉS				
CFM	98,90%	1 453	22 254	20 801
CIMM	82,00%	725	3 955	3 230
MLM	99,87%	6 909	4 746	- 2 163
AUMONT-BSBH	99,86%	1 390	4 768	3 378
BTMI	82,00%	197	2 012	1 815
MANITOU UK Ltd.	98,70%	503	19 483	18 980
MANITOU NORTH AMERICA Inc.	100,00%	4 967	16 145	11 178
MCI	74,97%	1 342	37 351	36 009
MANITOU BENELUX SA	98,00%	631	5 681	5 050
MANITOU ASIA PTE Ltd.	70,00%	153	1 812	1 659
MANITOU TR	99,64%	811	- 365	- 1 176
EPL	90,00%	1 673	8 850	7 177
MANITOU DEUTSCHLAND GmbH	100,00%	800	2 201	1 401
MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.	94,12%	208	4 263	4 055
CHARIOTS ELEVATEURS MANITOU CANADA Inc.	100,00%	13	30	17
MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.	75,00%	180	649	469
MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING	100,00%	3 840	3 186	- 654
MANITOU MANUTENCION ESPANA S.L.	100,00%	200	202	2
MANITOU VOSTOK	100,00%	10	10	0
MANITOU POLSKA		0		
TOTAL		26 005	137 233	111 228

en milliers d'euros	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2007			
	% détenu	Valeur comptable (coût acq. ou valeur réév. 1976)	Valeur d'équivalence (IFRS)	Écart d'équivalence (IFRS)
SOCIÉTÉS				
CFM	98,90%	1 453	23 614	22 161
CIMM	82,00%	725	5 188	4 463
MLM	99,87%	6 909	3 497	- 3 412
AUMONT-BSBH	99,86%	1 390	4 976	3 586
BTMI	82,00%	197	2 554	2 357
MANITOU UK Ltd.	98,70%	503	16 477	15 974
MANITOU NORTH AMERICA Inc.	100,00%	4 967	16 501	11 534
MCI	74,97%	1 342	43 956	42 614
MANITOU BENELUX SA	98,00%	631	6 865	6 234
MANITOU ASIA PTE Ltd.	93,00%	917	2 693	1 776
MANITOU TR	99,64%	811	6	- 805
EPL	90,00%	1 673	9 738	8 065
MANITOU DEUTSCHLAND GmbH	100,00%	800	2 670	1 870
MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.	94,12%	208	4 983	4 775
CHARIOTS ELEVATEURS MANITOU CANADA Inc.	100,00%	13	43	30
MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.	75,00%	180	814	634
MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING	100,00%	3 840	3 067	- 773
MANITOU MANUTENCION ESPANA S.L.	100,00%	200	246	46
MANITOU VOSTOK	100,00%	10	210	200
MANITOU POLSKA	100,00%	53	53	0
TOTAL		26 822	148 151	121 329

Comptes de la Société Mère

C - ACTIF CIRCULANT

C.1 / STOCKS

<i>en milliers d'euros</i>	AU 31.12.2006			AU 31.12.2007		
	Total brut	Dépréciation	Net	Total brut	Dépréciation	Net
Matières premières	34 839	1 072	33 767	51 027	685	50 342
Encours de fabrication	22 885		22 885	40 523		40 523
Produits finis	44 402	808	43 594	41 783	1 415	40 368
Marchandises	50 952	3 144	47 808	60 920	4 666	56 254
TOTAL	153 078	5 024	148 054	194 253	6 766	187 487

C.2 / CRÉANCES D'EXPLOITATION

<i>en milliers d'euros</i>	MONTANT BRUT			PROVISIONS		
	Au 31.12.2006	Mouvements 2007	Au 31.12.2007	Au 31.12.2006	Mouvements 2007	Net au 31.12.2007
Clients et comptes rattachés	197 787	17 941	215 728	337	- 166	171
Autres créances	9 167	1 618	10 785			0
Créances diverses	13 648	7 576	21 224			0
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0			0
TOTAL	220 602	27 135	247 737	337	- 166	171

<i>en milliers d'euros</i>	MONTANTS NETS	
	Au 31.12.2006	Au 31.12.2007
Clients et comptes rattachés	197 450	215 557
Autres créances	9 167	10 785
Créances diverses	13 648	21 224
Capital souscrit appelé, non versé	0	0
TOTAL	220 265	247 566

Comptes de la Société Mère

C.3 / VENTILATION DES CRÉANCES

<i>en milliers d'euros</i>	Total brut	A moins d'un an	A plus d'un an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations (1)	0	0	
Prêts (1) (2)	43	43	
Autres immobilisations financières	820	820	
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	588	588	
Autres créances clients	215 141	215 023	118
Personnel et comptes rattachés	30	30	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	175	175	
Impôt sur les bénéfices	8 585	8 585	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 975	9 975	
Divers	1 813	1 813	
Groupe et associés (2)	10 449	10 449	
Débiteurs divers	981	981	
Charges constatées d'avance	2 948	2 948	
TOTAL	251 548	251 430	118
(1) Prêts accordés au cours de l'exercice	0		
(2) Prêts remboursés au cours de l'exercice	44		
(3) Prêts consentis aux associés	0		

C.4 / VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées au cours du 31 décembre.

Les SICAV monétaires ont fait l'objet d'un "acheté-vendu" à cette date, et les intérêts courus sur les autres placements ont été comptabilisés à la fin de l'exercice.

<i>en milliers d'euros</i>	2006	2007
SICAV monétaires (évaluées au cours du 31 décembre, valeur d'acquisition à cette date)	3 132	4 994
Placement structuré à capital garanti	20 000	10 100
Certificat de dépôt	0	6 000
FCP à capital garanti (OPCVM diversifié) pour le prix de souscription	39 950	41 676
La moins-value latente égale à la différence entre le prix de souscription et l'évaluation au cours du 31.12.2007 (516 162 €) a été comptabilisée sous forme de provision pour dépréciation		- 516
Actions propres de la Société représentant 665 800 actions	14 662	18 843
Une provision pour dépréciation a été calculée à hauteur de 1 716 K€ correspondant à la différence entre le prix d'acquisition (plan par plan) et le cours moyen de bourse de décembre 2007 de 32,42 €.		- 1 716
TOTAL	77 744	79 381

Comptes de la Société Mère

D - CAPITAUX PROPRES

D.1 / CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros

	Capital	Primes	Écart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Subventions et provisions réglementées	Total des capitaux propres
Situation au 31.12.2006	37 809	439	112 137	3 781	220 000	38 925	75 428	4 605	493 124
Augmentation de capital en numéraire									0
Résultats 2006					35 000	40 428	-75 428		0
Dividendes						- 38 949			- 38 949
Résultats 2007							83 062		83 062
Impacts des écarts d'équivalence			10 100						10 100
Variation subventions d'investissements								- 3	- 3
Variation de la provision hausse des prix								58	58
Variation des amortissements dérogatoires de l'exercice								3 665	3 665
Situation au 31.12.2007	37 809	439	122 237	3 781	255 000	40 404	83 062	8 325	551 057

D.2 / COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Valeur nominale	Nombre	Montant
Composition du capital au début de l'exercice	1,00 €	37 809 040	37 809 040 €
Augmentation de capital			
Réduction de capital			
COMPOSITION DU CAPITAL A LA FIN DE L'EXERCICE	1,00 €	37 809 040	37 809 040 €

Comptes de la Société Mère

E - PROVISIONS

E.1 / DÉTAIL DES PROVISIONS

en milliers d'euros	AUGMENTATIONS		REPRISES		Au 31.12.2007
	Au 31.12.2006	Dotations	Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provision pour hausse des prix	1 541	189	131		1 599
Amortissements dérogatoires	3 051	4 809	1 144		6 716
Autres provisions réglementées	0				0
TOTAL	4 592	4 998	1 275	0	8 315
Provisions pour risques et charges					
Litiges	2 618	558	610	177	2 389
Garanties données aux clients (1)	11 724	9 043	6 305		14 462
Pertes de change	130	712	130		712
Pensions et obligations similaires (2)	915	61	197	334	445
Autres provisions pour risques (3)	811	368			1 179
TOTAL	16 198	10 742	7 242	511	19 187
Provisions pour dépréciations					
Immobilisations corporelles	1				1
Titres de participation	0	72			72
Stocks et encours	5 024	6 047	4 306	0	6 765
Comptes clients	337	31	197	0	171
Autres	0	2 232			2 232
TOTAL	5 362	8 382	4 503	0	9 241
TOTAL GÉNÉRAL	26 152	24 122	13 020	511	36 743
Dont dotations et reprises :		dotations		reprises	
- d'exploitation		15 740		12 126	
- financières		1 228		130	
- exceptionnelles		7 154		1 275	

(1) Garanties

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas ou dans le cadre de campagnes.

(2) Pensions et obligations similaires

Ce poste correspond au montant de la provision pour médailles du travail.

(3) Autres provisions pour risques

Ce poste comprend une provision pour risque sur les titres MANITOU TR pour 811 K€ et une provision pour risque sur titres auto-détenus de 368 K€.

Comptes de la Société Mère

F - DETTES ET AUTRES PASSIFS

F.1 / VENTILATION DES DETTES

<i>en milliers d'euros</i>	Total brut	A moins d'un an	A plus d'un an
Emprunts et dettes établissements de crédit	121	121	
Emprunts et dettes financières diverses	4 539	4 539	
Fournisseurs et comptes rattachés	178 099	178 099	
Personnel et comptes rattachés	14 412	14 412	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	6 900	6 900	
Impôt sur les bénéfices	0	0	
Taxe sur la valeur ajoutée	426	426	
Autres impôts et taxes	2 131	2 131	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 522	2 522	
Groupe et associés	3 756	3 756	
Autres dettes	12 693	12 693	
Produits constatés d'avance	0	0	
TOTAL	225 599	225 599	0

G - AUTRES ÉLÉMENTS DU BILAN

G.1 / ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

<i>en milliers d'euros</i>	Montants
Participations évaluées par équivalence (1)	148 151
Créances rattachées à des participations	0
Autres participations	35 605
Créances clients et comptes rattachés	62 577
Autres créances	11 614
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 518
Dettes immobilisations	0
Autres dettes	4 236
Charges financières	969
Produits de participations	19 658
Autres produits financiers	811

(1) Dont écart d'équivalence : 121 329 K€

Comptes de la Société Mère

G.2 / PRODUITS À RECEVOIR

<i>en milliers d'euros</i>	Montants
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	1
Créances clients et comptes rattachés	1 019
Autres créances	906
Disponibilités	253

G.3 / CHARGES À PAYER

<i>en milliers d'euros</i>	Montants
Emprunts et dettes établissements de crédit	44
Emprunts et dettes financières divers	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 476
Dettes fiscales et sociales	18 691
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	955
Autres dettes	11 270

G.4 / PRODUITS ET CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE

<i>en milliers d'euros</i>	Charges	Produits
Charges / Produits exploitation	2 948	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	2 948	0

Comptes de la Société Mère

G.5 / ÉCARTS DE RÉÉVALUATION

<i>en milliers d'euros</i>	Montant au début de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Actif		
Terrains	354	354
Participations	554	554
TOTAL	908	908
Passif		
Réserve de réévaluation (1976)	908	908
Autres écarts (écarts de mise en équivalence)	111 228	121 329
TOTAL	112 136	122 237

H - COMPTE DE RÉSULTAT

H.1 / VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>en milliers d'euros</i>	2006	2007
A - Répartition par activité		
Production (Société MANITOU BF)	647 763	671 284
Négoce pièces de rechange	104 056	119 698
Négoce matériels	184 737	250 283
TOTAL	936 556	1 041 265
B - Répartition par marché géographique		
France	354 509	378 247
Export	582 047	663 018
TOTAL	936 556	1 041 265

H.2 / VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	105 880	28 305	77 575
Résultat exceptionnel	799	- 4 688	5 487
Résultat net comptable	106 679	23 617	83 062

Comptes de la Société Mère

I - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

I.1 / CRÉDIT-BAIL

Aucun contrat crédit-bail immobilier ne subsiste au 31.12.2007.

I.2 / ENGAGEMENTS DONNÉS

<i>en milliers d'euros</i>	Montants
Effets escomptés non échus	0
Avals, cautions, nantissements	6 291
Hypothèques	0
Pactes d'actionnaires	31 032
Ventes de devises à terme	0
Engagements de reprise de matériels (1)	31 741

(1) Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

I.3 / INCIDENCE DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES

<i>en milliers d'euros</i>	Montants
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	83 062
Impôt sur les bénéfices	23 617
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	106 679
Variation des provisions réglementées	3 723
Autres évaluations dérogatoires	
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS, HORS INCIDENCES DES ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES	110 402

I.4 / ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

<i>en milliers d'euros</i>	Montants	
NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES		
ACCROISSEMENTS		
Provisions réglementées au 31.12.2007	8 315	
Autres évaluations dérogatoires	0	
TOTAL	8 315	
ACCROISSEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS		2 863
ALLÈGEMENTS		
Provisions non déductibles l'année de la comptabilisation	8 017	
Autres	0	
TOTAL	8 017	
ALLÈGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS		2 761

Comptes de la Société Mère

I.5 / EFFECTIF MOYEN

<i>personnel salarié</i>	2006	2007
Cadres	236	255
Agents de maîtrise et techniciens	38	37
Employés	253	282
Ouvriers	770	793
TOTAL	1 297	1 367

I.6 / INFORMATION SUR LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D.I.F.)

Au cours de l'exercice 2007 ont été pris en charge les coûts afférents au D.I.F. dans le cadre du plan de formation dans les cas d'accord entre l'employeur et le salarié.

A titre d'information, l'ensemble des droits ouverts à l'ensemble du personnel n'ayant pas donné lieu à demande représente 88 235 heures au 31.12.2007.

Comptes de la Société Mère

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31.12.2007 (en milliers d'euros ou de devises)

Comme pour la valorisation des titres mis en équivalence (notes A.2.2 et B.4), les comptes consolidés de l'exercice 2007 ayant été établis selon les normes IFRS, les valeurs retenues pour la présentation de ce tableau sont celles résultant de ces nouvelles normes.

Sociétés	CAPITAL	Réserves et report à nouveau avant affect. résultat	Quote-part du capital détenu en%	VALEURS COMPTABLES DES TITRES DÉTENUS			Prêts et avances consentis et non remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes	Bénéfices ou Pertes (-)	Dividendes encaissés
				Brutes	Nettes	Mises en équivalence					
I - Renseignements détaillés											
A - Filiales (50% au moins du capital détenu par la Société)											
	EUR	EUR		EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
CFM	1 320	22 606	98,90%	1 453	1 453	23 614	5 923		78 589	1 225	
CIMM	1 800	4 524	82,00%	725	725	5 188			76 522	1 498	406
MLM	1 800	1 238	99,87%	6 909	6 909	3 497	2 933		15 706	-785	
AUMONT-BSBH	1 747	3 233	99,86%	1 390	1 390	4 976			12 283	738	498
BTMI	230	2 725	82,00%	197	197	2 554	1 522		5 190	522	
MCI	5 000	58 713	74,97%	1 342	1 342	43 956			208 958	19 410	8 997
MANITOU BENELUX SA	500	6 558	98,00%	631	631	6 865			74 291	2 528	1323
EPL	600	10 405	90,00%	1 673	1 673	9 738			26 290	1 732	540
MANITOU DEUTSCHLAND GmbH	800	1 870	100,00%	800	800	2 670			63 007	1 469	1 000
MANITOU MANUTENCION ESPANA s.L.	200	46	100,00%	200	200	246			1 838	44	
MANITOU UK Ltd.	GBP 230	GBP 12 894	98,70%	503	503	16 477			GBP 99 954	GBP 2 104	5 350
MANITOU NORTH AMERICA Inc.	USD 64	USD 24 227	100,00%	4 967	4 967	16 501			USD 28 605	USD 490	
MANITOU ASIA PTE Ltd.	SGD 400	SGD 5 729	93,00%	917	917	2 693			SGD 13 659	SGD 1 531	172
MANITOU TR	TRL 250 000	TRL -240 008	99,64%	811	0	6			TRL 10 406	TRL 232	
MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.	ZAR 797	ZAR 52 806	94,12%	208	208	4 983			ZAR 195 475	ZAR 13 996	237
CHARIOTS ELEV. MANITOU CANADA Inc.	CAD 20	CAD 42	100,00%	13	13	43	64		CAD 541	CAD 16	
MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.	AUD 400	AUD 1 419	75,00%	180	180	814			AUD 31 071	AUD 475	
MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING Co Ltd.	CNY 43 861	CNY -10 880	100,00%	3 840	3 840	3 067			CNY 69 015	CNY 4 262	
MANITOU VOSTOK	RUB 338	RUB 7 237	100,00%	10	10	210			RUB 3 211	RUB 7 237	
MANITOU POLSKA	PLN 200 000	PLN 0	100,00%	53	53	53			PLN 0	PLN 0	
B - Participations (10 à 50%)											
TIE SA	EUR 9 000	EUR 53 087	20,00%	3 868	3 868	3 868	EUR		EUR 253 237	EUR 7 125	EUR 1 136
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	EUR 13 600	EUR 955	49,00%	6 664	6 664	6 664			EUR 54 788	EUR 1 074	
FIMAN	ILS 2	ILS 375	49,04%	117	117	117			ILS	ILS	-180
MANITOU FINANCE Ltd.	GBP 2 000	GBP 2 621	49,00%	1 482	1 482	1 482			GBP 3 119	GBP 684	
ALGOMAT	DZD 20 000	DZD 14 846	30,40%	74	74	74			DZD 323 720	DZD 5 519	
GEHL COMPANY	USD 1 213	USD 235 410	14,41%	22 383	22 383	22 383			USD 457 612	USD 24 407	
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT	CNY 24 046	CNY 9 634	40,00%	994	994	994			CNY 78 867	CNY 10 360	
II - Renseignements globaux											
A - FILIALES non reprises au paragraphe I néant											
B - PARTICIPATIONS non reprises au paragraphe I néant											

Comptes de la Société Mère

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Sociétés	Nature et nominal	Devise	Nombre de parts ou d'actions	Valeur compt. d'origine en euros	Valeur équivalence en euros
CFM	Actions de 20	EUR	65 276	1 452 805	23 613 670
CIMM	Actions de 20	EUR	18 449	724 899	5 188 097
MLM	Actions de 16	EUR	112 356	6 908 897	3 496 661
AUMONT-BSBH	Actions de 20	EUR	62 312	1 389 375	4 975 527
BTMI	Actions de 10	EUR	18 860	196 879	2 554 461
TIE SA	Actions de 15	EUR	120 000	3 868 247	3 868 247
MANITOU FINANCE FRANCE SAS	Actions de 1 000	EUR	6 664	6 664 000	6 664 000
MANITOU UK Ltd.	Actions de 1	GBP	227 000	503 422	16 477 088
MANITOU NORTH AMERICA Inc.	Actions de 100	USD	639	4 966 696	16 500 757
MCI	Actions de 1	EUR	3 748 663	1 341 813	43 955 971
FIMAN	Actions de 60	ILS	1 275	116 624	116 624
MANITOU BENELUX SA	Parts de 500	EUR	980	631 264	6 864 546
MANITOU ASIA PTE Ltd.	Actions de 1	SGD	372 000	917 295	2 693 270
MANITOU TR	Actions de 10 000 000	TRL	24 910	811 290	5 790
EPL	Actions de 5	EUR	108 000	1 672 517	9 738 298
MANITOU DEUTSCHLAND GmbH	Actions de 800 000	EUR	1	800 429	2 669 941
MANITOU SOUTHERN AFRICA PTY Ltd.	Parts de 1	ZAR	750 000	208 359	4 983 410
MANITOU FINANCE Ltd.	Parts de 1	GBP	980 000	1 482 292	1 482 292
ALGOMAT	Actions de 1 000	DZD	6 080	73 950	73 950
CHARIOTS ELEV. MANITOU CANADA Inc.	Actions de 1	CAD	20 000	12 530	43 179
GEHL COMPANY	Actions de 0,10	USD	1 748 046	22 383 054	22 383 054
MANITOU AUSTRALIA PTY Ltd.	Actions de 1	AUD	300 000	179 835	813 918
MANITOU HANGZHOU MATERIAL HANDLING		USD		3 840 260	3 067 325
MANITOU MANUTENCION ESPANA S.L.	Actions de 1	EUR	200 000	200 000	245 534
HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPMENT		USD		994 283	994 283
MANITOU VOSTOK	Actions de 1	RUB		10 000	210 499
MANITOU POLSKA	Parts de 1	PLN	400	52 641	52 641
TOTAL				62 403 656	183 733 033

Comptes de la Société Mère

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>en euros</i> Nature des indications	2003	2004	2005	2006	2007
I - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social (1)	9 435 260	37 809 040	37 809 040	37 809 040	37 809 040
b) Nombre d'actions émises (1)	9 435 260	37 809 040	37 809 040	37 809 040	37 809 040
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	530 214 871	652 125 792	802 400 739	936 556 089	1 041 265 194
b) Bénéfice avant impôts, amortissements provisions et participation des salariés	63 965 777	77 957 705	94 350 751	122 282 642	131 304 463
c) Impôt sur les bénéfices	17 135 210	22 040 867	25 250 848	30 940 065	23 617 005
d) Bénéfice après impôts, amortissements provisions et participation des salariés	36 707 365	45 430 206	54 776 957	75 427 712	83 062 211
e) Montant des bénéfices distribués	16 983 468	26 466 328	34 028 136	39 699 492	39 699 492
III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT A UNE SEULE ACTION (1)					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements provisions et participation des salariés	4,96	1,48	1,83	2,42	2,85
b) Bénéfice après impôts, amortissements provisions et participation des salariés	3,89	1,20	1,45	1,99	2,20
c) Dividende versé à chaque action (2)	1,80	0,70	0,90	1,05	1,05
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	1 180	1 213	1 236	1 297	1 367
b) Montant de la masse salariale	34 246 004	35 878 166	38 295 486	41 595 594	45 311 254
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	13 842 001	14 783 794	15 828 761	17 197 376	18 822 484

(1) Rappel : les chiffres de 2004, 2005, 2006 et 2007 tiennent compte de l'attribution de trois actions nouvelles gratuites pour une ancienne, opération effectuée le 12.07.2004.

(2) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale du 05.06.2008.

Comptes de la Société Mère

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MANITOU BF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la note A.2.1 de l'annexe fournit une information appropriée.

Estimations comptables

- La note A.2.2 de l'annexe expose les modalités d'évaluation des titres de participation. Du fait de l'application obligatoire des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe, les capitaux propres retenus pour la valorisation des titres mis en équivalence dans les comptes sociaux sont déterminés en application de ce référentiel.
- La note A.2.6 de l'annexe expose le fait que votre société constitue des provisions au titre des garanties données aux clients. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses définies par la Direction sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir sur une base de tests les calculs effectués par la Société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Orvault et Saint-Herblain, le 02.04.2008
Les Commissaires aux Comptes

RSM SECOVEC



Jean-Michel PICAUD

DELOITTE & ASSOCIÉS



Anne BLANCHE

Comptes de la Société Mère

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31.12.2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

1) En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de Commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions avec Madame Jacqueline HIMSWORTH et Monsieur Marcel BRAUD (Membres du Conseil de Surveillance)

Comptes courants

Les sommes laissées à la disposition de votre Société au cours de l'exercice par les Membres de votre Conseil de Surveillance ont été rémunérées au taux de 5,41%.

Les montants des comptes courants des Membres du Conseil de Surveillance au 31.12.2007 ainsi que le montant des intérêts pris en charge par votre Société se répartissent comme suit (montants en euros) :

Membres du Conseil de Surveillance	Compte courant au 31.12.2007 (y inclus les intérêts)	Intérêts nets des prélèvements
Madame Jacqueline HIMSWORTH	3 828 838	95 709
Monsieur Marcel BRAUD	9 693	9 693
TOTAL	3 838 531	105 402

2) Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-90-1 du Code de Commerce.

Lors de sa réunion du 19.02.2008, votre Conseil de Surveillance a décidé d'autoriser la modification du contrat de travail conclu le 16 décembre 2002 avec Monsieur Frédéric MARTIN, Membre du Directoire. Cette modification vise à introduire une condition à l'octroi de l'indemnité de rupture prévue à l'article 10 de ce contrat, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-1223 du 21.08.2007 (dite loi "TEPA"). L'indemnité de rupture, correspondant au différentiel entre une année de salaire et l'indemnité

légale qui lui serait versée en cas de rupture du contrat de travail du fait du Groupe, ne sera octroyée que dans l'hypothèse où le résultat opérationnel moyen du Groupe MANITOU sera au moins égal à 10% du chiffre d'affaires sur la période comprise entre la date de prise de fonction de Monsieur Frédéric MARTIN et la date de rupture de son contrat de travail.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Orvault et Saint-Herblain, le 02.04.2008
Les Commissaires aux Comptes

RSM SECOVEC

DELOITTE & ASSOCIÉS



Jean-Michel PICAUD



Anne BLANCHE

Rapport financier 2007

Rapports

Rapport du Conseil de Surveillance p. 122

Rapport du Président du Conseil de Surveillance
sur le fonctionnement du Conseil et le Contrôle Interne p. 123

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance p. 127

Rapports

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L 225-68 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2007 et le rapport de gestion ont été communiqués

au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires en tenant compte :

- de la cohérence des dites propositions avec l'évolution des rémunérations des Membres du Comité de Direction et des Responsables de Filiales,
- des performances économiques de l'Entreprise et la création de valeur ainsi générée,
- des pratiques de marché pour ce type de mission, en prenant en compte la taille, la complexité de l'organisation du Groupe, et la dimension internationale de ce dernier.

Les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007 font apparaître les principaux postes suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	MANITOU BF	GROUPE
Total du bilan	795 941	933 094
Chiffre d'affaires	1 041 265	1 260 246
Résultat net global	83 062	92 427

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007.

Fait à Ancenis, le 31.03.2008

Le Conseil de Surveillance

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière, je vous rends compte aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein du Groupe (Société Mère et ensemble des sociétés consolidées en intégration globale).

PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

La Société est, depuis juillet 1998, une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est composé de sept membres, nommés pour une durée de 6 années :

- Monsieur Marcel BRAUD, Président du Conseil,
- Madame Jacqueline HIMSWORTH, Vice-Présidente du Conseil,
- Monsieur Georges-Henri BERNARD, Membre du Conseil, indépendant au sens du rapport VIENOT,
- Madame Marie-Claude BRAUD, Membre du Conseil,
- Monsieur Serge GHYSDAËL, Membre du Conseil, indépendant au sens du rapport VIENOT,
- Monsieur Joël GOULET, Membre du Conseil, indépendant au sens du rapport VIENOT,
- Monsieur Gordon HIMSWORTH, Membre du Conseil.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui s'achèvera le 31.12.2009. Il n'existe pas de particularités dans les statuts concernant les mandataires, à l'exception des limites d'âge, fixées dans les articles 12 et 14 desdits statuts.

Durant l'exercice 2007, le Conseil de Surveillance s'est réuni sept fois, aux dates suivantes :

- 26 janvier,
- 2 mars,
- 18 avril,
- 10 mai,
- 19 juillet,
- 29 août,
- 9 novembre.

Quatre de ces réunions ont notamment été consacrées à l'examen des rapports périodiques du Directoire sur les

résultats du Groupe, ainsi qu'à l'examen des comptes consolidés et sociaux, et 2 réunions ont été dédiées à la revue des budgets annuels. A chaque réunion est fait un point sur les activités du Groupe, les projets d'investissements en cours et les orientations stratégiques.

Toutes ces réunions se sont tenues au siège social sur convocation du Président. Le taux de présence moyen aux Conseils a été de 90%. Les documents nécessaires à la préparation des Conseils ont été communiqués au préalable.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil portant sur l'examen des comptes semestriels ainsi que des comptes annuels.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance ont été remis régulièrement aux Membres du Conseil pour approbation ou remarques éventuelles.

Enfin, le Conseil est régulièrement informé des travaux de chacun de ses comités spécialisés. Le Président assure pour sa part :

- des visites de salons auxquels MANITOU participe,
- certaines inaugurations et manifestations regroupant les distributeurs,
- des déplacements dans les filiales commerciales et industrielles du Groupe,
- des réunions périodiques d'information avec le Directoire.

Durant l'exercice 2007, il a été chargé par le Conseil de suivre et de rapporter les difficultés de démarrage du CLPR, nouveau Centre Logistique de Pièces de Rechange. Ces travaux donnent lieu à la rédaction de rapports remis aux Membres du Conseil et au Directoire.

Le Conseil envisage pour 2008 d'actualiser les limitations des pouvoirs accordés au Directoire, telles qu'elles sont actuellement définies dans les statuts.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS SPÉCIALISÉS

Comité d'Audit

Créé en juillet 2003, il est composé de deux membres :

- Madame Jacqueline HIMSWORTH,
- Monsieur Georges-Henri BERNARD (Membre indépendant au sens du rapport VIENOT).

Monsieur Gordon HIMSWORTH agit en qualité de Membre suppléant.

Rapports

Le Comité d'Audit a pour mission d'assister le Conseil de Surveillance pour que ce dernier puisse s'assurer de la qualité du Contrôle Interne et de la fiabilité des informations fournies aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers. Dans ce cadre, il exerce notamment les missions suivantes :

- revoir et évaluer, avec le management et les Commissaires aux Comptes, la pertinence du choix des principes et méthodes comptables, les hypothèses retenues pour les arrêtés des comptes, les comptes audités annuels et semestriels et les communiqués de presse correspondants ;
- s'assurer qu'un système d'évaluation et de suivi des risques est en place et en évaluer la pertinence ;
- promouvoir l'importance du Contrôle Interne au sein de la Société ;
- examiner les programmes annuels de travail du Responsable du Contrôle Interne et des Commissaires aux Comptes, et s'assurer du suivi des recommandations ;
- contrôler le processus de désignation des Commissaires aux Comptes en charge de la certification des comptes consolidés du Groupe, ainsi que le montant de leurs prestations, et leur niveau d'indépendance ;
- assister le Président dans la rédaction du rapport sur le fonctionnement du Conseil et le Contrôle Interne ;
- informer si nécessaire le Conseil de ses remarques particulières formulées sur les résultats des audits.

Le Comité d'Audit s'est réuni 9 fois en 2007. Chaque réunion a donné lieu à un rapport diffusé aux Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- 23 janvier : assistance au Président dans la rédaction du rapport sur le fonctionnement du Conseil et le Contrôle Interne.
- 23 février : synthèse des comptes 2006 avec les Commissaires aux Comptes.
- 9 mars et 5 avril : arrivée du nouveau Responsable du Contrôle Interne, élaboration du programme d'audit 2007.
- 5 juin : point sur les travaux d'audit et dossiers de Contrôle Interne en cours.
- 27 août : synthèse des comptes à fin juin 2007 avec les Commissaires aux Comptes, point sur les rapports récemment diffusés et travaux d'audit en cours.
- 9 octobre : point sur les rapports récemment diffusés et travaux d'audit en cours.
- 15 octobre : réunion avec les Commissaires aux Comptes sur les suites à donner au rapport d'audit prix de revient / tarifs / marges de 2006.
- 29 novembre : point sur les rapports récemment diffusés et travaux d'audit en cours.

Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunération est constitué de deux membres indépendants au sens du rapport VIENOT :

- > Monsieur Joël GOULET,
- > Monsieur Serge GHYSDAËL.

Madame Marie-Claude BRAUD agit en qualité de Membre suppléant.

Le Comité de Rémunération se réunit au moins une fois par an. Il s'est ainsi réuni les 13 et 28 février, et s'est fait commenter le 20 mars les résultats d'une enquête sur la rémunération des dirigeants de MANITOU BF. Ses réunions ne peuvent se tenir que si deux membres sont présents. Il peut associer à ses travaux le Président du Directoire, ou toute autre personne dont il juge la collaboration utile, cette personne n'assistant toutefois pas aux délibérations relatives à sa propre situation.

Rappel du rôle du Comité de Rémunération :

- son rôle consiste à établir, pour le Conseil de Surveillance, les recommandations concernant les rémunérations à attribuer aux Membres du Directoire, et à exprimer un avis quant aux rémunérations (fixe et variable) des Membres du Comité de Direction et des Dirigeants des Filiales ;
- il analyse par ailleurs le plan d'attribution de stock-options proposé par le Directoire pour le Comité de Direction et les Dirigeants de Filiales, et il détermine les attributions concernant les Membres du Directoire pour les soumettre à la décision du Conseil ;
- il émet enfin un avis sur la cohérence d'ensemble des différentes évolutions salariales à la fois internes à l'Entreprise et par rapport au marché, et s'assure de la pertinence de ces évolutions par rapport à la performance de l'Entreprise et de la création de valeur qui en résulte.

Principes et règles retenues par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations des mandataires sociaux (conf. L225-37, L225-63 et L225-68 du Code de Commerce) :

le Conseil de Surveillance détermine chaque année la rémunération des mandataires sociaux dans la séance au cours de laquelle il approuve les résultats de l'exercice écoulé ou au plus tard lors de la séance suivante ;

le Conseil de Surveillance arrête les différents éléments constituant la rémunération des mandataires sociaux sur la base des propositions effectuées par le Comité de Rémunération, en tenant compte :

- de la cohérence desdites propositions avec l'évolution des rémunérations des Membres du Comité de Direction et des Responsables de Filiales ;
- des performances économiques de l'Entreprise et la création de valeur ainsi générée ;
- des pratiques de marché pour ce type de mission, en prenant en compte la taille, la complexité de l'organisation du Groupe, et la dimension internationale de ce dernier.

PROCÉDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de Contrôle Interne sont régulièrement complétées et actualisées au sein du Groupe, en vue d'assurer une gestion rigoureuse, de maîtriser au mieux les risques liés à nos activités, et d'élaborer une information exhaustive et fiable pour les actionnaires sur la situation financière et les comptes. Ce dispositif ne saurait toutefois être considéré comme une garantie absolue de la réalisation des objectifs de la Société.

1 - Organisation générale du Contrôle Interne

La fonction de Responsable du Contrôle Interne est rattachée hiérarchiquement à la Direction Générale, et plus spécifiquement au Directeur Développement Groupe, et fonctionnellement au Comité d'Audit. Ce rattachement rappelle la qualité essentielle d'indépendance du Responsable du Contrôle Interne. Les axes principaux de son travail, basé sur les modèles du COSO et sur un manuel d'audit décrivant notamment le déroulement d'un audit de Contrôle Interne, sont les suivants :

- la réalisation d'audits de Contrôle Interne selon le plan d'audit annuel établi par le Comité d'Audit.
- l'assistance aux différentes Directions pour l'actualisation du manuel de Contrôle Interne de MANITOU BF. Le manuel comprend les chapitres suivants :
 - organisation générale,
 - opérations commerciales,
 - achats et dépenses externes,
 - gestion de la production,
 - gestion des ressources humaines,
 - opérations financières,
 - affaires juridiques ;
- l'assistance aux filiales du Groupe pour la rédaction de manuels de Contrôle Interne, en accord avec la liste des principes de Contrôle Interne clés du Groupe ;
- l'actualisation des délégations et sub-délégations de pouvoirs aux Membres du Comité de Direction de MANITOU BF et aux Directeurs de Filiales (directives générales, rappel des responsabilités, et limitations de pouvoirs), en accord avec l'autorité de contrôle concernée ;
- l'actualisation du manuel de délégation de décisions pour l'encadrement de MANITOU BF.

A ces travaux courants se sont ajoutés, en 2007, deux dossiers majeurs :

- l'élaboration d'une charte éthique, référentiel commun de pratiques professionnelles pour mener les opérations du Groupe, à titre collectif comme individuel ;

- l'étude d'un plan de couverture des risques majeurs, finalisée début 2008.

Cette seconde démarche s'inscrit dans la continuité de la cartographie des risques établie en 2006 (recensement, avec l'aide d'un cabinet indépendant, de l'ensemble des risques externes et internes susceptibles d'impacter l'activité du Groupe, discutés avec chaque Membre du Comité de Direction et chaque Directeur de Filiale, et cotés en termes de probabilité et d'impact potentiel).

Enfin, d'autres chantiers sont en cours, constituant autant d'éléments structurants pour la démarche générale de Contrôle Interne en vigueur dans le Groupe :

- la refonte complète des systèmes d'information, projet dont les premiers lots ont été déployés en 2007, appelant une revue de l'ensemble des processus existants, ainsi que du mode de présentation de nos comptes, et pour lequel des organes spécifiques de pilotage et de gouvernance ont été mis en place ;
- la refonte complète du manuel de consolidation IFRS déployé sur l'ensemble des filiales, validé par le Directoire et le Comité d'Audit, et porté à la connaissance des Commissaires aux Comptes.

2 - Elaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les liasses de consolidation ont été établies par les filiales conformément au nouveau manuel de consolidation du Groupe MANITOU, et transmises au Responsable de la Consolidation chargé d'établir les comptes consolidés. L'ensemble de ces travaux a abouti à la présentation des comptes 2007 aux normes IFRS.

Les projets de comptes de l'exercice 2007 de la Société Mère et du Groupe ont été établis par le Chef Comptable et le Responsable du Contrôle de Gestion, assistés d'un Expert-Comptable. Ils ont été validés par le Directeur Financier et arrêtés par le Directoire.

Les projets de comptes de l'exercice 2007 des sociétés filiales françaises ont été établis par les Directeurs ou Responsables Financiers de chaque société, assistés par l'Expert-Comptable de la Société Mère, puis validés par le Directeur Financier de la Société Mère, et arrêtés par le Président (SAS) ou le Conseil d'Administration (SA).

Les Commissaires aux Comptes de la Société ont audité les comptes de la Société Mère et des Filiales Françaises. Les Filiales Etrangères étant auditées dans chaque pays, les comptes et observations des auditeurs ont été directement

Rapports

communiqués aux Commissaires aux Comptes et à la Direction Financière de MANITOU. Ils ont ensuite audité les comptes consolidés. Les comptes semestriels, établis selon l'IAS 34, font quant à eux l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes.

Les Membres du Directoire se sont réunis le 12.02.2008 pour arrêter les comptes sociaux et consolidés 2007 à présenter aux Membres du Conseil de Surveillance. Le Comité d'Audit a également rencontré à cette même date les Commissaires aux Comptes, qui ont fait la synthèse de leurs travaux pour l'exercice 2007, et le point des faits marquants pour le Groupe.

3 - Audits de contrôle interne

7 audits ont été réalisés en 2007, selon le plan d'audit établi en début d'année par le Directoire et le Comité d'Audit :

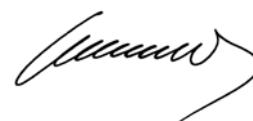
ENTITÉ AUDITÉE	THÈMES ABORDÉS
MANITOU SOUTHERN AFRICA	Suivi de l'audit (général) de la filiale mené en 2006
MLM	Processus commercial, organisation industrielle, finance, affaires spéciales
MANITOU NORTH AMERICA	Ventes, moyens commerciaux, stocks, garantie, marges et suivi de la rentabilité
CFM – MANITOU BF	Ventes grands comptes : pilotage des marges, suivi des contrats négociés (distribution, services, etc) en articulation avec le réseau
EMPILHADORES DE PORTUGAL	Activités de vente de détail, activités locatives, activités de négoce, organisation interne et délégations de pouvoir
MANITOU BF	Mise en œuvre, dans le cahier des charges de l'ERP en cours de déploiement, des actions décidées suite à l'audit des prix de revient/tarifs/marges (2007)
MANITOU ASIA	Audit général de la filiale

Les conclusions de chaque audit sont présentées au Directeur Développement Groupe et au Comité d'Audit. Les rapports d'audit contenant les recommandations et le plan d'action de l'entité auditée sont diffusés aux Directions concernées, au Directoire, au Comité d'Audit, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes.

Deux améliorations sont à noter, en 2007, concernant la gestion des travaux d'audit :

- l'uniformisation du mode de traitement des recommandations issues de rapports d'audit interne et des revues de processus menées par les Commissaires aux Comptes, permettant une meilleure complémentarité des deux dispositifs de contrôle ;
- la mise en place de mesures et de moyens visant, à partir de 2008, à systématiser le suivi des engagements pris par chaque entité auditée, suivant le calendrier prévu.

Marcel BRAUD
Le Président du Conseil de Surveillance



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Rapport des Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance, pour ce qui concerne les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Exercice clos le 31.12.2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société MANITOU BF et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31.12.2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de Contrôle Interne mises en place au sein de la Société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des

informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du Contrôle Interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de Contrôle Interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

Orvault et Saint-Herblain, le 02.04.2008
Les Commissaires aux Comptes

RSM SECOVEC



Jean-Michel PICAUD

DELOITTE & ASSOCIÉS



Anne BLANCHE

MANITOU BF

Société Anonyme au capital de 37 809 040 euros
RCS Nantes B857 802 508 - Siret 857 802 508 00047 - APE 292 D / APE - NAF 2822Z

MANITOU BF

Siège social : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44158 Ancenis cedex - France
Tél. : + 33 (0)2 40 09 10 11 ■ Fax : + 33 (0)2 40 09 21 90 ■ www.manitou.com



- 1958** Marcel BRAUD imagine le premier chariot à mât tout terrain, lancé sous la marque MANITOU.
- 1972** Accord de partenariat commercial signé avec TOYOTA pour la distribution des chariots industriels TOYOTA en France.
- 1981** Lancement des premiers modèles de chariots télescopiques.
- 1984** Introduction de l'action MANITOU au Second Marché de la Bourse de Paris.
- 1993** Rachat de LOC MANUTENTION et élargissement des activités dans le matériel de magasinage.
- 1995** Développement des activités dans les nacelles élévatrices de personnes et dans les chariots embarqués.
- 1995** Création d'une joint-venture avec TOYOTA pour la fabrication des chariots industriels pour l'Europe.
- 1998** Adoption du statut de société à Directoire et Conseil de Surveillance.
Nomination de Marcel Claude BRAUD comme Président du Directoire.
- 2004** MANITOU célèbre la sortie de son 200 000^{ème} chariot tout terrain et fait évoluer son logo.
Accord de partenariat industriel et commercial avec GEHL (Etats-Unis).
- 2005** Création de deux filiales, en Chine et en Australie.
- 2006** Création de la filiale MANITOU VOSTOK en Russie.
Lancement de la gamme MANITOU INDUSTRY.
- 2007** Création de bureaux de représentation en Roumanie et à Santiago du Chili.
Inauguration du Centre Logistique Pièces de Rechange.